

atlas DÉMOGRAPHIQUE
2023 DE LA PROFESSION
VÉTÉRINAIRE



OBSERVATOIRE
NATIONAL
DÉMOGRAPHIQUE
DE LA PROFESSION
VÉTÉRINAIRE

atlas DÉMOGRAPHIQUE
DE LA PROFESSION
VÉTÉRINAIRE
2023

8^e édition

PRÉFACE

La publication de l'atlas démographique de la profession vétérinaire, en l'espèce son édition 2023, est l'occasion de faire un point sur les indicateurs socio-professionnels vétérinaires. Depuis 2016, les données recueillies permettent de dégager des tendances tout en lissant les variations d'une année sur l'autre.


Ces données éprouvent le modèle prospectif établi en 2019 à partir de différents scénarii et différenciant les animaux de compagnie, les animaux de rente et les équidés. Tout modèle prospectif est perfectible. Il paraît nécessaire de le revisiter en connaissance de la réalité des chiffres à l'échéance de la première période d'étude 2018-2023.

Toutefois, il est indéniable que le travail conséquent de l'Observatoire démographique de la profession vétérinaire est d'une très grande utilité pour alimenter les politiques publiques et orienter les décisions en faveur du maintien des vétérinaires dans les territoires, de l'installation des jeunes diplômés et d'une politique efficace de stages des étudiants. L'objectif attendu est bien

d'assurer un maillage vétérinaire robuste pour un accès aux soins vétérinaires pour toutes les espèces, dans tous les territoires, sans méconnaître la dimension « une seule santé », donc la santé publique et la sécurité sanitaire des aliments.

L'atlas 2023 objective la croissance toujours soutenue du nombre de docteurs vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre en 2022, confirmant ainsi la tendance antérieure. Le solde positif de 647 vétérinaires porte la population des praticiens à 20 844. Il traduit un atterrissage du nombre de primo-inscrits chaque année entre 1 000 et 1 100 diplômés et un tassement en 2022 des praticiens sollicitant leur retrait du tableau de l'Ordre à 503 diplômés dont, tout de même, 172 sont âgés de moins de 40 ans. Cela justifie, s'il le fallait, les différents travaux sur cette dernière cohorte pour en comprendre les déterminants.

Tous les territoires ne bénéficient pas à la même hauteur de la croissance du nombre de vétérinaires. L'érosion des vétérinaires déclarant une activité auprès des animaux de rente se



poursuit avec un recul de 2,4 % en 2022, pour représenter 16,4 % de la population totale. Pour autant, ces vétérinaires représentent toujours un sous-ensemble d'environ 6 500 praticiens dont la caractéristique principale est leur profil d'activité mixte-généraliste précieux pour répondre à la demande de la ferme France.

Au titre des indicateurs marquants, il convient de retenir les 81,4 % des vétérinaires exerçant auprès des animaux de compagnie avec, là aussi, des dynamiques différentes selon les territoires, en particulier en Île-de-France où depuis trois ans le nombre de vétérinaires recule de 2,5 %.

Indépendamment de ces chiffres clés, force est de constater que les remontées du terrain indiquent une forte tension sur les ressources humaines vétérinaires. Notre boussole démographique aurait-elle à ce point perdu le nord ?

L'Observatoire de la démographie doit se pencher sur la question et recaller son modèle prospectif au regard des évolutions économiques et sociétales du secteur de santé animale.

DV Jacques GUERIN

Président de l'Observatoire national
démographique de la profession vétérinaire.

INTRODUCTION

LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES SUIVIS PAR L'ATLAS 2023

Construit à partir des différentes données transmises par les membres de l'Observatoire démographique de la profession vétérinaire et publié par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, cet ouvrage de synthèse permet de prendre rapidement connaissance des aspects démographiques de la profession et de leurs évolutions.

La profession vétérinaire présente de multiples visages, dont le recensement n'est pas chose évidente. Les vétérinaires inscrits aux tableaux de l'Ordre représentent la grande majorité de ceux formés dans les écoles vétérinaires européennes ou de pays tiers, et les vétérinaires de la fonction publique et des armées en sont une autre composante. Il est impossible aujourd'hui d'énumérer tous les métiers dans lesquels les compétences et la formation du vétérinaire lui permettent d'exercer. La connaissance partielle des vétérinaires qui exercent une activité ne nécessitant pas une déclaration au tableau de l'Ordre ou une activité dans la fonction publique, ne permet pas d'avoir une image exhaustive de la population de la profession au travers de l'Atlas. Cette 8^e édition présente les données nationales arrêtées au 31 décembre 2022. Mais la stabilisation des données

apportées par chacun des membres de l'Observatoire depuis 2016 permet également de proposer un suivi dynamique de la profession et d'observer ainsi ses évolutions sur les 7 dernières années.

L'étroite collaboration entre les différents membres de l'Observatoire permet d'élargir, au fil des années, le champ de l'observation de la profession et d'en augmenter ainsi sa connaissance. La fiabilité et la continuité dans le temps des données observées depuis maintenant 7 années confèrent aujourd'hui à l'Observatoire la capacité de répondre à des missions d'analyse des données dont il dispose, que ce soit dans un but d'observation ou d'analyse prospective ayant pour base la dynamique de l'évolution des données démographiques de la profession vétérinaire.

- 20 844 vétérinaires étaient inscrits au tableau de l'Ordre au 31 décembre 2022. Les données de cette année confirment la nette progression du nombre de vétérinaires inscrits observée depuis le début de la parution des atlas, avec 647 inscrits de plus constatés en 2022.
- La profession vétérinaire est aujourd'hui majoritairement féminine : les femmes représentant 58,6 % des vétérinaires inscrits, et 75,1 % dans la population des moins de 40 ans.



- Les vétérinaires inscrits de moins de 40 ans représentent 44 % de la population totale des vétérinaires en exercice.
- Le nombre de vétérinaires inscrits en exercice libéral est relativement stable sur les 5 dernières années, mais leur proportion par rapport à ceux inscrits en exercice salarié est en constante diminution et recule de 1,1 % en 2022. L'exercice libéral individuel concerne 10,2 % des vétérinaires inscrits et régresse de 5,8 % (- 133 diplômes).
- En revanche, le statut de collaborateur libéral, avec 1 552 inscrits, confirme sa forte progression observée sur les 5 dernières années. En 2022, cette population a augmenté de 188 diplômes, soit + 16,7 %.
- Avec près de 39 % des vétérinaires inscrits, la part des vétérinaires exerçant en qualité de vétérinaire salarié du secteur libéral est en nette progression par rapport à l'année 2021 (+ 9,3 %). Le choix de cette forme d'exercice semble s'installer durablement avec une progression annuelle moyenne de 1,3 %, soit + 419 vétérinaires par an.
- En 2022, 1 106 vétérinaires se sont inscrits au tableau de l'Ordre, dont 1 097 nouveaux inscrits. 51,3 % de ces primo-inscrits ne sont pas issus d'une école vétérinaire française. 362 primo-inscrits sont de nationalité française et ont fait le choix d'étudier hors de France, soit 33 % des primo-inscrits.
- 25,5 % des nouveaux inscrits en 2022 sont issus des universités espagnoles (17,1 %) et des universités roumaines (8,1 %). Ils représentent aujourd'hui plus d'un quart des nouveaux inscrits et devançant dorénavant ceux issus des universités de Belgique (16,9 %). On note une forte augmentation des primo-inscrits titulaires d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement de Roumanie et une nette diminution de ceux issus des universités de Belgique.
- Au 31 décembre 2022, en constante augmentation de près de 5 % par an depuis 2018, 33,1 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont titulaires d'un diplôme non délivré par une ENV française.
- Les sorties semblent marquer le pas en 2022 : 503 vétérinaires ont quitté le tableau de l'Ordre et n'exercent plus la médecine et la chirurgie des animaux. 34,9 % d'entre eux ont moins de 40 ans (172). Chaque année, entre 2018 et 2022, 684 vétérinaires en moyenne sont sortis du tableau, parmi lesquels 276 de moins de 40 ans.

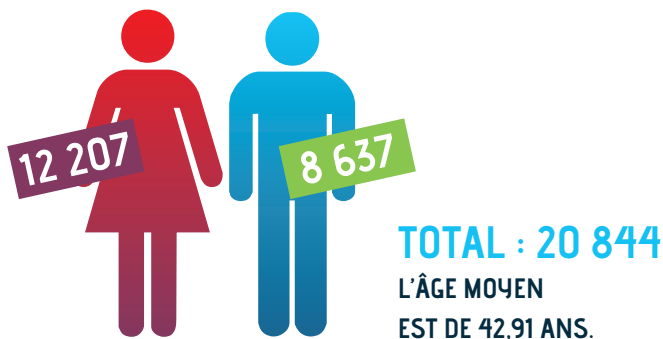
Comme en 2022, cette nouvelle édition complète l'étude démographique de la profession par un observatoire des revenus, marquant ainsi la volonté de l'Ordre d'inscrire leur suivi dans la durée, et de proposer une présentation des différents métiers de vétérinaire aussi exhaustive que possible.



DONNÉES NATIONALES

DES
VÉTÉRINAIRES
INSCRITS
**AU TABLEAU
DE L'ORDRE**

DONNÉES NATIONALES



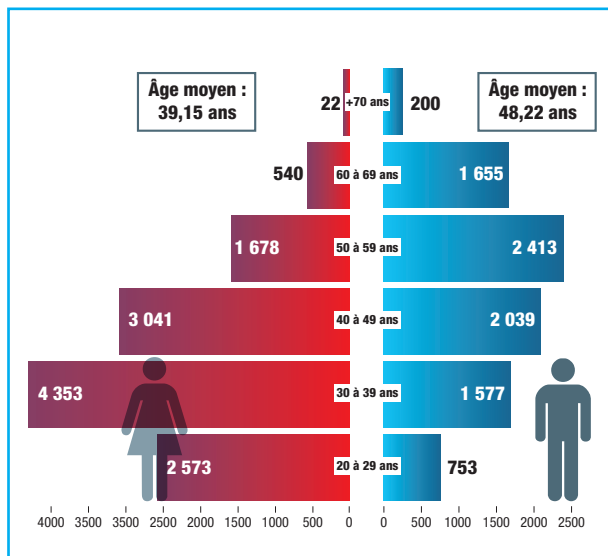
Au 31 décembre 2022, le nombre total de vétérinaires inscrits est de 20 844. Il a augmenté de 3,2 % entre 2021 et 2022 (+ 647), confirmant la progression constatée entre 2020 et 2021.

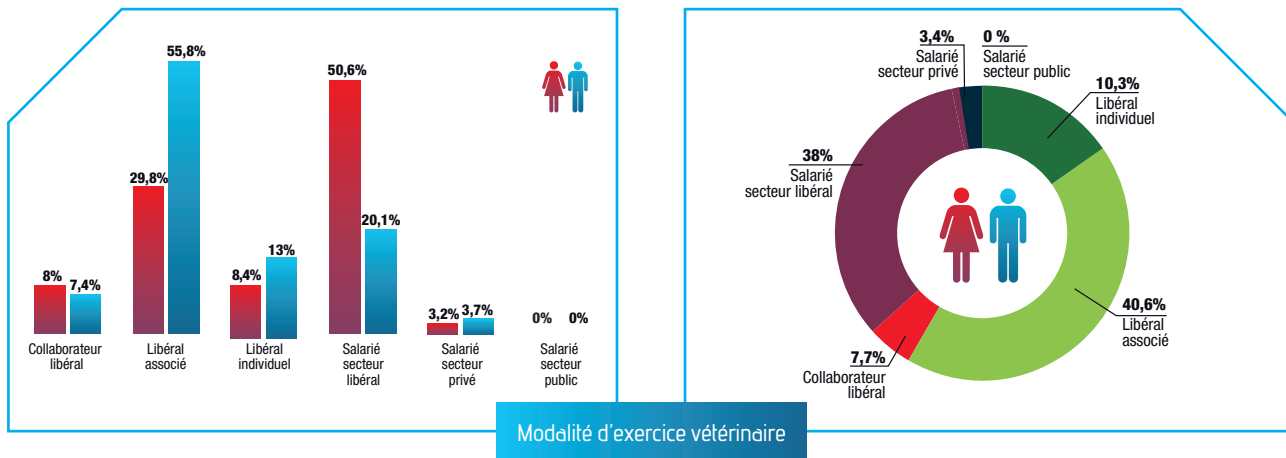
L'âge moyen de la population des vétérinaires inscrits est stable, à 42,91 ans.

Le nombre d'inscrits hommes est stable, celui des femmes est de 12 207, et il a progressé de 5,78 % entre 2021 et 2022.

Dans la population des moins de 40 ans, la proportion de femmes représente 74,8 % des inscrits.

La population des plus de 60 ans représente 10,53 % des inscrits, et 65,8 % des vétérinaires inscrits de plus de 60 ans ont moins de 64 ans.



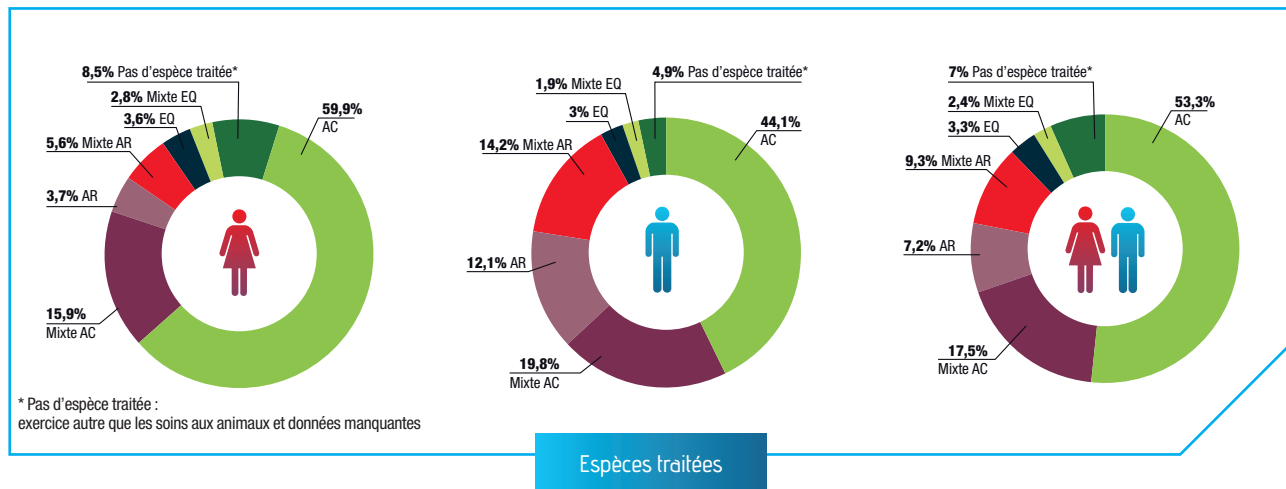


12 208 vétérinaires, soit 58,6 % des inscrits, exercent leur activité en exercice libéral. Si cette population progresse légèrement de 150 diplômés, sa proportion par rapport au total des inscrits diminue de 1,4 %.

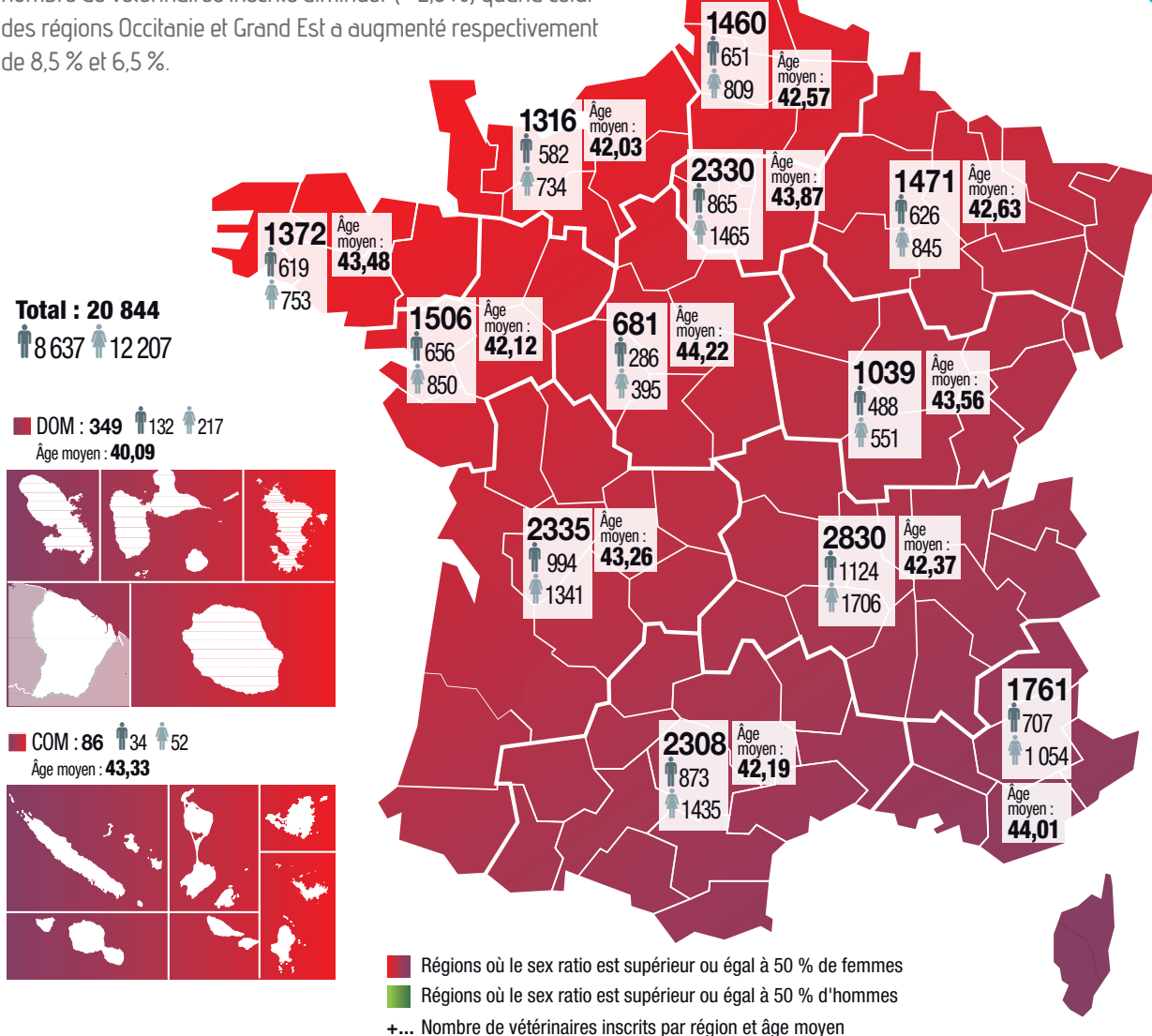
Les vétérinaires salariés du secteur libéral représentent 38 % des inscrits. Cette population progresse de 6,6 % en 2022 (+ 488), confirmant une progression constante ces 5 dernières années.

La médecine et la chirurgie des animaux de compagnie exercées de manière exclusive ou prédominante concernent 70,8 % des vétérinaires en 2022. Elles sont stables par rapport à 2021.

La population des vétérinaires qui déclarent une activité animaux de rente continue de reculer en 2022 (- 2,4 %) et représente 16,4 % des vétérinaires inscrits.



Sur les trois dernières années, seule l'Île-de-France a vu le nombre de vétérinaires inscrits diminuer (- 2,5 %) quand celui des régions Occitanie et Grand Est a augmenté respectivement de 8,5 % et 6,5 %.



Répartition des vétérinaires par région et par sexe

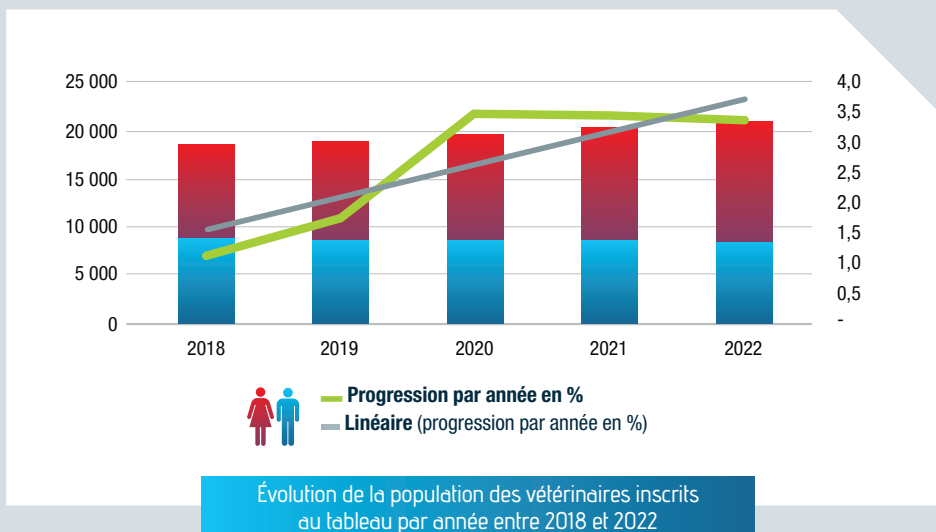
2018 2022 ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES

Population générale

Démographie

Le nombre de vétérinaires inscrits au tableau a progressé de 12,4 % entre 2018 et 2022. Sur les cinq dernières années, la progression moyenne annuelle du nombre d'inscrits au

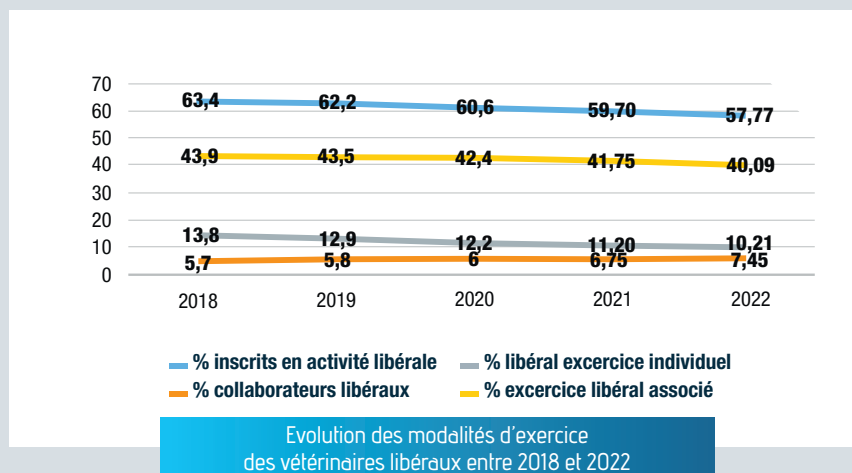
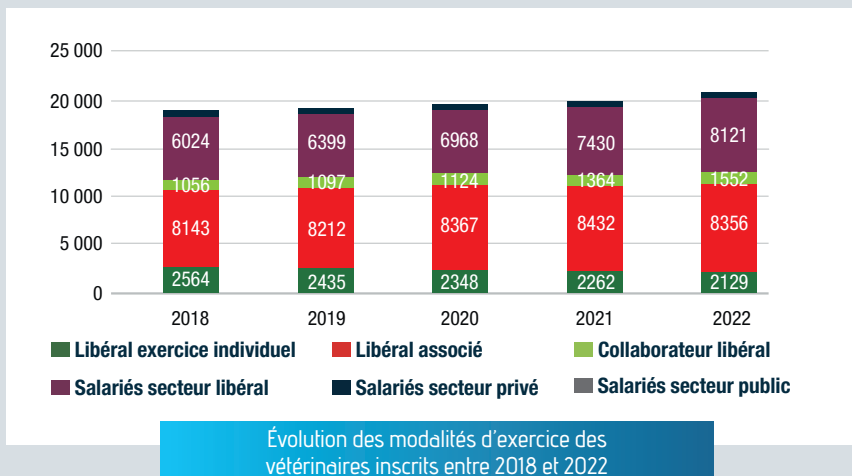
tableau est de 2,6 %. Sur la même période, la population masculine inscrite a diminué de 1,7 % (- 146), quand la population féminine a augmenté de 25 % (+ 2 442).



Mode d'exercice

12 037 vétérinaires, soit 57,7 % des inscrits, exercent en libéral. Si avec une légère augmentation du nombre d'inscrits sur 5 ans (+ 274) leur population reste relativement

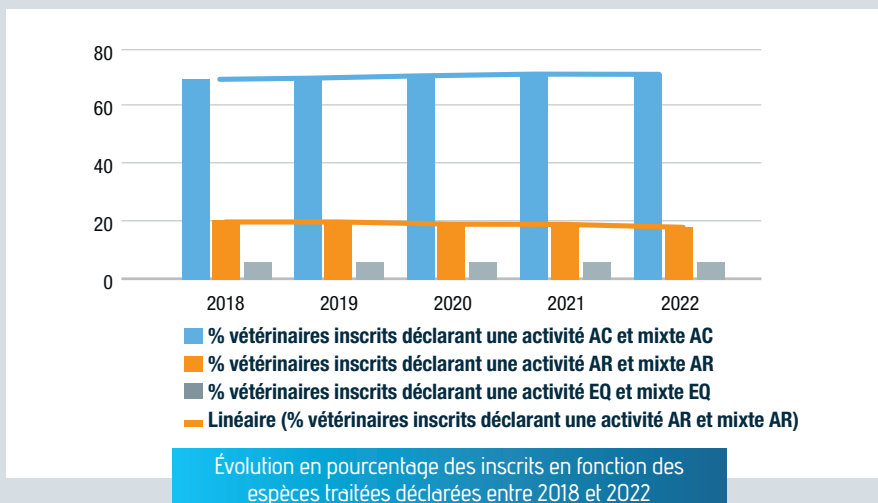
stable, en revanche, la population des salariés du secteur libéral progresse fortement (+ 34,8 %) sur la même période, passant de 32,5 % des inscrits à 39 %.



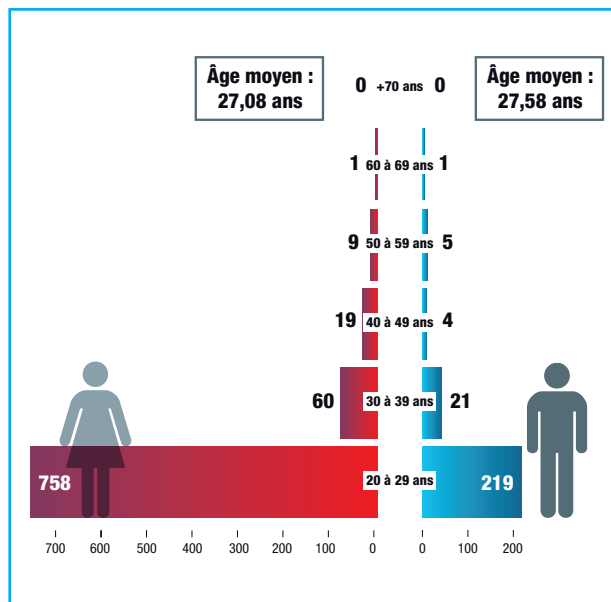
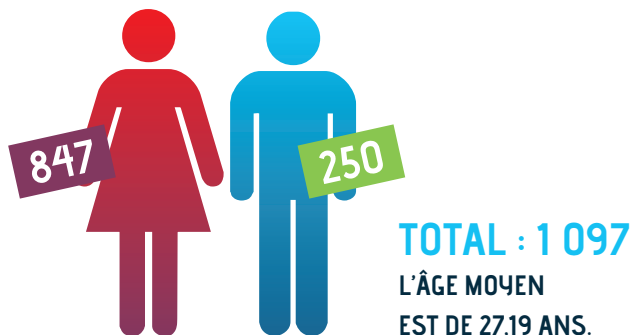
Espèces traitées

Sur les 5 dernières années, avec 14 769 inscrits, la population des vétérinaires déclarant une compétence animaux de compagnie (AC) exclusive ou prédominante progresse significativement et représente 70,8 % des inscrits. Avec moins de 16,3 % des vétérinaires inscrits déclarant une

activité pour les animaux de rente (AR), le nombre de ces vétérinaires est en constante baisse. En cinq ans, ce nombre est passé de 3 451 en 2018 à 3 406 en 2022. La stabilité relative observée sur la période étant la conséquence d'un ralentissement de la dégradation observée.



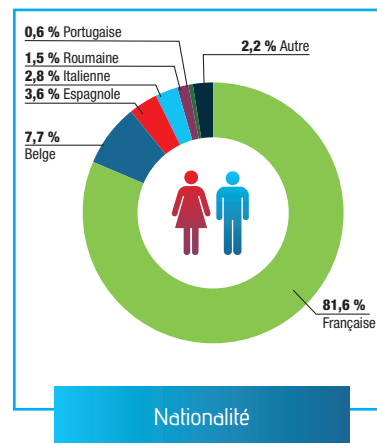
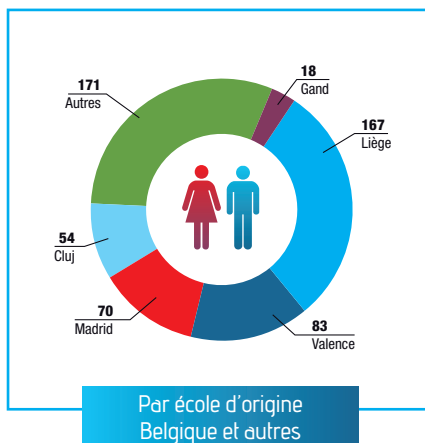
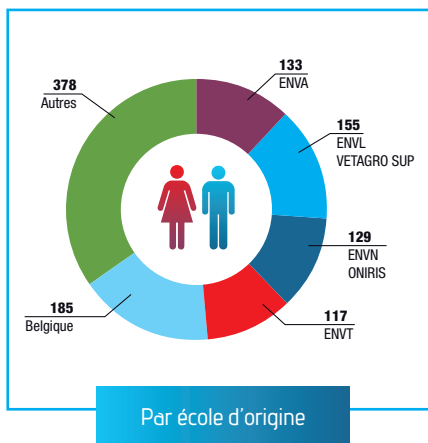
1 LES PRIMO-INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES



1 097 vétérinaires se sont inscrits pour la première fois en 2022. Avec une diminution de 19 diplômes par rapport à 2021, la progression observée sur les 5 dernières années marque le pas (- 1,7 %). Sur les 5 dernières années toujours, la moyenne des femmes parmi les primo-inscrits est de 77,2 %, en augmentation. Complétant cette population des vétérinaires inscrits en 2022, on compte 9 personnes ayant déjà été inscrites et qui en étaient sorties, qui réintègrent le tableau.

Chaque ENV contribue, en moyenne, à hauteur de 133 diplômés à la cohorte des primo-inscrits 2022 désirant exercer la partie réglementée de la profession vétérinaire. On relève une diminution des primo-inscrits formés en Belgique, mais elle est compensée en partie par une augmentation de ceux des autres pays membres ou associés de l'Union européenne (+ 28). Avec 560 primo-inscrits (50,6 % de la population), le nombre de vétérinaires issus d'établissements de formation vétérinaire autres que les ENV est équivalent à celui des vétérinaires formés dans les ENV en 2022.

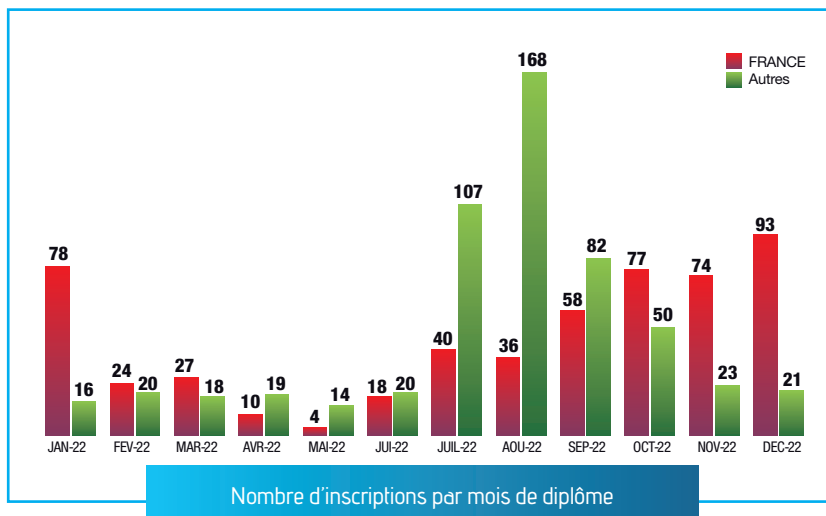
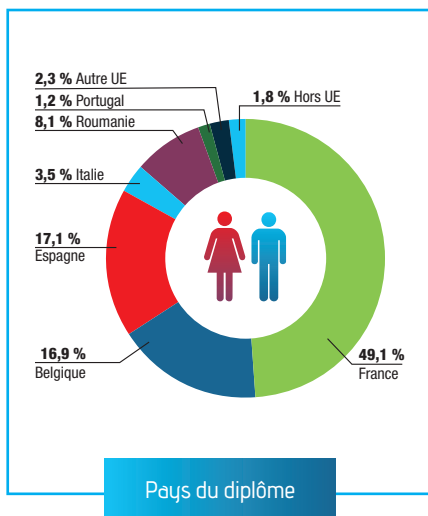
En 2022, 534 primo-inscrits ont été formés en France, et 895 sont de nationalité Française. 361 étudiants de nationalité française ont donc choisi de suivre un cursus à l'étranger, en diminution par rapport à 2021 (- 33, soit - 8,4 %).



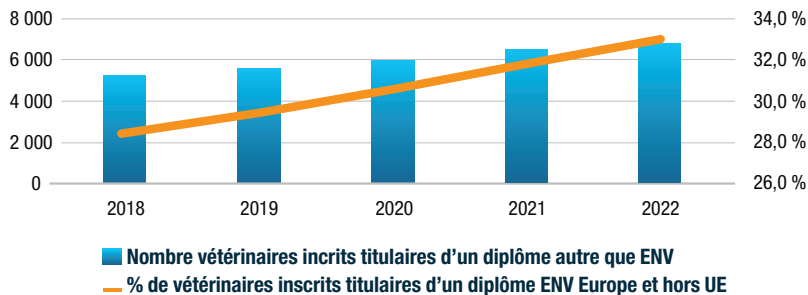
Une grande partie des inscriptions (75,6 %) a lieu durant le second semestre de chaque année. En 2022, 80,9 % des primo-inscrits titulaires d'un diplôme non délivré par une ENV se sont inscrits au cours du second semestre, avec un maximum d'inscriptions constaté lors des mois de juillet, d'août et de septembre.

Sur la même période, 70,1 % des personnes formées dans les ENV ont fait la démarche avec des inscriptions qui se répartissent plutôt sur le dernier trimestre*. Les inscriptions constatées en janvier étant essentiellement des primo-inscrits issus des ENV.

* On note une différence importante au cours du mois de janvier, les inscriptions constatées provenant essentiellement des primo-inscrits issus des ENV.



Origine du diplôme

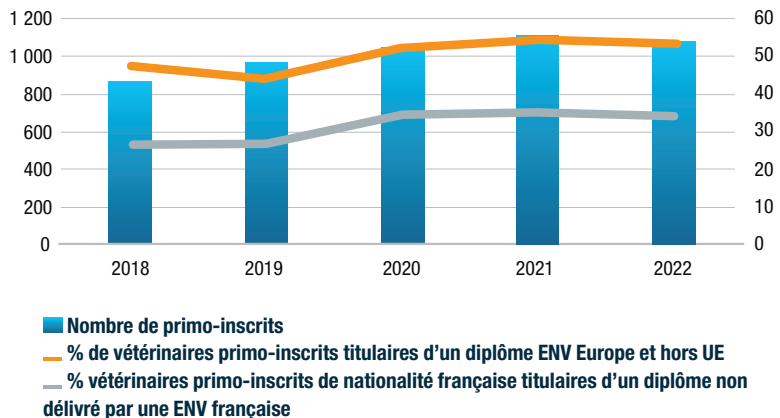


Évolution du nombre de vétérinaires inscrits titulaires d'un diplôme délivrés par un établissement de formation autre qu'une ENV

Primo-inscrits

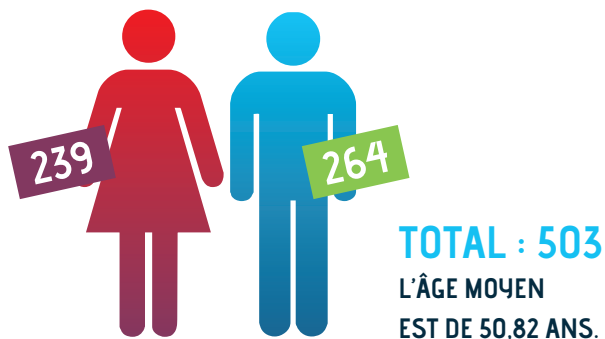
En nombre total et par école

Entre 2018 et 2022, le nombre de vétérinaires primo-inscrits issus d'un établissement de formation vétérinaire étranger a fortement augmenté, passant de 47,4 % à près de 53 % en 2022. En cinq ans, le nombre d'étudiants de nationalité française qui ont choisi de suivre un cursus à l'étranger a été multiplié par 1,6, et représente aujourd'hui 33 % de la cohorte des primo-inscrits (362 diplômés sur les 1 097).



Évolution du nombre de primo-inscrits et de l'origine du diplôme entre 2018 et 2022

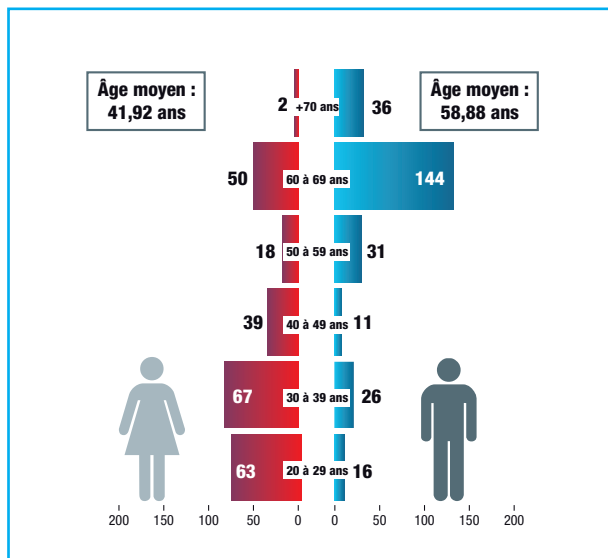
2 LES VÉTÉRINAIRES SORTANTS DU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES

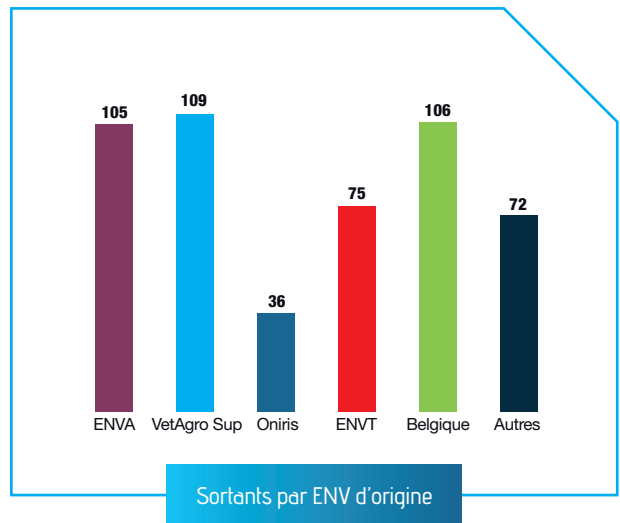
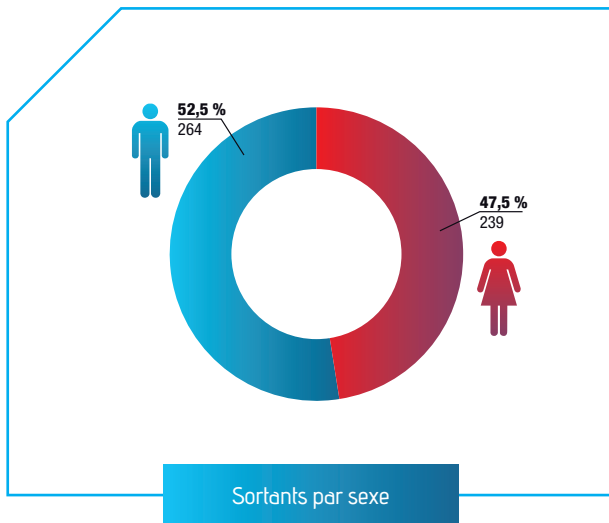


En nette diminution par rapport à 2021 (- 194), 503 vétérinaires sont sortis du tableau en 2022. Sur les cinq dernières années, 683 vétérinaires, en moyenne, sont sortis du tableau chaque année.

L'âge moyen des sortants est de 50,8 ans.

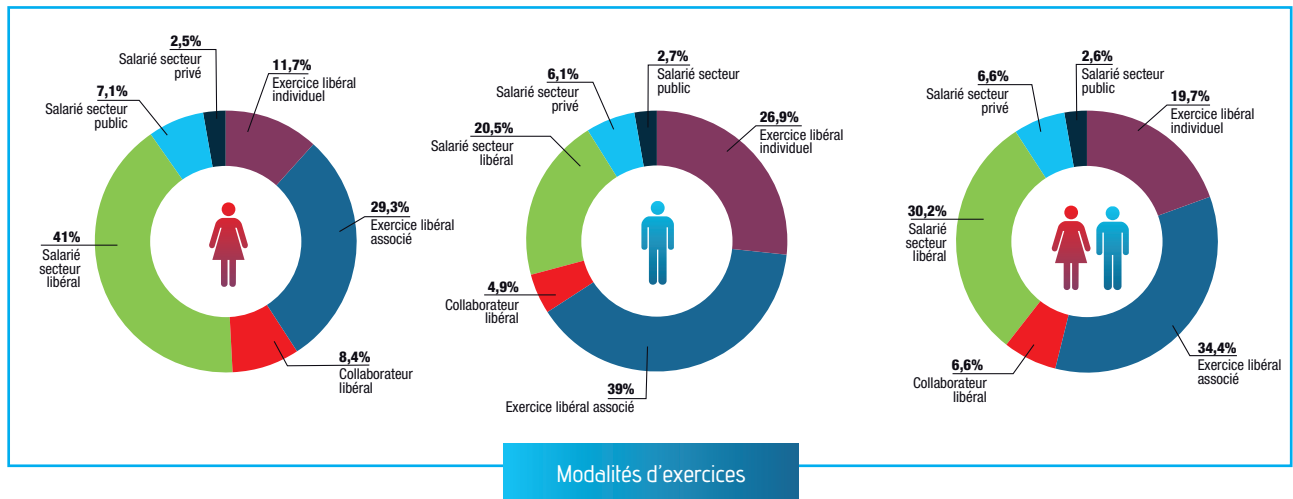
En 2022, 78 % des femmes qui sortent du tableau ont moins de 60 ans, et 54,4 % ont moins de 40 ans.





Les sortants du tableau de moins de 40 ans sont en nette régression en 2022 par rapport aux 5 dernières années. Ils représentent néanmoins encore 34,2 % des sortants, soit 172 vétérinaires qui n'exercent plus la médecine et la chirurgie des animaux.

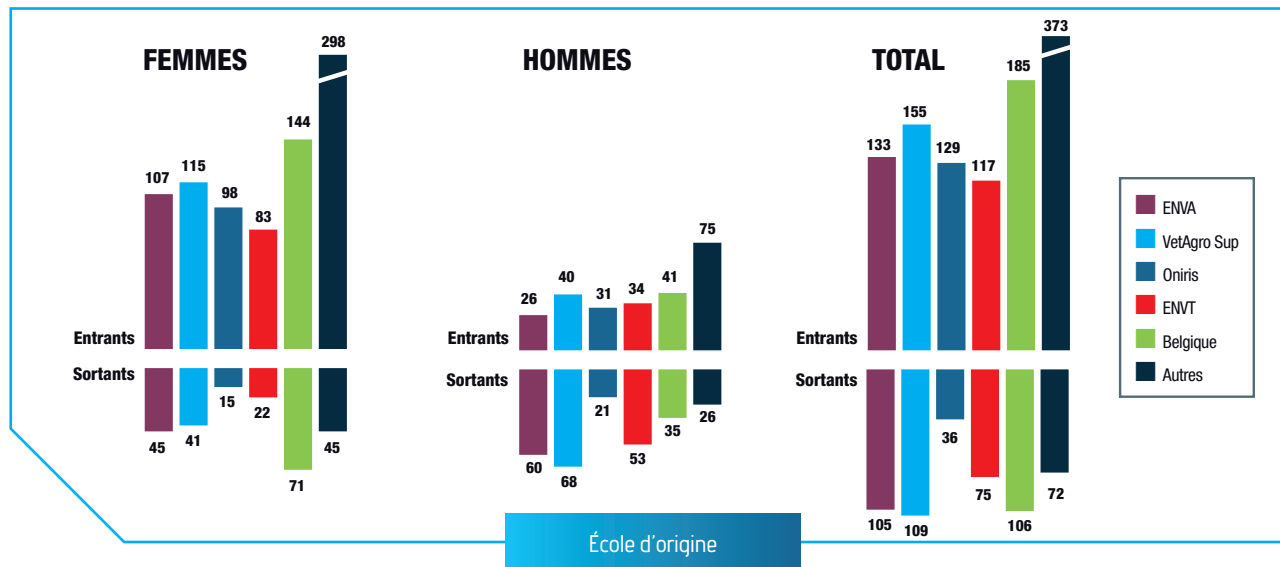
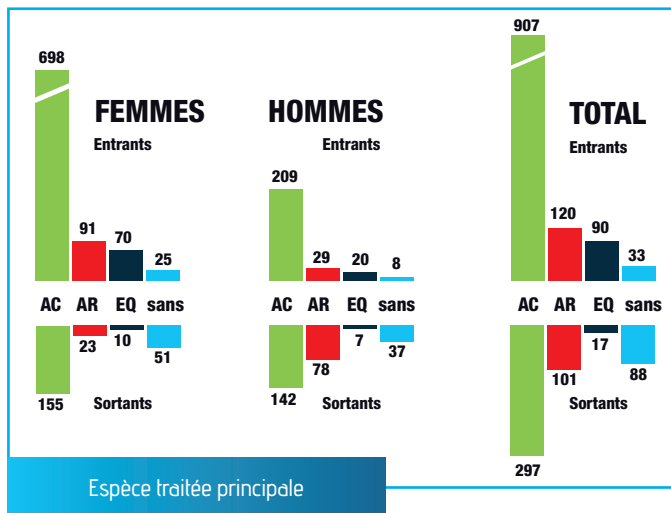
L'âge moyen des hommes sortants du tableau de l'Ordre des vétérinaires est de 58,9 ans, quand celui des femmes est de 41,9 ans.



3 LES VÉTÉRINAIRES ENTRANTS/SORTANTS

La balance des entrants/sortants est nettement positive (+ 647), se traduisant par une augmentation du nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre pour l'année 2022.

La balance positive des inscrits déclarant une activité animaux de rente constatée en 2021 se confirme avec un gain de 11 inscrits en 2022. Sur les trois dernières années, la balance entrants/sortants des vétérinaires déclarant une activité à titre principal apparaît équilibrée. Le nombre de vétérinaires déclarant une activité pour les animaux de compagnie est toujours en forte augmentation avec une croissance de 468 diplômés.

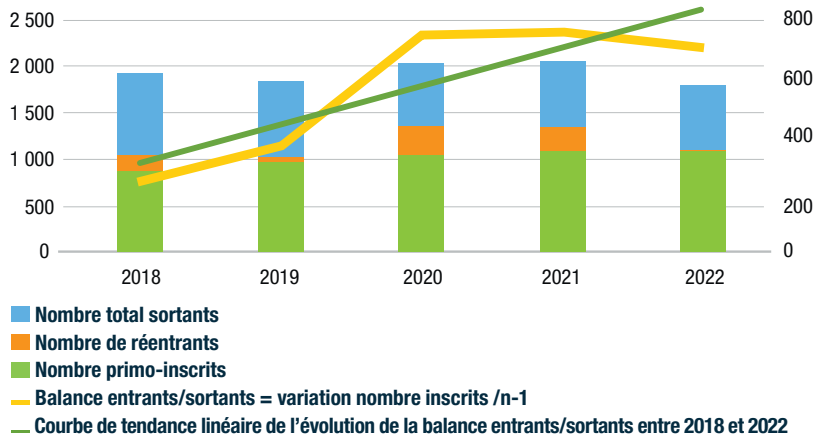


2018 ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES 2022

Entrants/sortants

Balance entrants/sortants du tableau

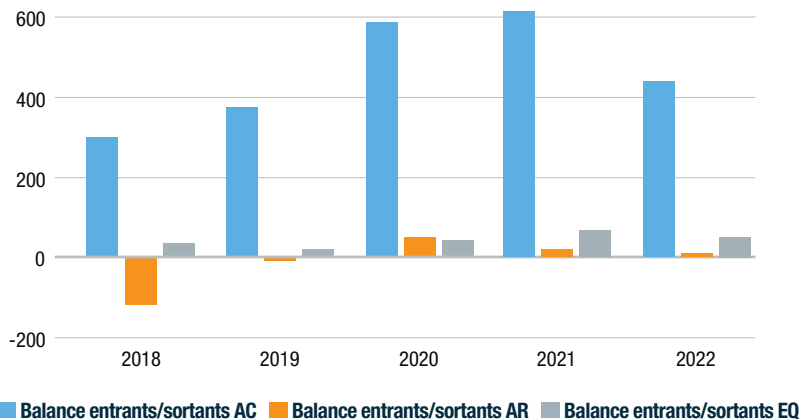
Entre 2018 et 2022, le nombre total de vétérinaires inscrits au tableau a augmenté de 3 062 diplômés, avec une moyenne annuelle de 1 175 entrants pour 683 sortants, dont 279 (40,4 %) de moins de 40 ans. Si on constate une augmentation constante du nombre de nouveaux entrants sur les 5 dernières années, le nombre de sortants est relativement stable sur la même période.



Évolution des inscrits entrants/sortants entre 2018 et 2022

Évolution par espèces traitées déclarées

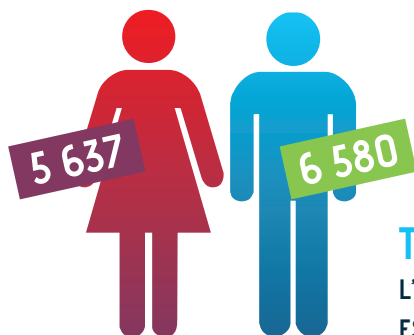
Considérant les vétérinaires qui déclarent une activité pour une espèce traitée en principal ou mixte à prédominance pour l'espèce considérée, ceux déclarant une activité pour les animaux de compagnie ont augmenté de 433 diplômés entre 2018 et 2022 quand ceux déclarant une activité pour les animaux de rente ont augmenté de 12 diplômés. Sur la même période, les vétérinaires qui déclarent une activité équine ont augmenté de 71 diplômés.



Balance entrants/sortants par espèces traitées

*Espèces traitées déclarées en espèces principales ou mixtes prédominantes

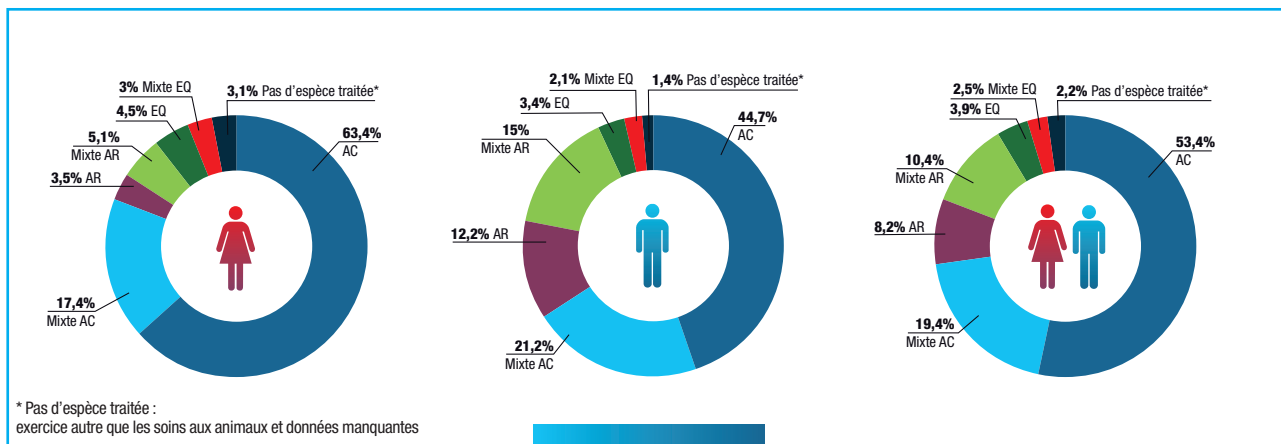
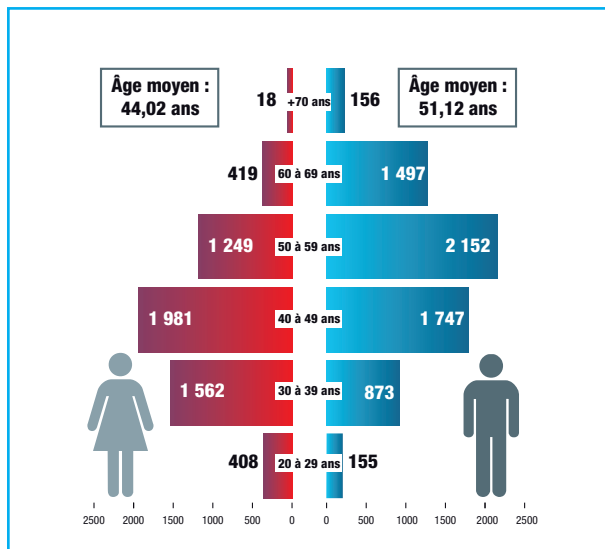
4 L'EXERCICE LIBÉRAL



TOTAL : 12 217
L'ÂGE MOYEN
EST DE 47,84 ANS.

12 217 vétérinaires sont inscrits en exercice libéral, soit 58,6 % des inscrits. Si ce nombre augmente légèrement en 2022 (+ 159), leur proportion diminue (- 1,1 %), confirmant la tendance précédemment observée.

Les vétérinaires inscrits en exercice libéral sont majoritairement des hommes (55,4 %).



* Pas d'espèce traitée : exercice autre que les soins aux animaux et données manquantes

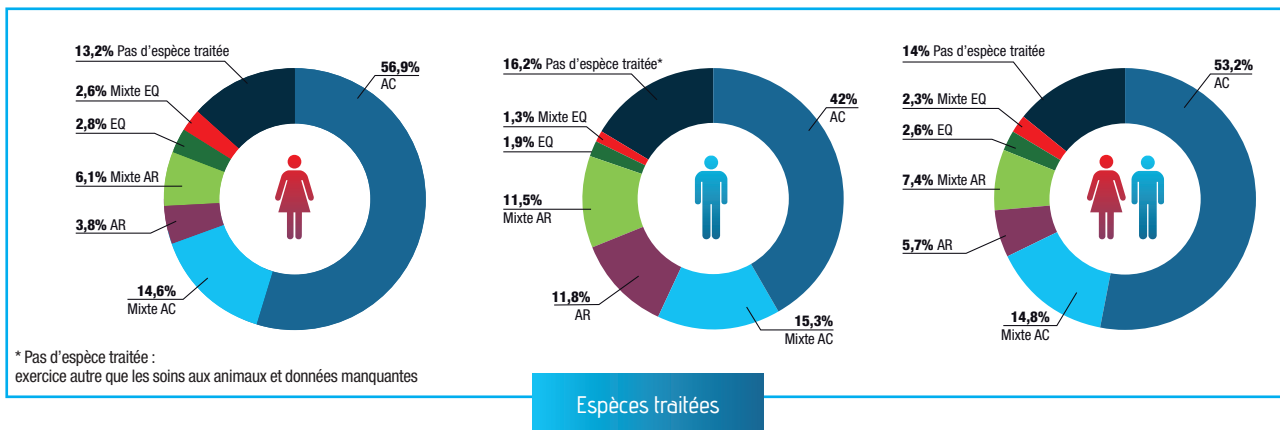
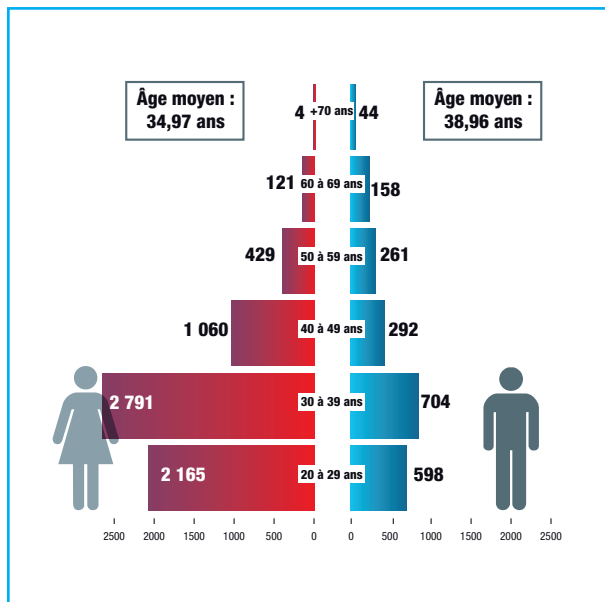
Espèces traitées

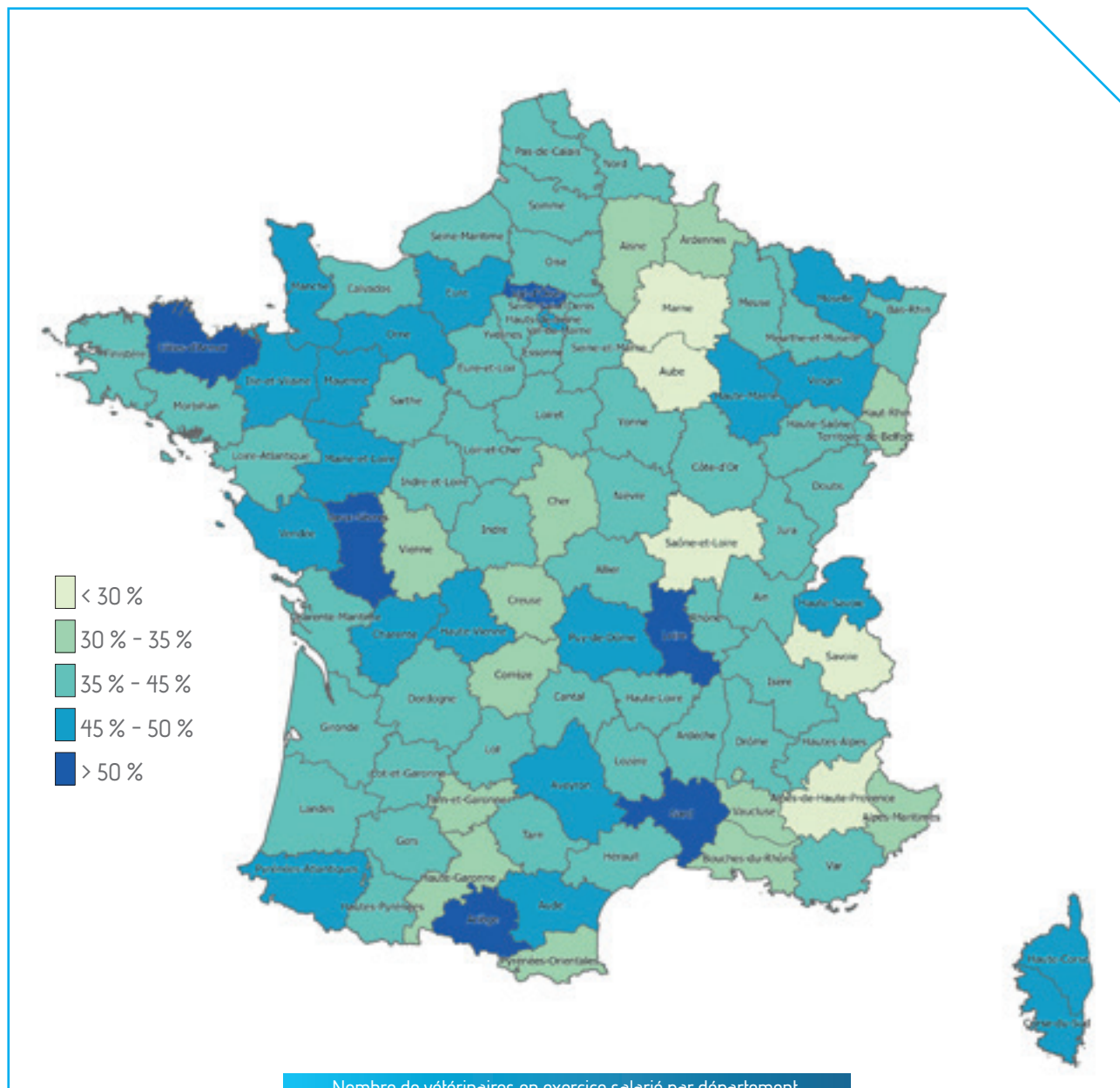
5 LES VÉTÉRINAIRES SALARIÉS



TOTAL : 8 627
L'ÂGE MOYEN
EST DE 35,92 ANS.

8 627 vétérinaires sont inscrits en tant que salariés, en forte augmentation par rapport à 2021 (+ 488 /+ 6 %). Ils représentent en 2022 plus de 41 % des vétérinaires inscrits en exercice. Les vétérinaires salariés sont très majoritairement des femmes (75,7 %).

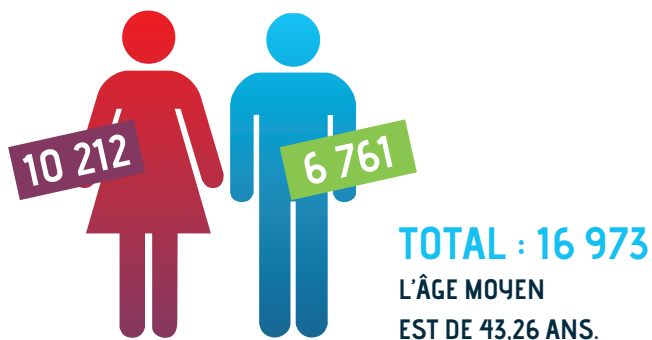




Nombre de vétérinaires en exercice salarié par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

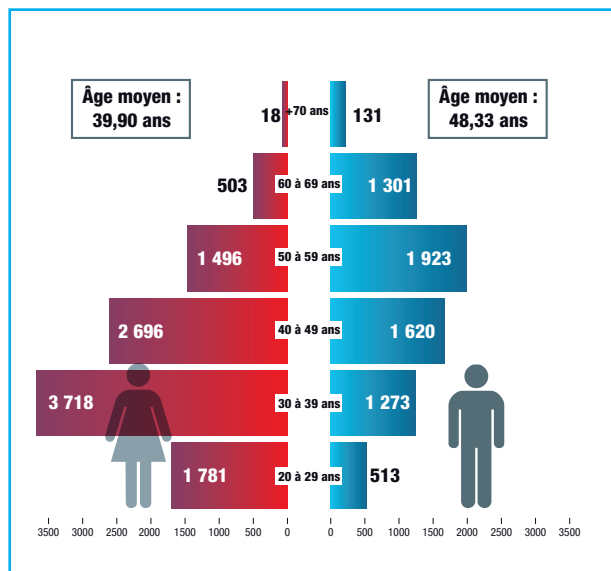
6

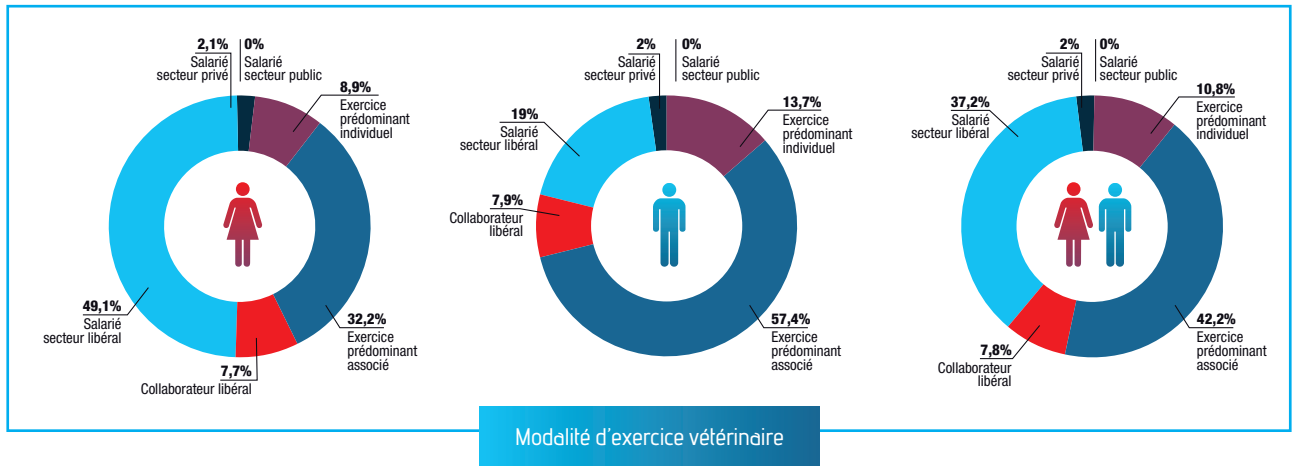
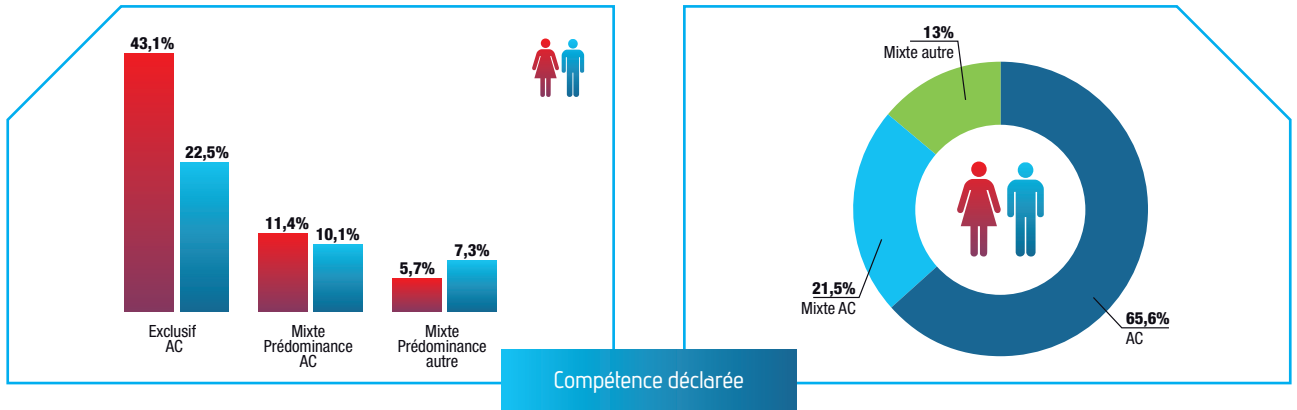
LES VÉTÉRINAIRES ANIMAUX DE COMPAGNIE

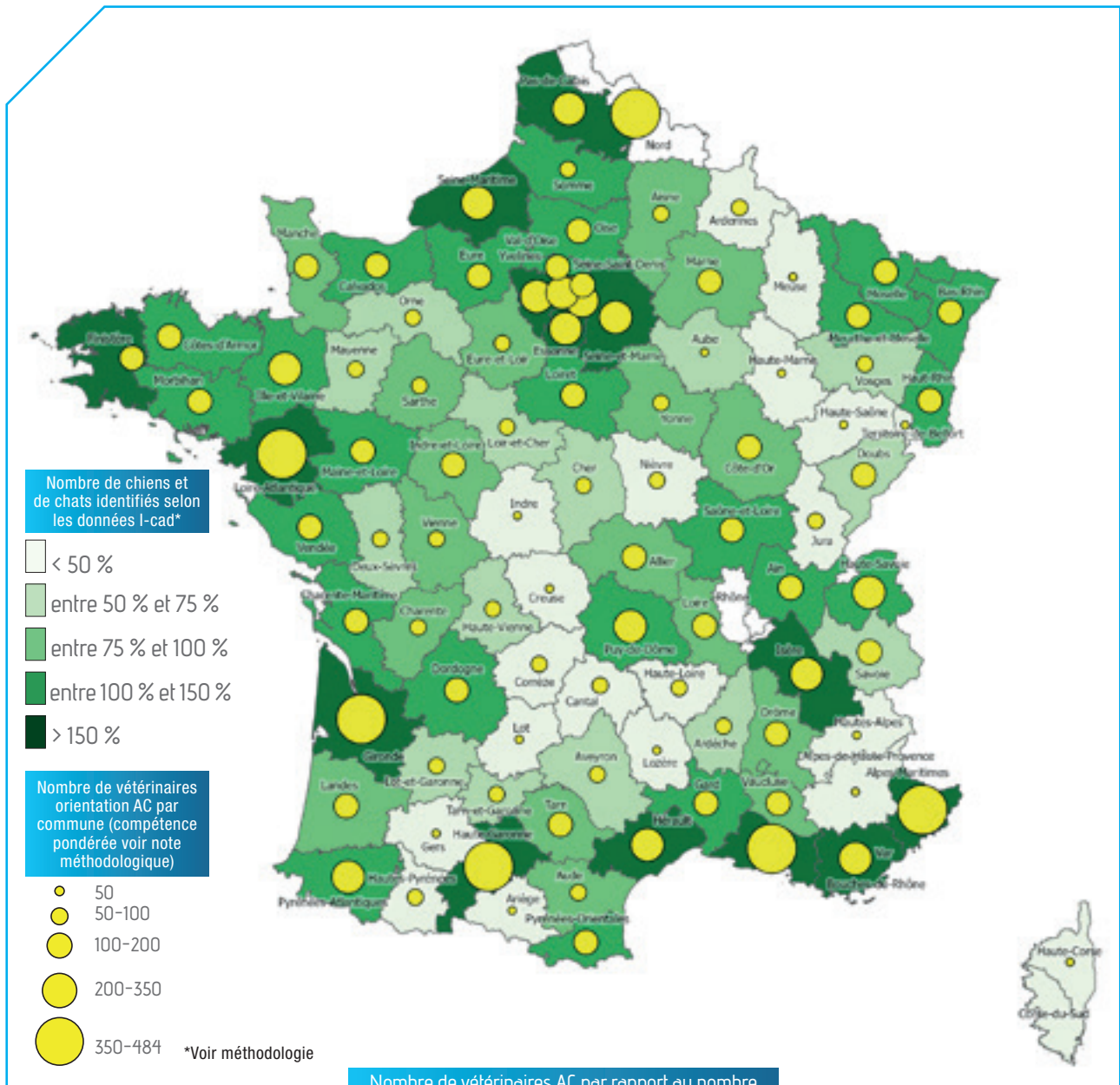


Le nombre de vétérinaires qui déclarent une compétence animaux de compagnie est en augmentation (+ 2,8 %) par rapport à 2021, avec 16 973 vétérinaires, soit 81,4 % des inscrits.

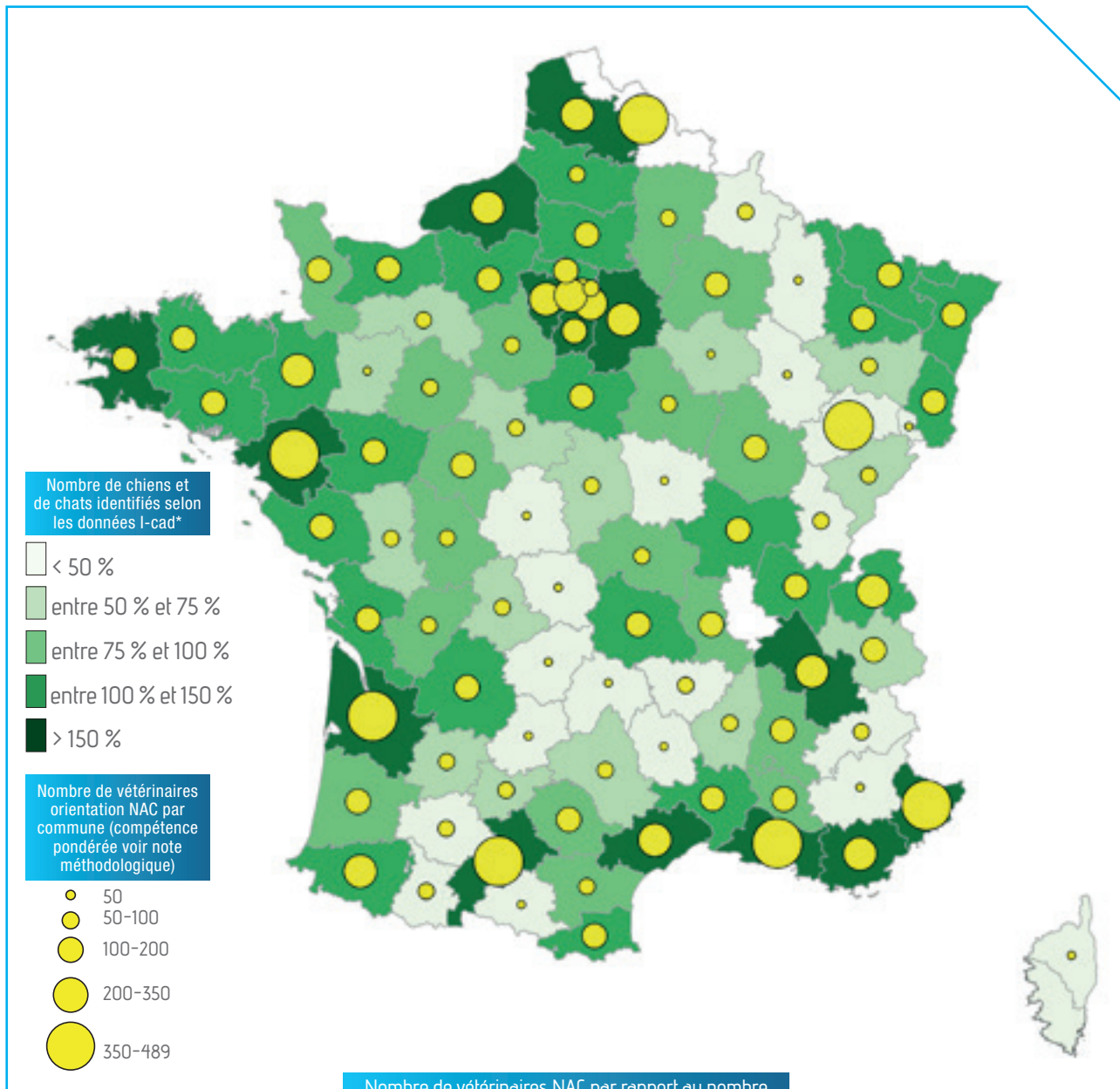
65,5 % de ces vétérinaires exercent la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie de manière exclusive (11 120 diplômés), et 21,5 % d'entre eux de manière prédominante (3 649 diplômés).





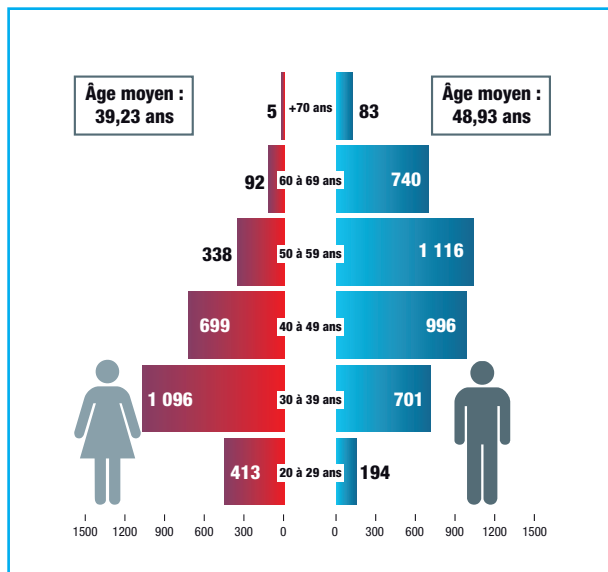
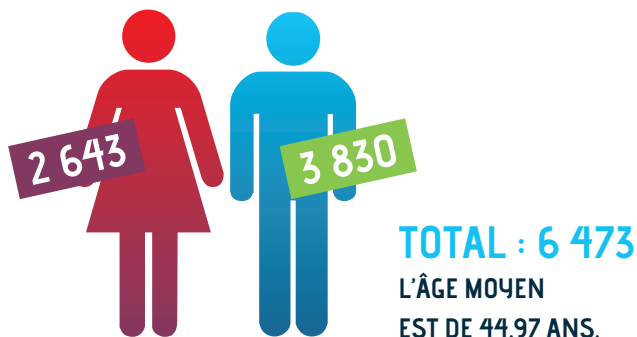


Nombre de vétérinaires AC par rapport au nombre de chiens et de chats identifiés I-cad



Nombre de vétérinaires NAC par rapport au nombre de chiens et de chats identifiés I-cad

7 LES VÉTÉRINAIRES ANIMAUX DE RENTE

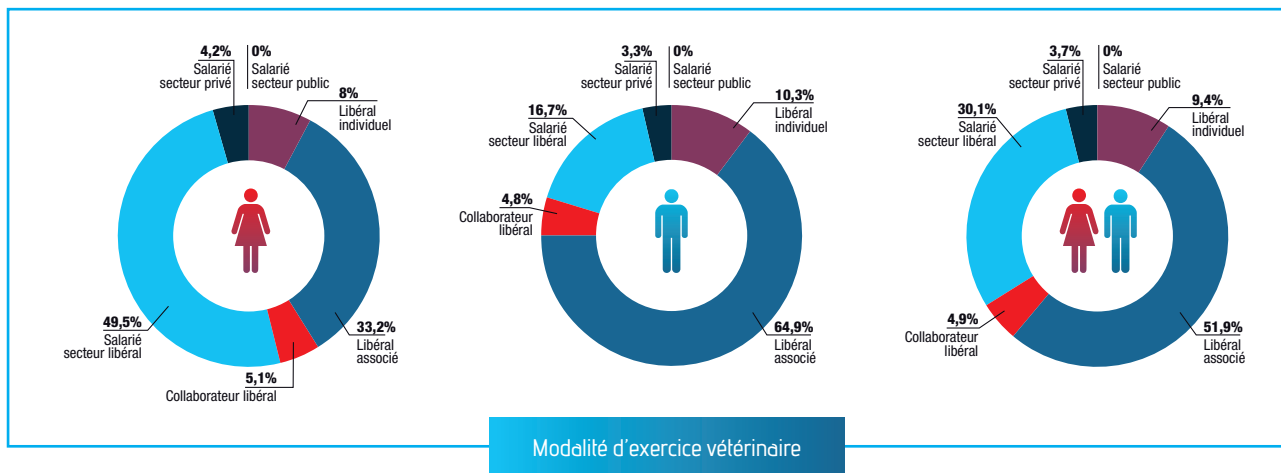
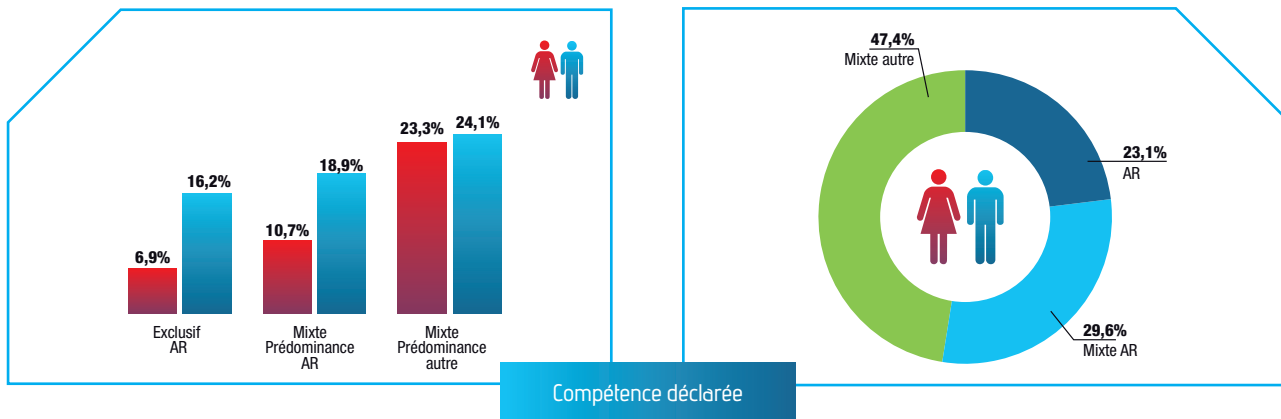


6 473 vétérinaires déclarent une compétence pour les animaux de rente.

Le nombre de ceux déclarant un exercice exclusif au profit des animaux de rente et de ceux déclarant une activité mixte à prédominance animaux de rente continue de régresser (- 47 diplômés entre 2021 et 2022). Mais il est compensé par l'augmentation du nombre de vétérinaires déclarant une activité animaux de rente à prédominance autre.

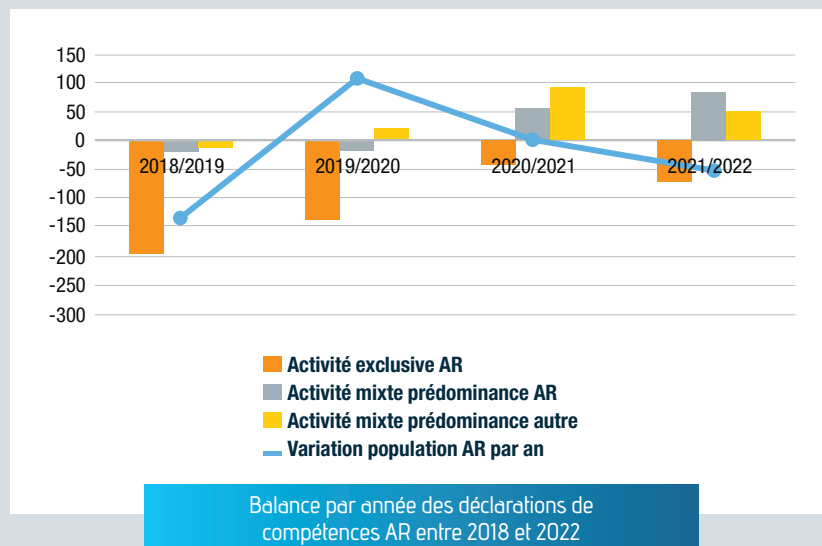
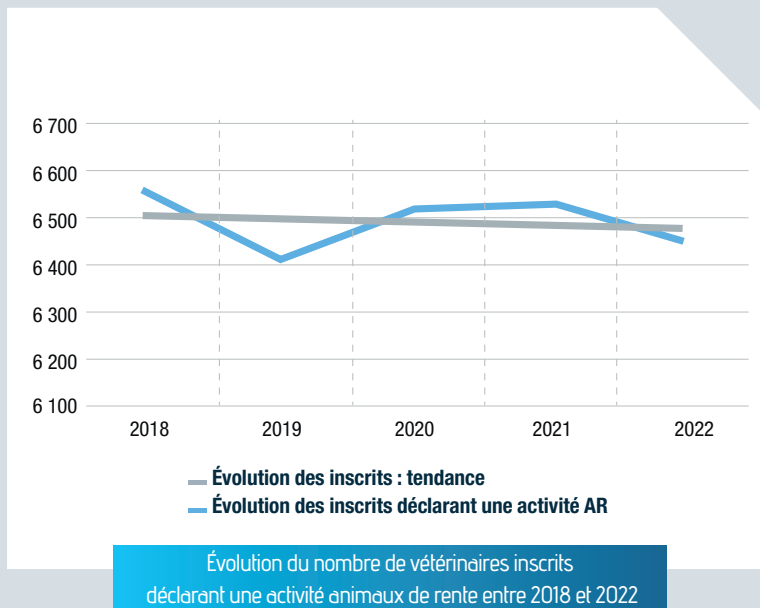
La tranche d'âge des 20-40 ans représente 2 488 vétérinaires, soit 38,2 % des diplômés déclarant une compétence pour les animaux de rente (- 28 par rapport à 2020), 61,5 % sont des femmes. La tranche d'âge des plus de 50 ans représente 2 379 inscrits, dont 83,3 % sont des hommes.



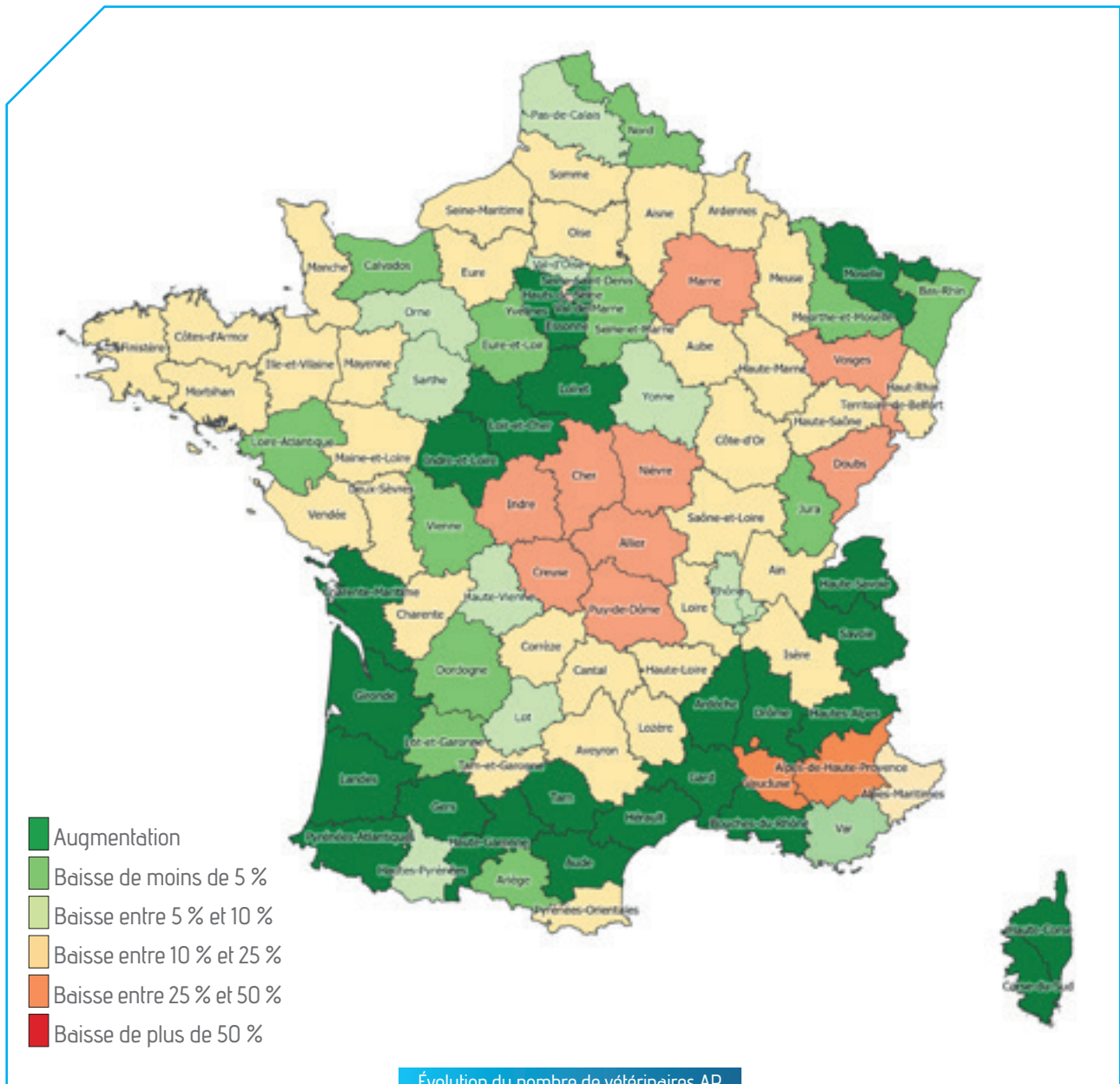


2018 2022 ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES

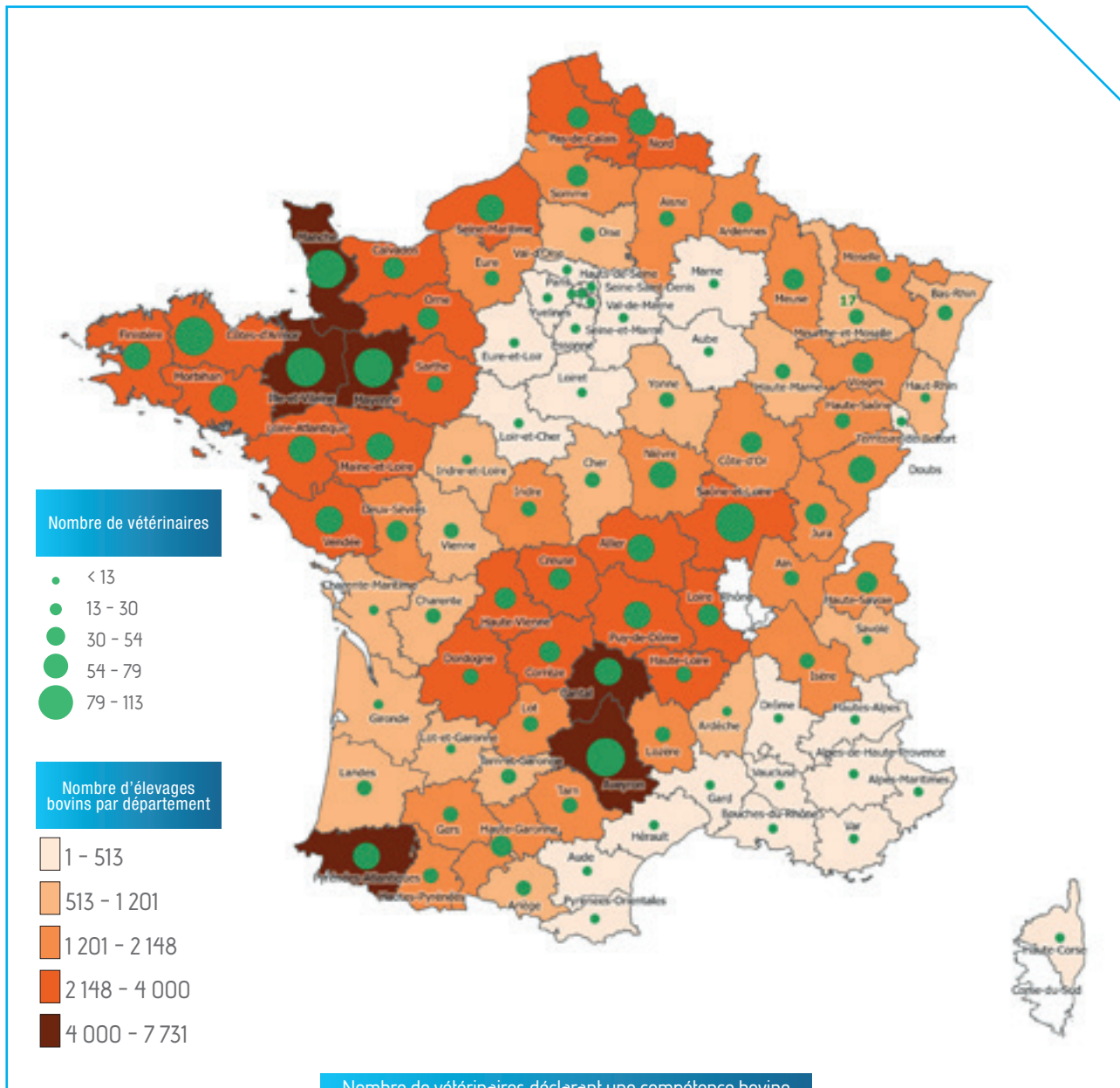
Parmi l'ensemble de la population qui déclare une activité animaux de rente, on compte 309 vétérinaires inscrits en moins sur les cinq dernières années, et ceux déclarant une activité exclusive au profit des animaux de rente ont diminué de 333 inscrits sur la même période.







Évolution du nombre de vétérinaires AR inscrits entre 2018 et 2022

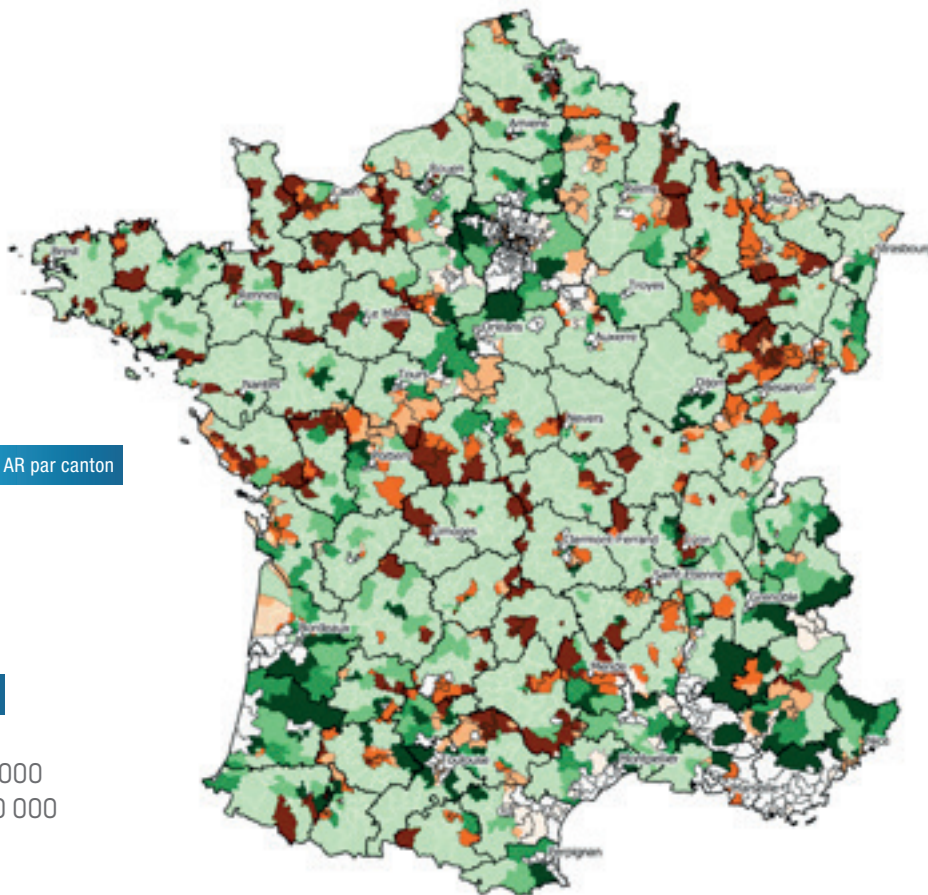


Poids vétérinaire AR par canton

- 0 - 0,9
- 0,9 - 2,9
- 2,9 - 5,9
- 5,9 - 9,9
- > 9,9

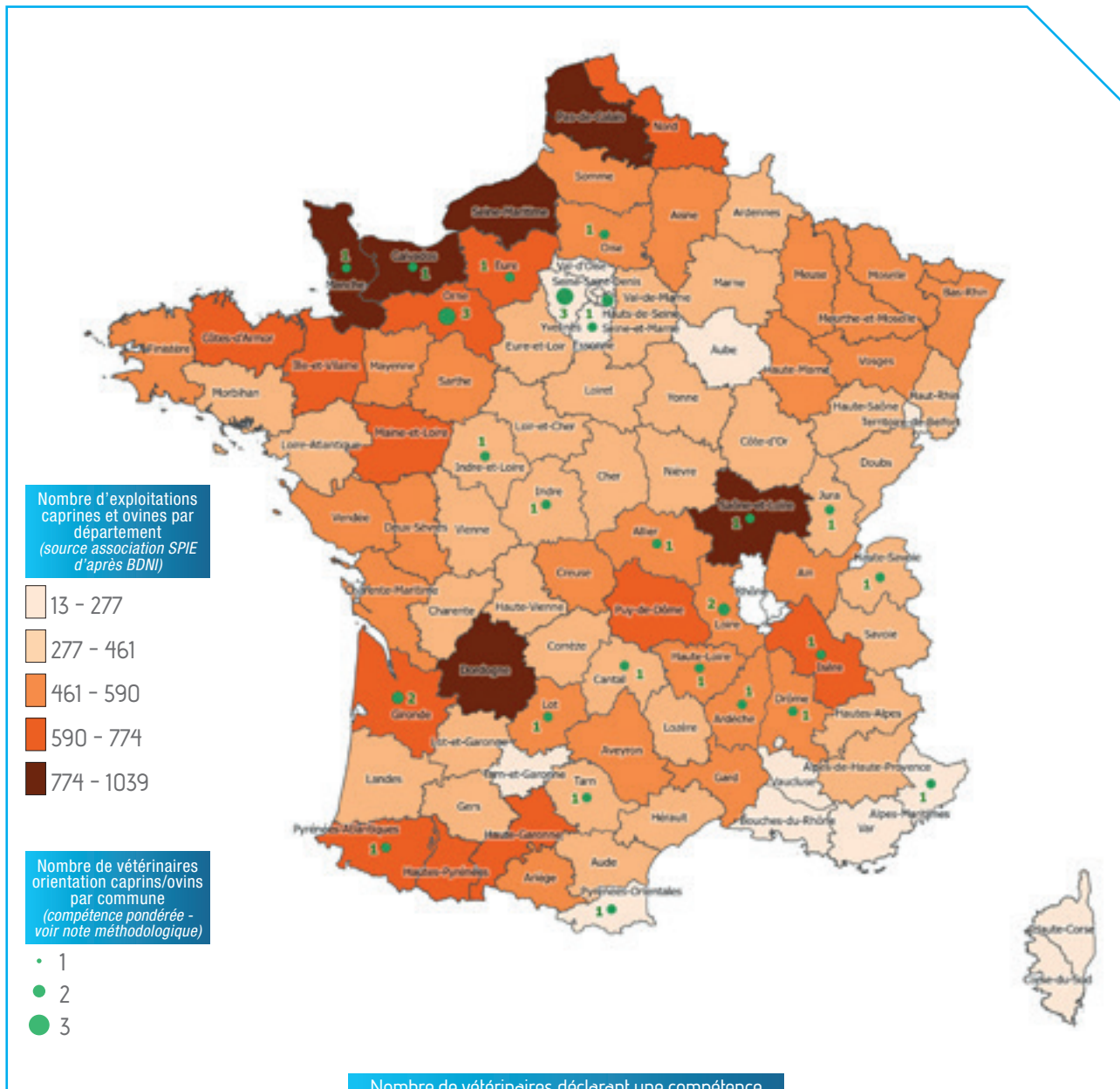
UGB par canton

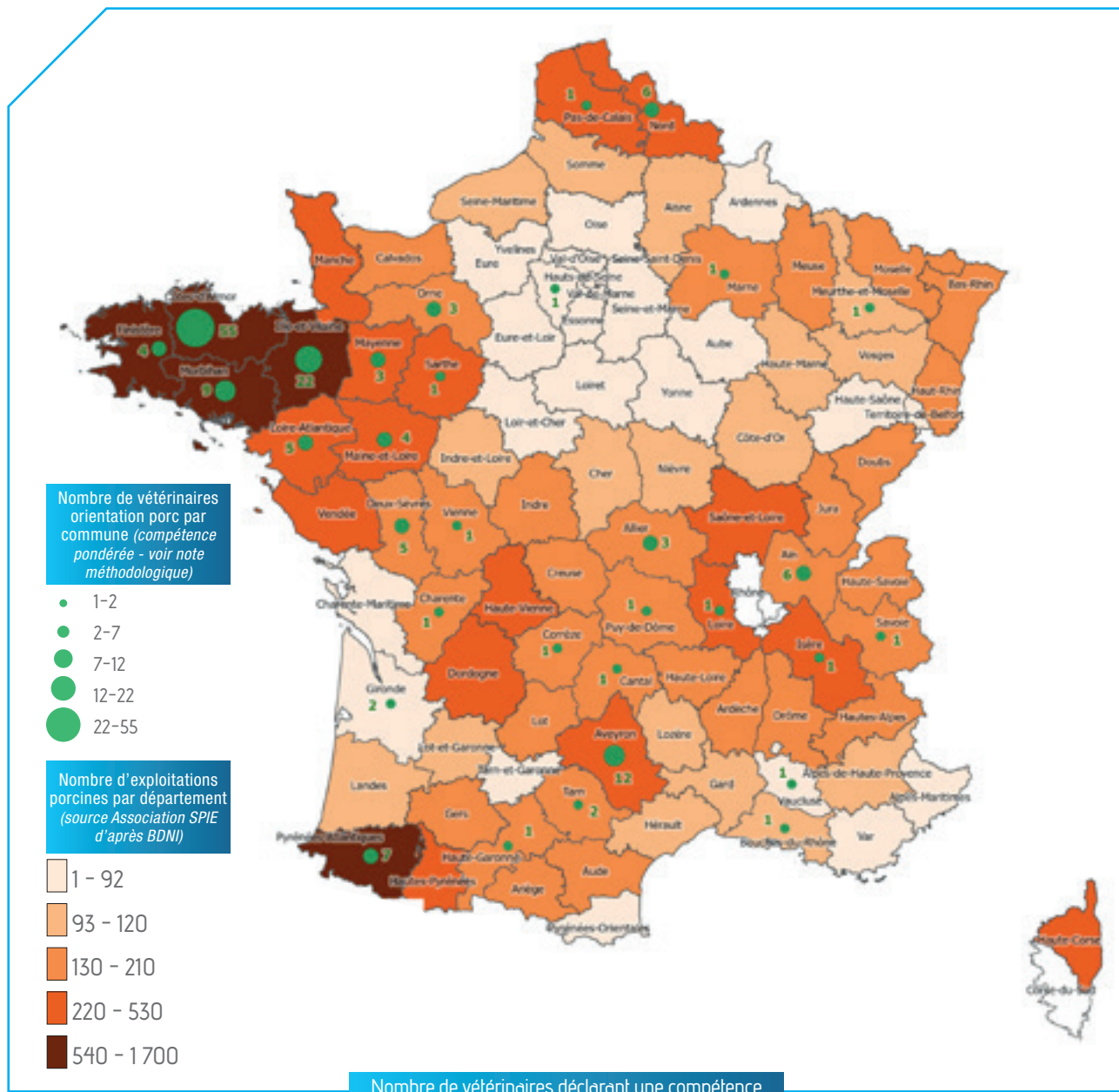
- 0 - 3000
- 3 000 - 9 000
- 9 000 - 20 000
- > 20 000



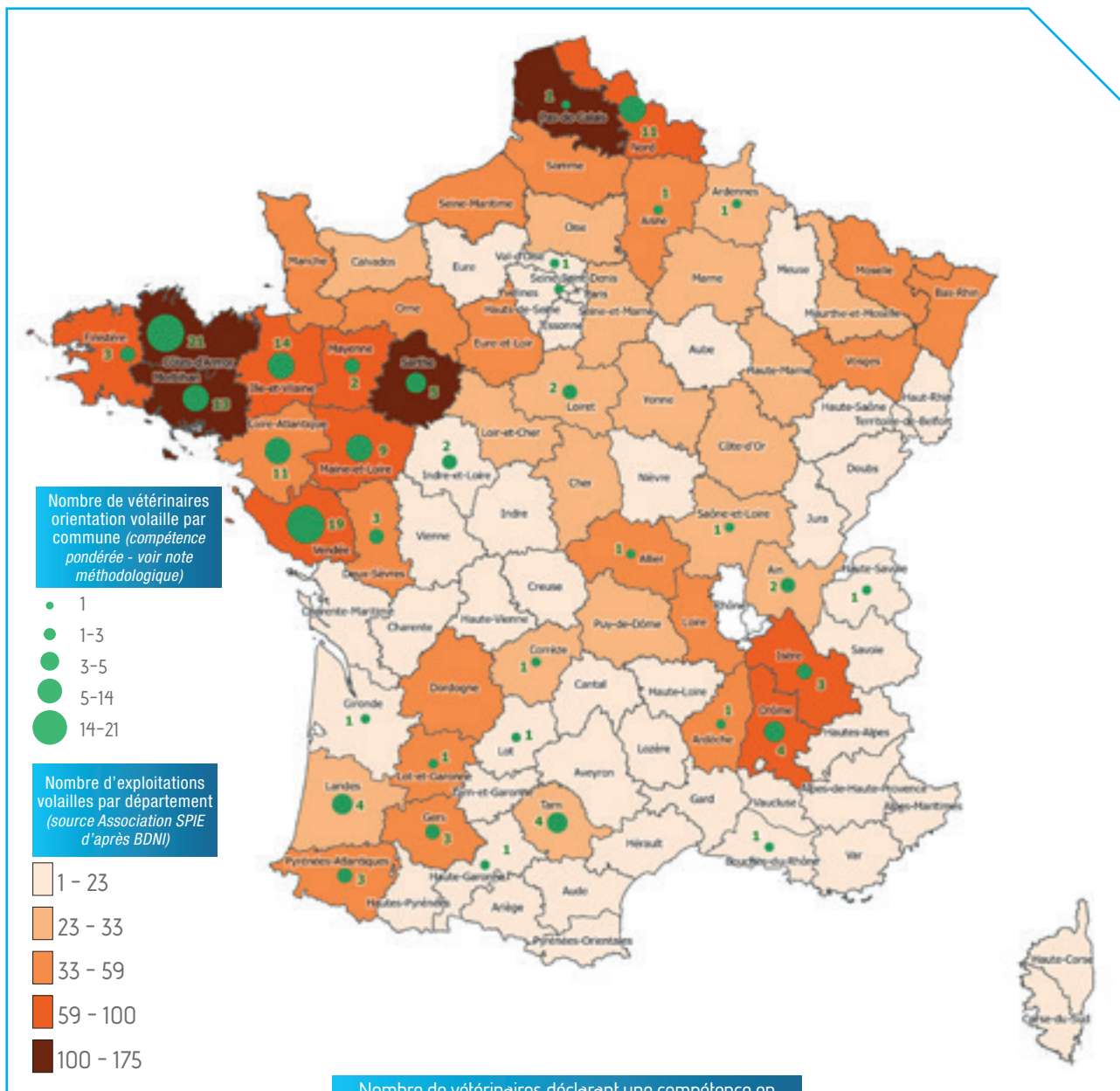
Les vétérinaires inscrits au tableau de l'ordre ont le choix de déclarer trois espèces différentes auxquelles ils dispensent des actes vétérinaires de médecine, de chirurgie et de pharmacie vétérinaire. Le rang de déclaration est hiérarchisé et fait l'objet d'une pondération afin d'exprimer un ratio entre les données animales et la compétence vétérinaire. La clé de répartition pour les animaux de rente est rappelée dans la méthodologie.

Nombre de vétérinaires en ETP AR
pour 5 000 bovins par canton

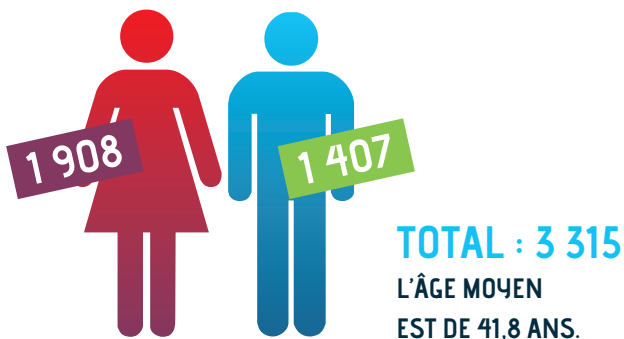




Nombre de vétérinaires déclarant une compétence porcs par rapport au nombre d'élevages

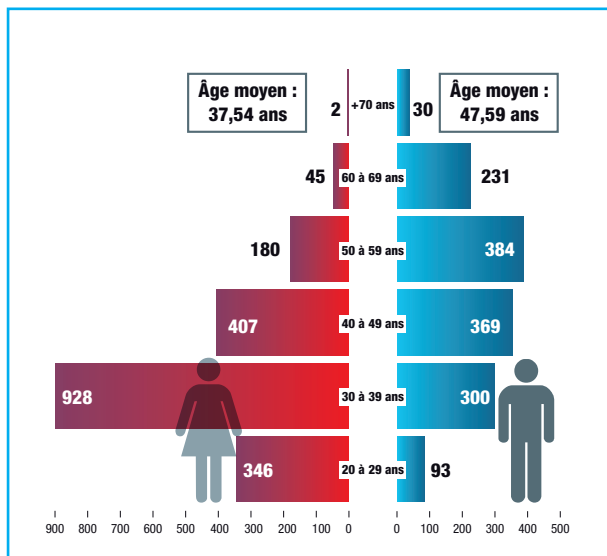


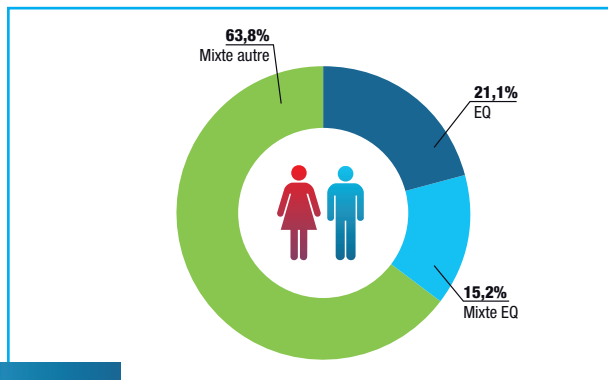
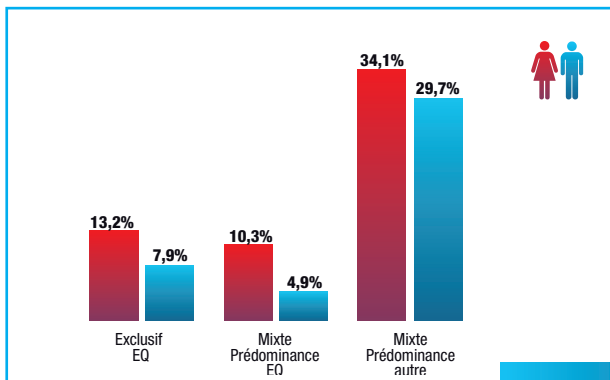
8 LES VÉTÉRINAIRES ÉQUIDÉS



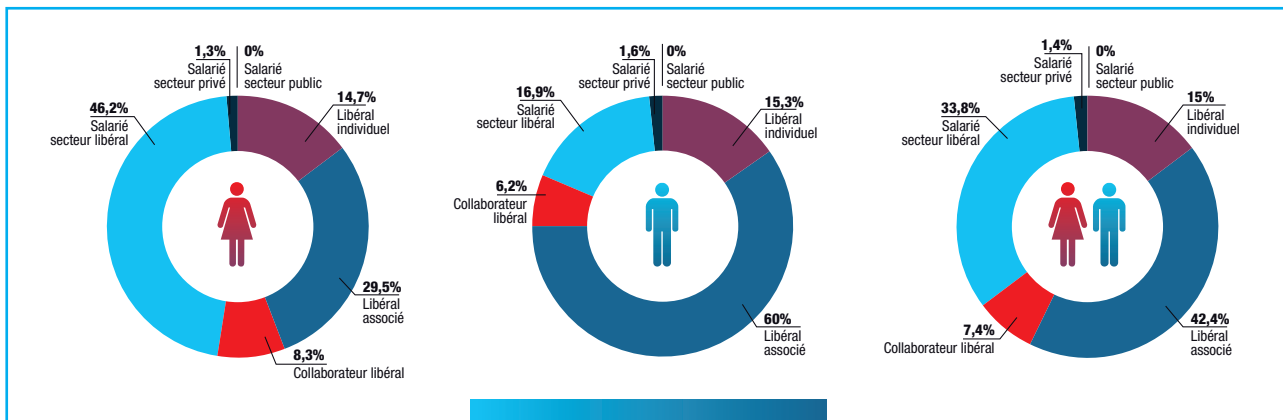
Stable par rapport à l'année 2021, la population de vétérinaires qui déclarent une activité équine représente 15,9 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre. Parmi eux, 36,3 % exercent de manière exclusive ou prédominante la médecine et la chirurgie des équidés. La majorité des vétérinaires déclarant une activité équine l'exerce de manière occasionnelle (63,8 %).

57,6 % sont des femmes, dont 66,8 % sont âgées de moins de 40 ans, soit 1 274 vétérinaires.

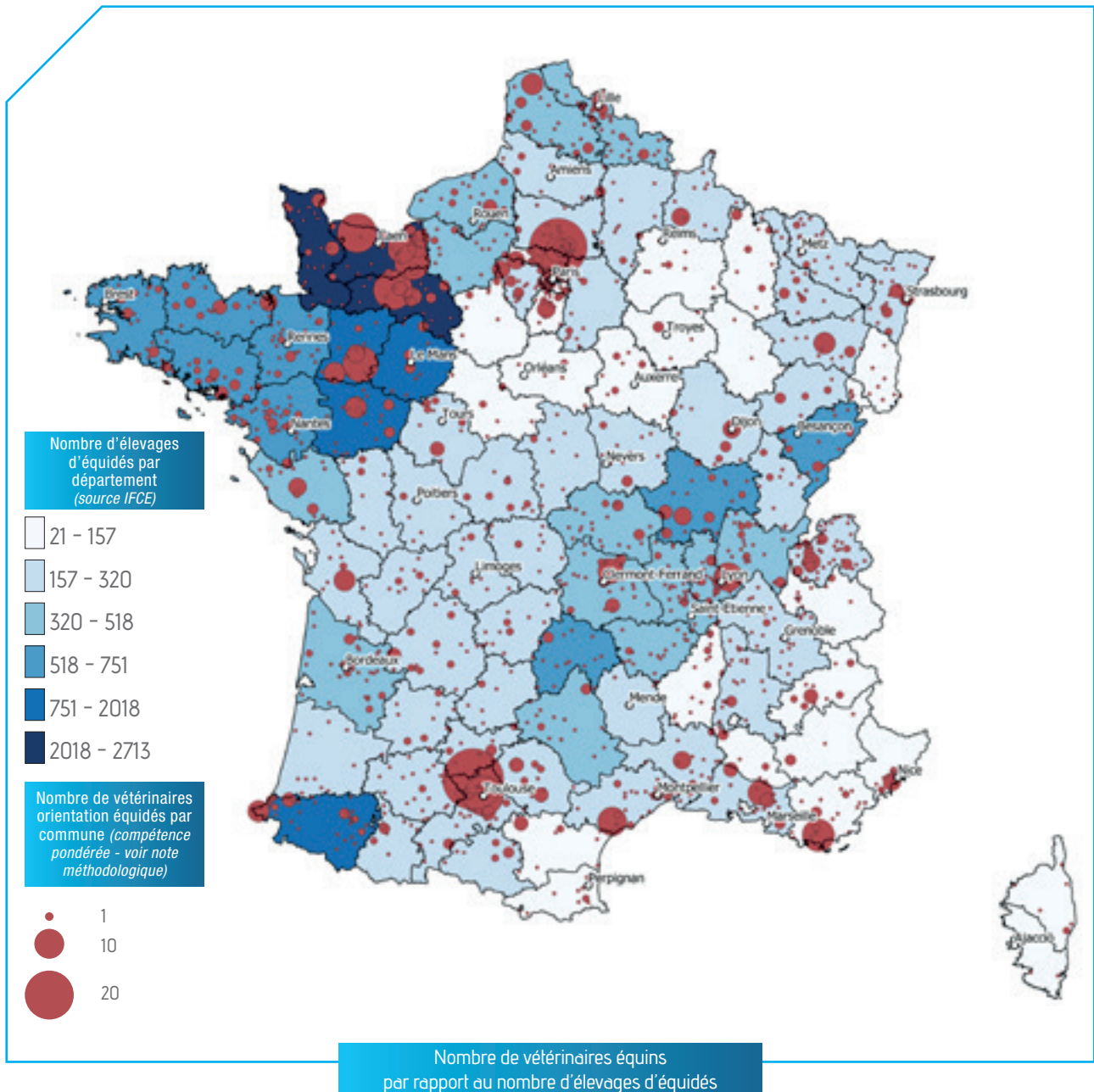


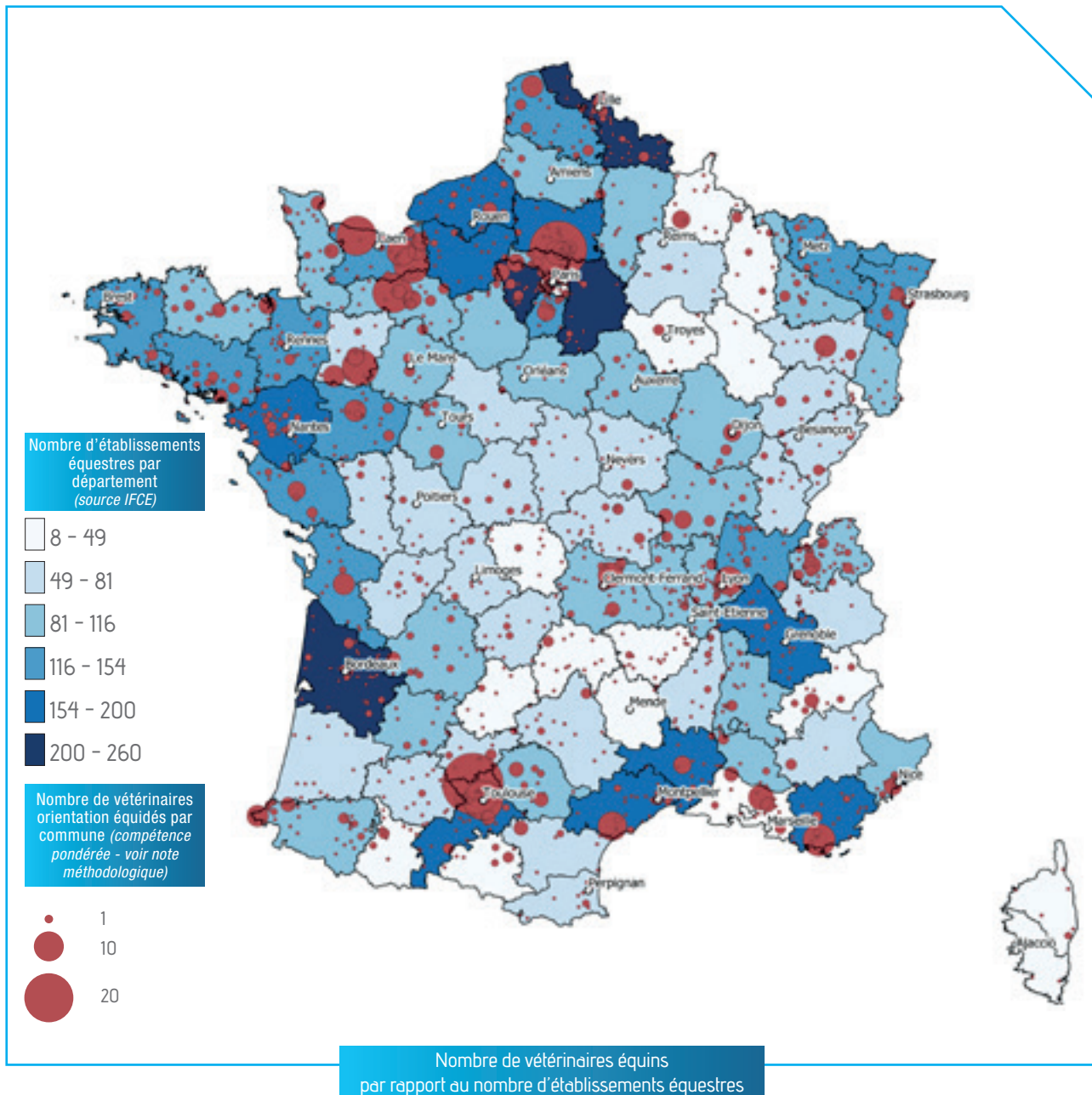


Compétence déclarée

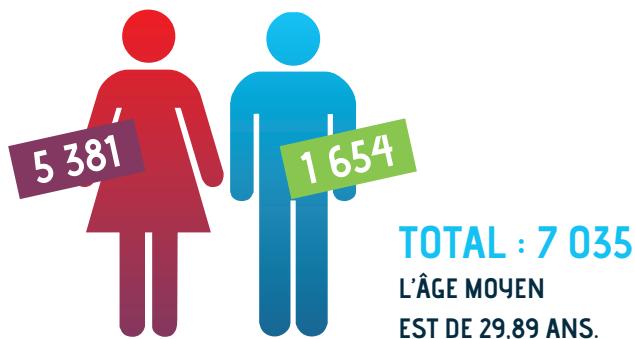


Modalité d'exercice vétérinaire

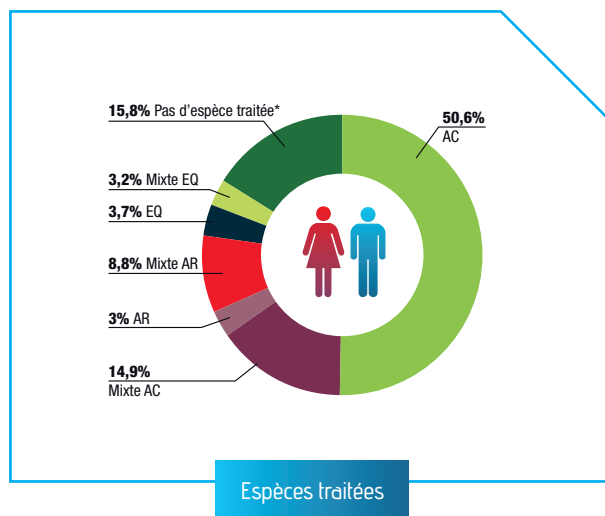
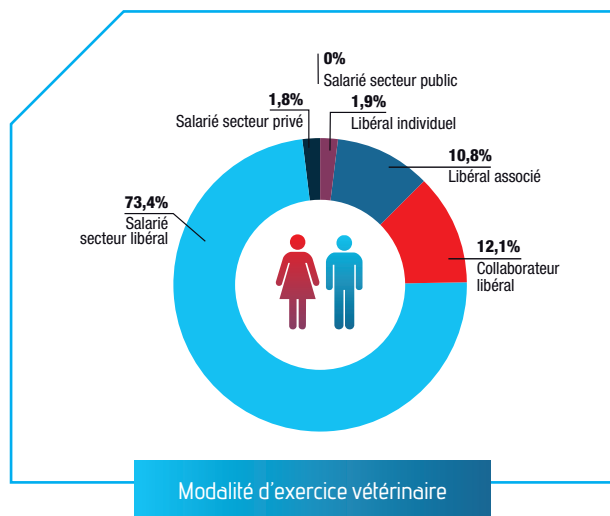




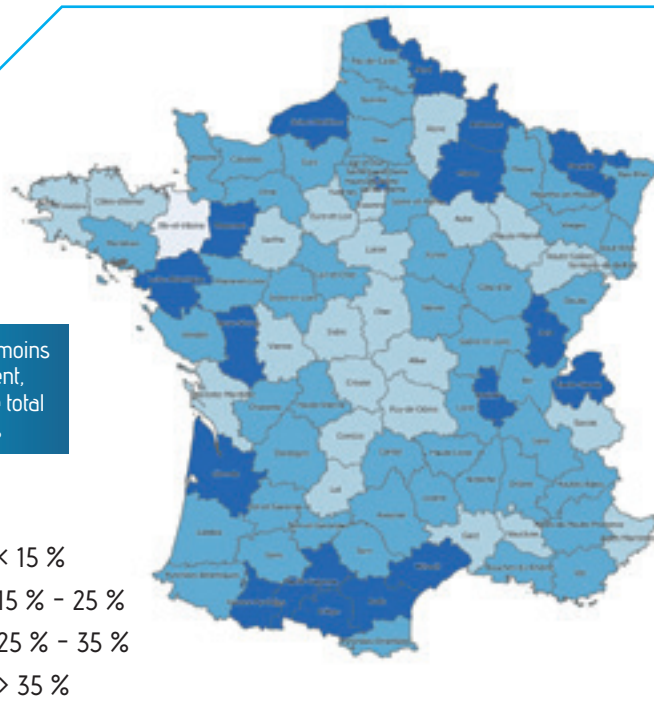
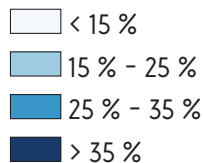
9 LES VÉTÉRINAIRES DE MOINS DE 35 ANS



33,8 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de moins de 35 ans. Entre 2021 et 2022, cette population a progressé de 4,4 %. Les femmes en représentent 76,5 %. Soutenue par une nette augmentation de l'activité en qualité de collaborateur libéral (+ 116 vétérinaires, soit + 15,8 %), la proportion d'inscrits de moins de 35 ans exerçant en libéral est en légère augmentation par rapport à 2022 (+ 5 %). La progression de ceux exerçant avec un statut de salarié du secteur libéral est plus marquée et atteint 10 %. Ces derniers représentent 73,3 % des vétérinaires de moins de 35 ans.

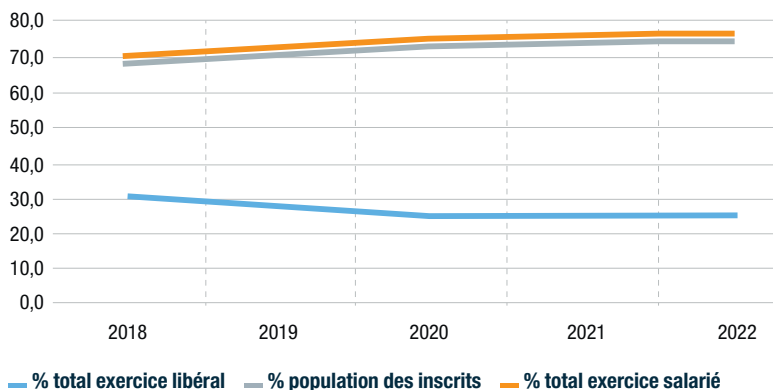


Nombre de vétérinaires de moins de 35 ans par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits



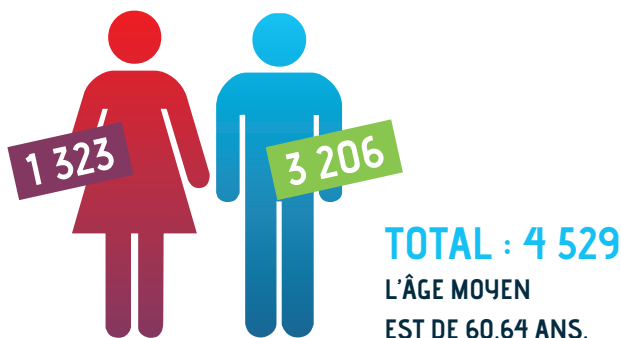
2018 2022 ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE DES VÉTÉRINAIRES

Sur les 5 dernières années, le ratio des inscrits qui exercent en tant que salarié est en nette augmentation. En moyenne, sur la même période, 12,1 % des jeunes diplômés de moins de 35 ans ont choisi d'exercer sous le statut de collaborateur libéral.



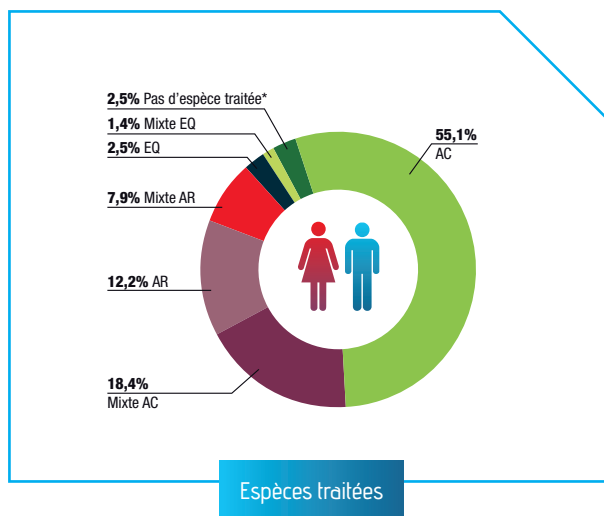
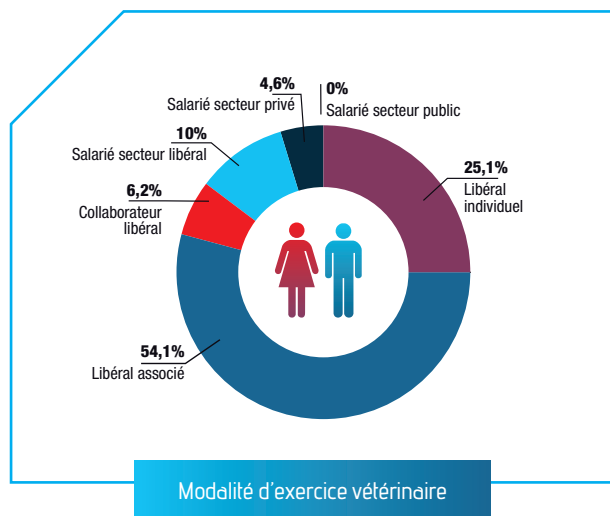
Évolution de la proportion de population des moins de 35 ans selon les modalités d'exercice

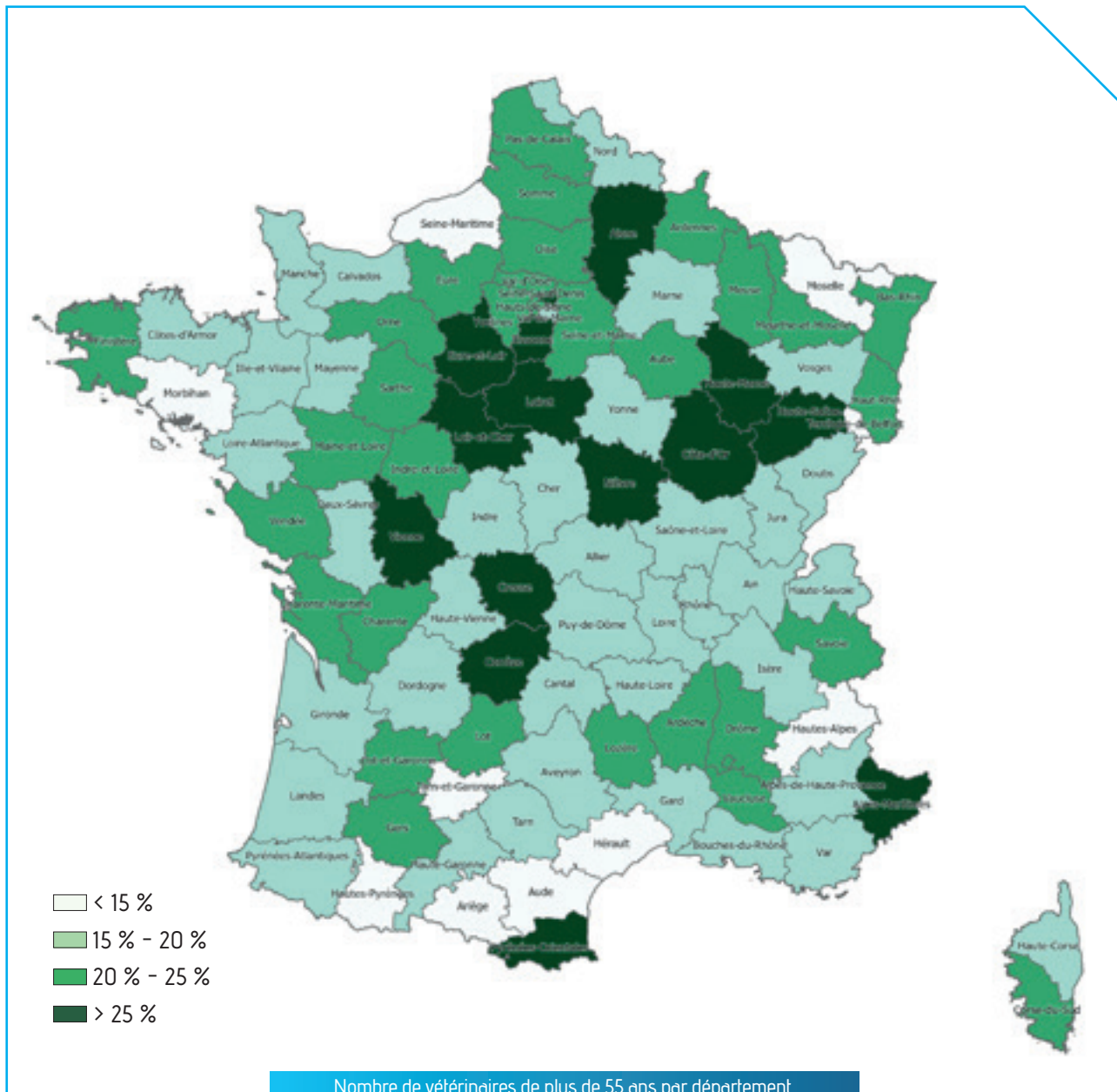
10 LES VÉTÉRINAIRES DE PLUS DE 55 ANS



21,7 % des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre sont âgés de plus de 55 ans. 70,8 % sont des hommes, dont 25,1 % sont en exercice individuel (vs 10,3 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits), et 54 % sont associés (vs 40,5 % pour l'ensemble des vétérinaires inscrits).

2 417 vétérinaires sont âgés de plus de 60 ans, dont 2 195 ont entre 60 et 69 ans. Cela préfigurant le nombre de vétérinaires en départ à la retraite à échéance 2027.

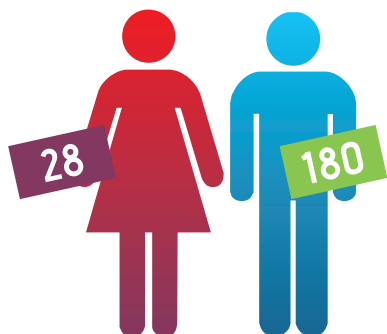




Nombre de vétérinaires de plus de 55 ans par département, en pourcentage du nombre total de vétérinaires inscrits

11

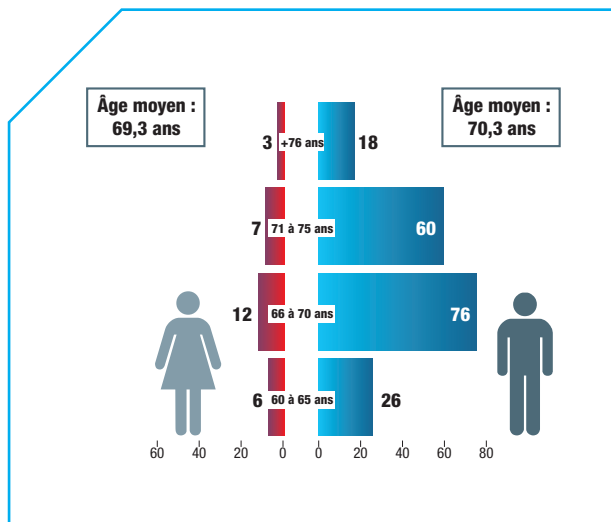
LES VÉTÉRINAIRES EN CUMUL EMPLOI RETRAITE

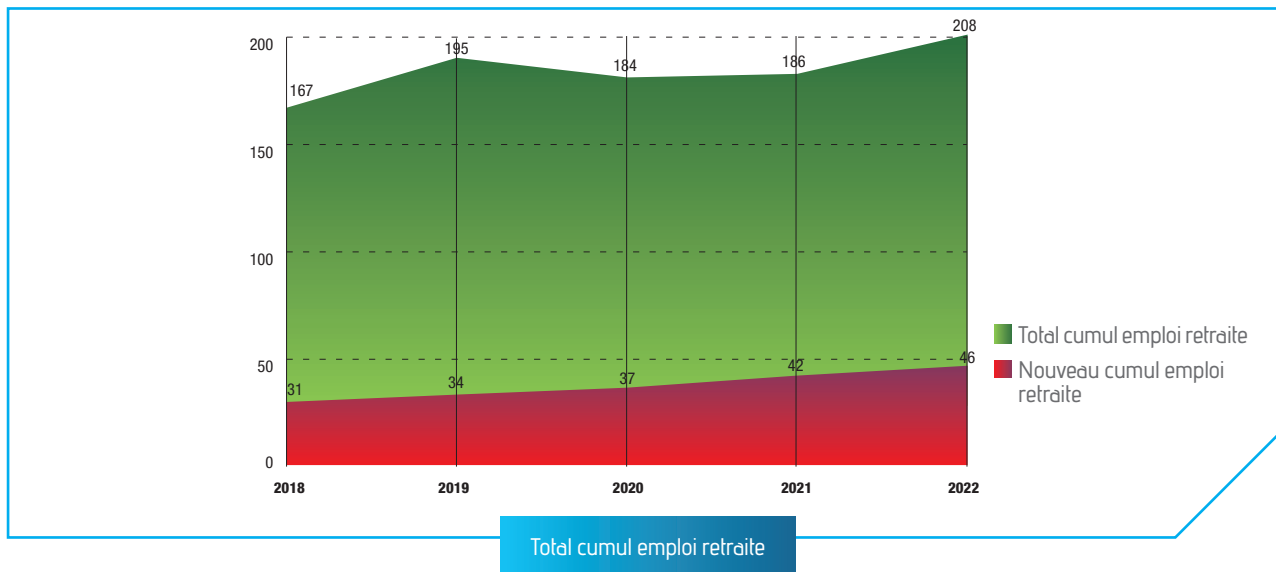
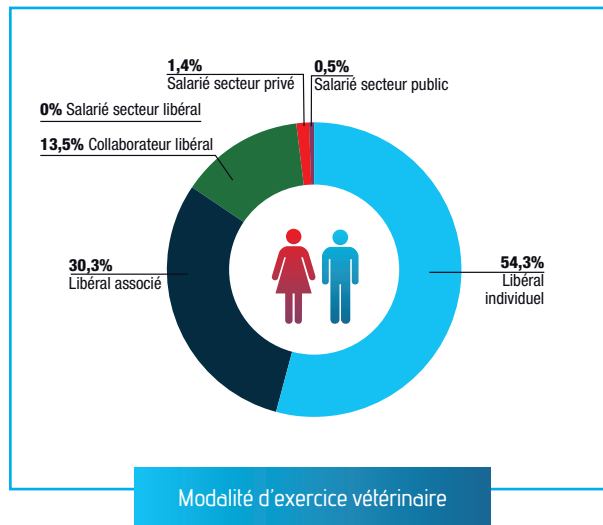
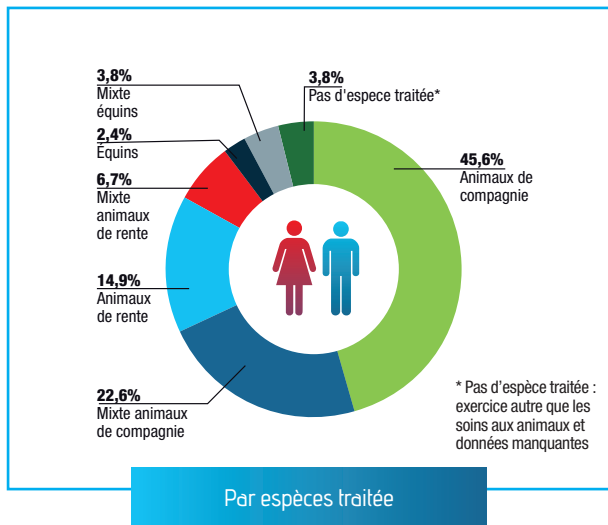


TOTAL : 208
L'ÂGE MOYEN
EST DE 70,2 ANS.

Au 31 décembre 2022, 208 vétérinaires exercent en cumul emploi retraite : 180 hommes et 28 femmes.

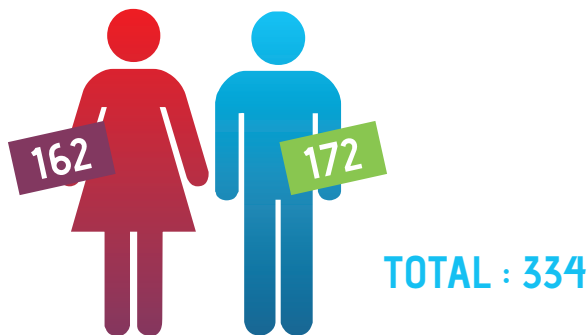
L'âge moyen est de 70,2 ans et il est stable. Le plus jeune des vétérinaires en cumul emploi retraite est âgé de 62 ans, le plus ancien de 97 ans. Cette population est en augmentation par rapport à 2021 (+ 23).





12 LES SPÉCIALISTES VÉTÉRINAIRES RECONNUS PAR LE CNSV*

* CNSV : Conseil national de la spécialisation vétérinaire



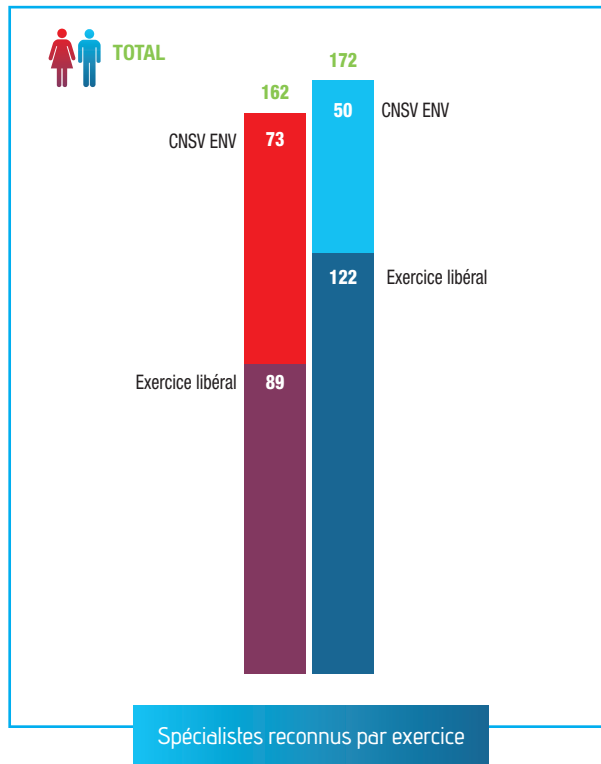
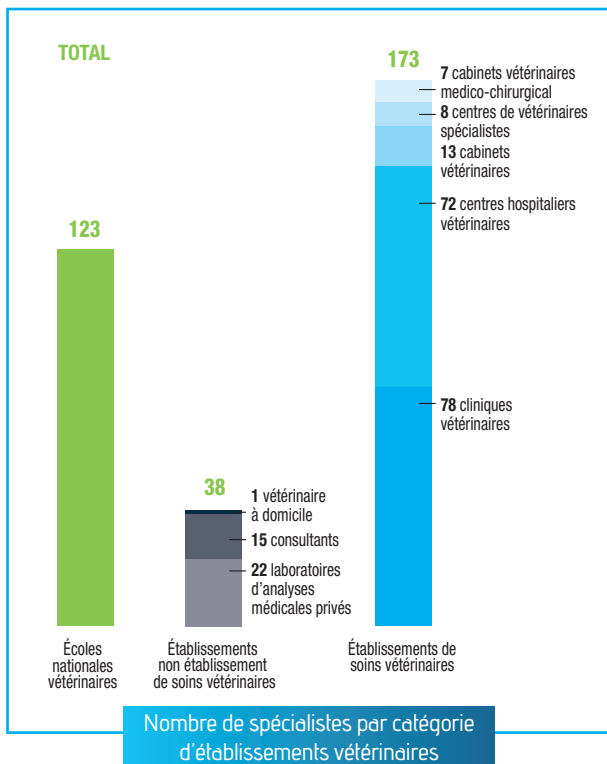
Au 31 décembre 2022, 334 vétérinaires (172 hommes et 162 femmes), sont diplômés d'un titre de spécialiste vétérinaire reconnu par le CNSV. 63,2 % des spécialistes exercent en pratique libérale, 36,8 % sont salariés du secteur public et participent à l'enseignement de la profession de vétérinaire. 25 nouveaux spécialistes se sont inscrits au tableau de l'Ordre en 2022.

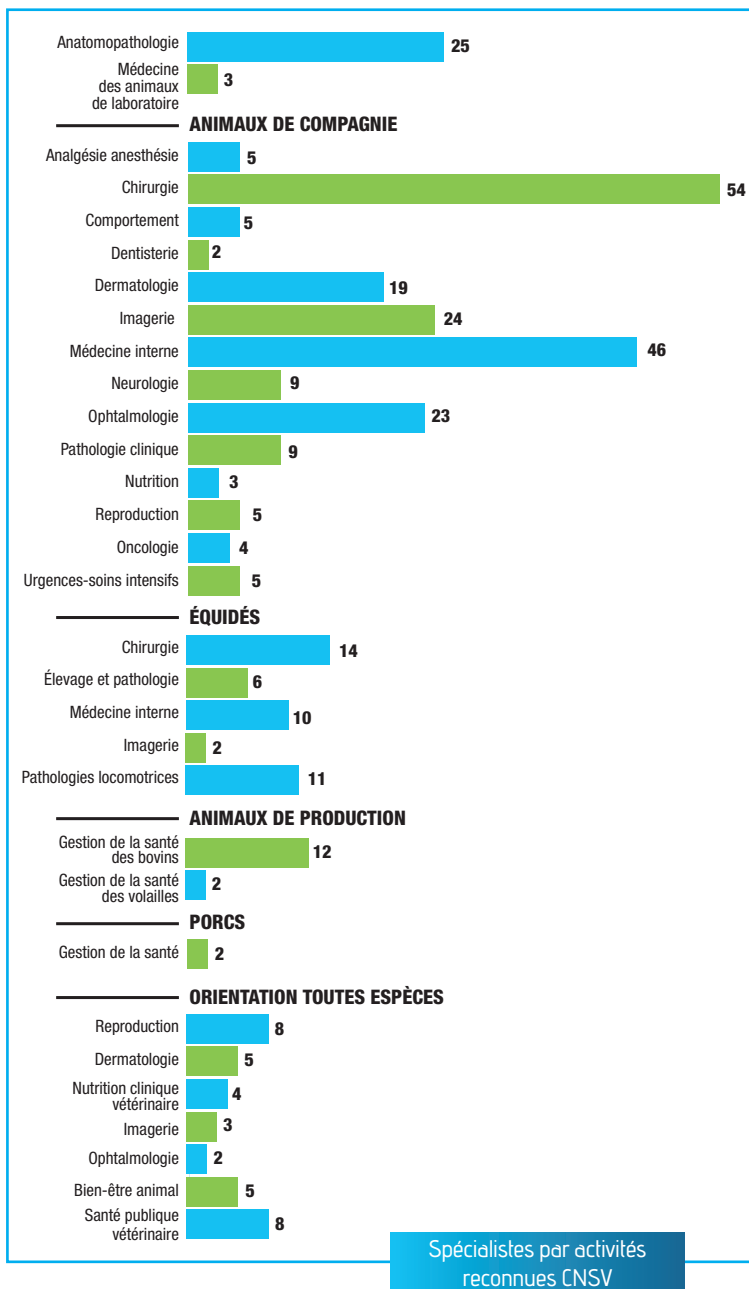
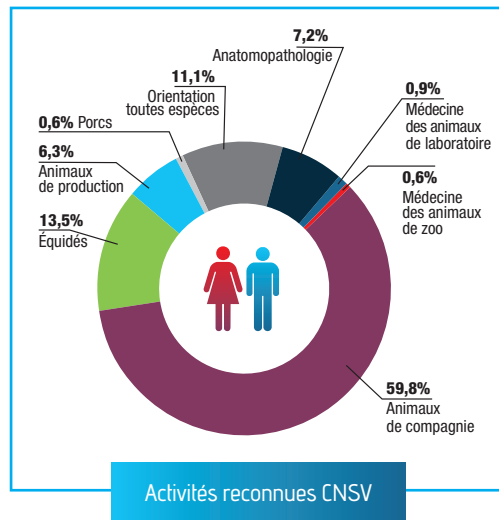
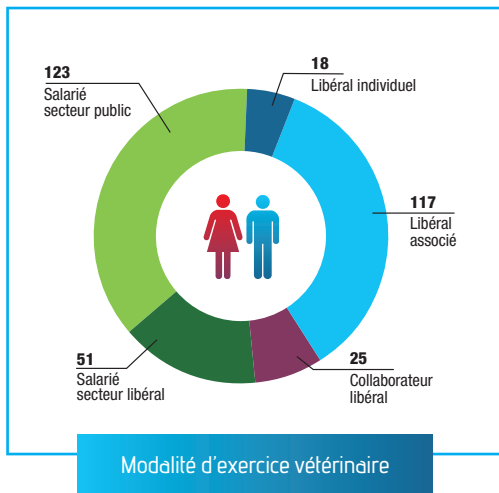
74 spécialistes sont titulaires d'un diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV) et 260 sont diplômés d'un collège européen (European Veterinary College) reconnu par le CNSV.

11 spécialités concernent plus particulièrement les animaux de compagnie pour lesquels la majorité des spécialistes (214) ont une activité ; 43 spécialistes officient dans le domaine des équidés dans 5 spécialités ; 28 spécialistes ont une activité en anatomopathologie.

Les spécialistes vétérinaires exercent majoritairement dans les établissements de soins vétérinaires (63,2 %) et dans les écoles nationales vétérinaire (36,8 %).







13 LES FORMES JURIDIQUES D'EXERCICE DES VÉTÉRINAIRES

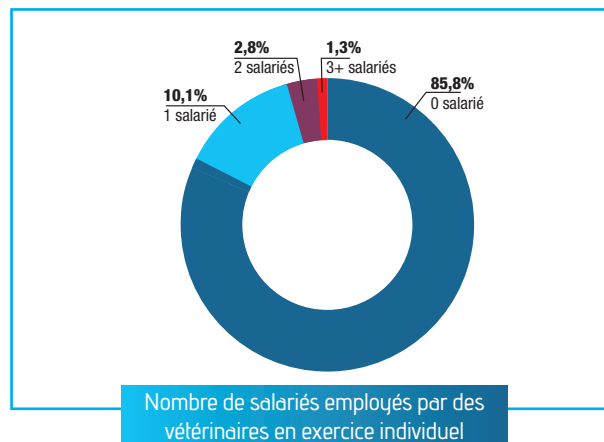
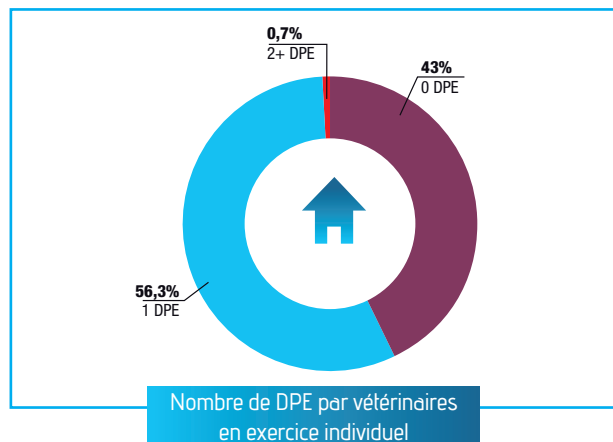
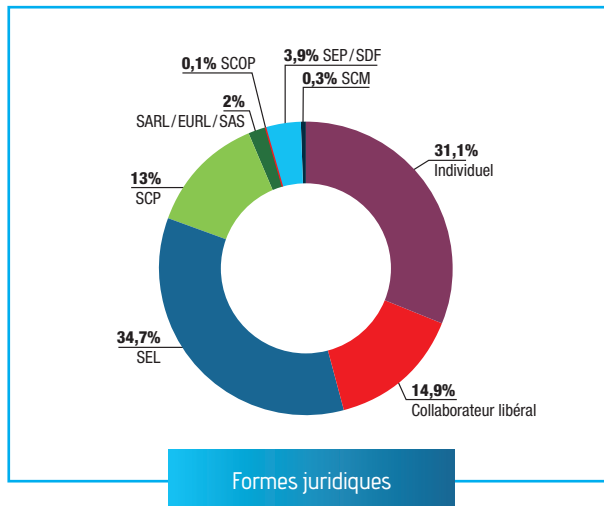
TOTAL : 7 542

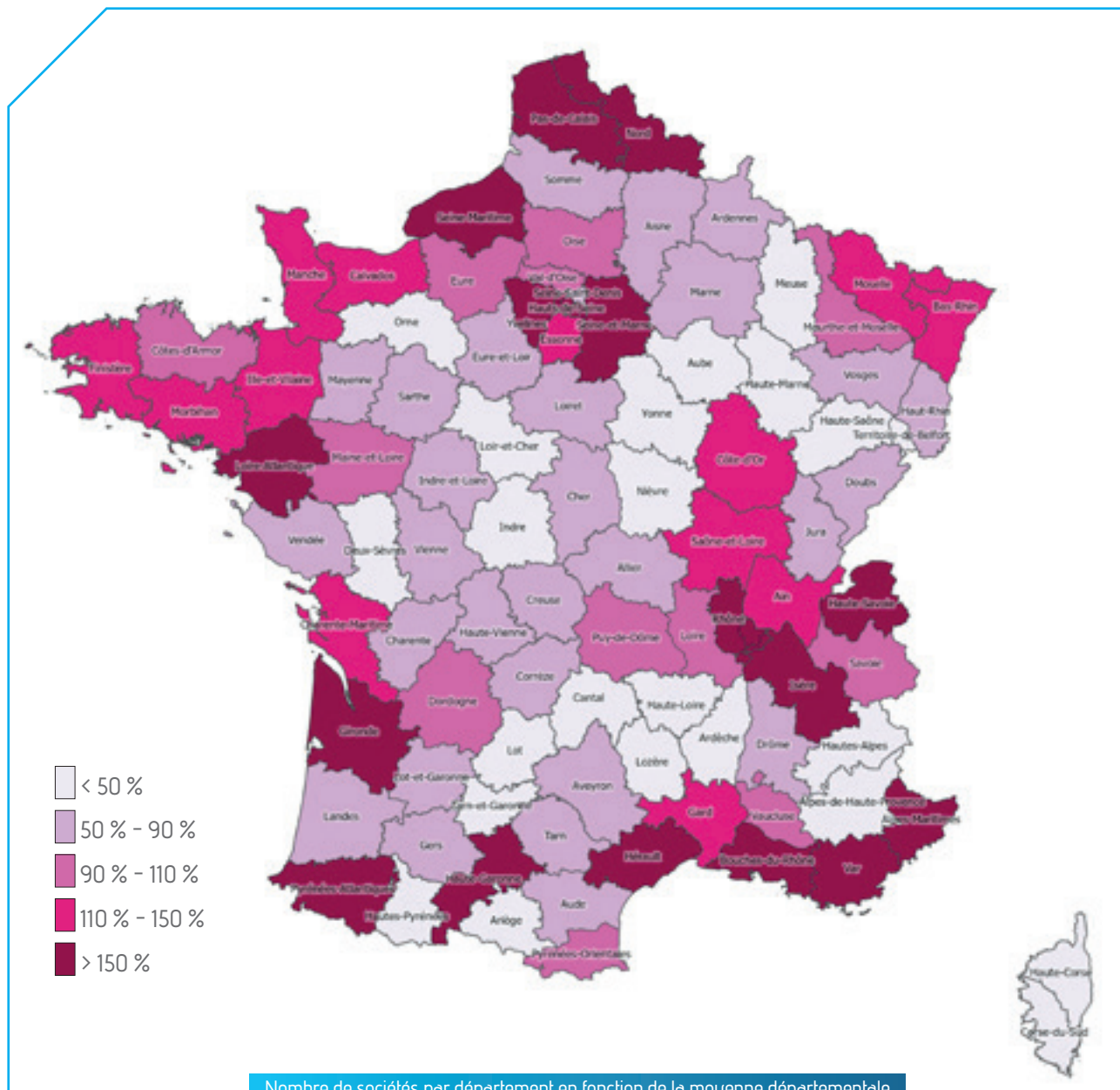
Au 31 décembre 2022, 7 542 entités juridiques exercent la profession vétérinaire.

3 751 sociétés d'exercice vétérinaire sont inscrites au tableau de l'Ordre, en diminution de 80 sociétés (- 2,1 %), 294 sociétés en participation (- 38) et 25 SCM sont enregistrées auprès de l'Ordre.

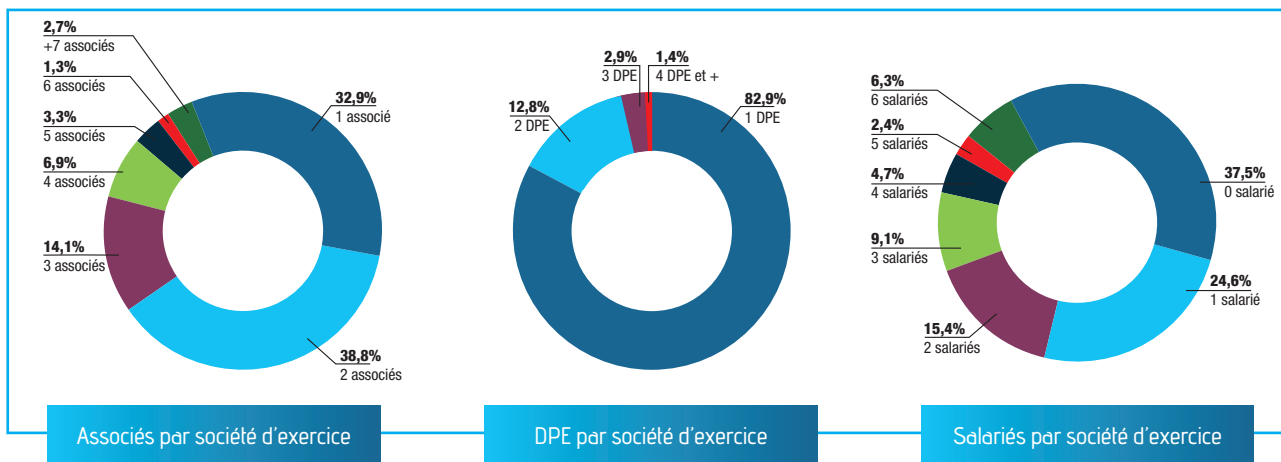
3 681 vétérinaires exercent sous un statut de travailleur non salarié, 2 129 en exercice individuel (- 102, soit - 4,56 % par rapport au 31 décembre 2021), et 1 552 en qualité de collaborateur libéral (+ 252, soit + 19,36 % par rapport au 31 décembre 2021).

71,4 % des sociétés d'exercice sont composées d'un à deux associés et 83 % exploitent un domicile professionnel d'exercice (DPE).



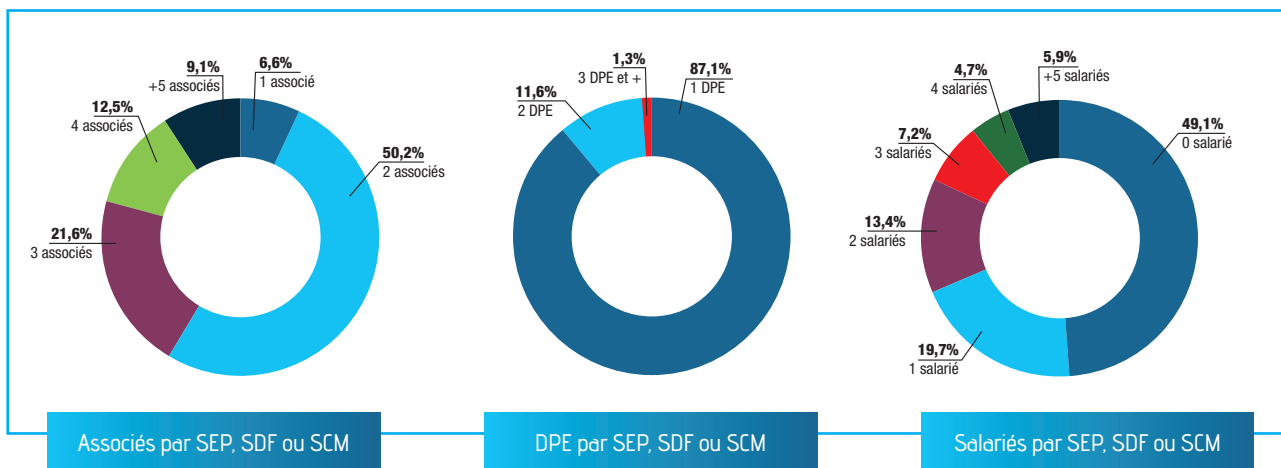


Nombre de sociétés par département en fonction de la moyenne départementale nationale (moyenne nationale 2022. 77,75 sociétés par département)



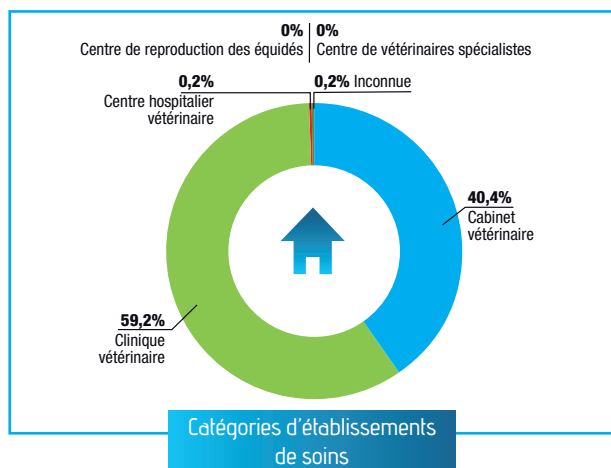
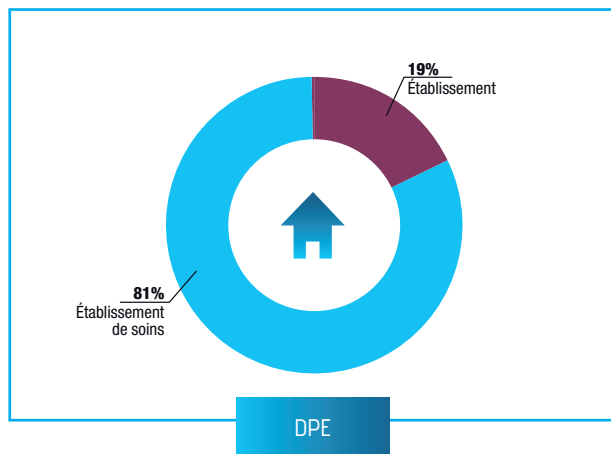
En légère diminution en 2022 après une augmentation constante de leur nombre depuis 2018, les sociétés d'exercice vétérinaires emploient 6 848 vétérinaires salariés (+ 687, soit + 11,15 % par rapport à 2021), et exploitent 4 624 établissements vétérinaires. Les sociétés d'exercice vétérinaire emploient en moyenne 2,92 salariés vétérinaires, quand les vétérinaires en exercice individuel en emploient 1,4.

Les sociétés d'exercice vétérinaire sont composées en moyenne de 2,4 associés. 320 SEP/SCM sont recensées et exploitent 348 établissements vétérinaires. Elles sont composées en moyenne de 2,7 associés et emploient en moyenne 2,6 vétérinaires salariés.



14 LES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES

TOTAL : 8 178

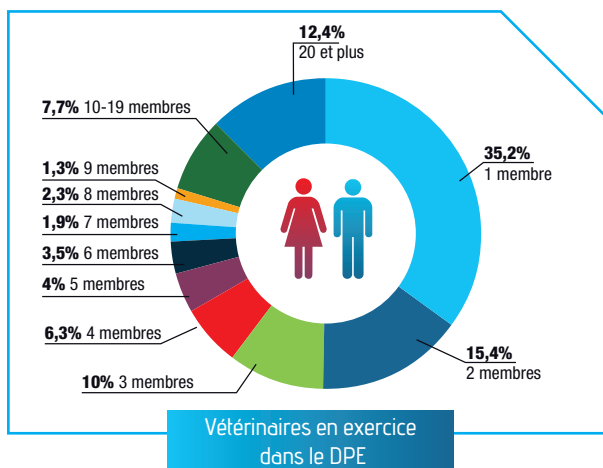


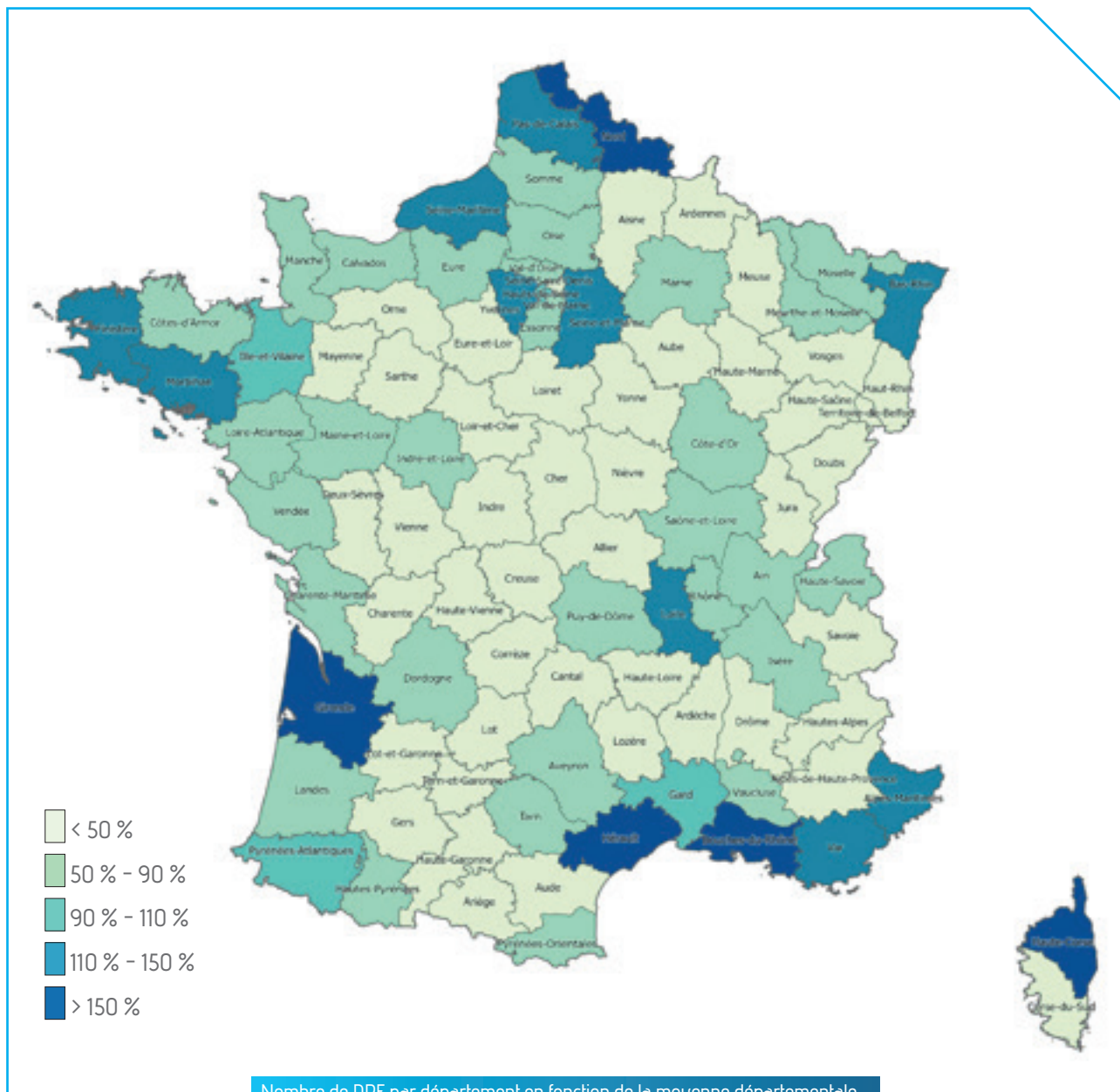
Parmi 8 178 établissements répertoriés, 6 625 sont des établissements de soins vétérinaires (81 %), lieux où sont reçus des animaux pour y être soignés, et 1 551 sont des locaux où s'exerce la profession de vétérinaire. Les établissements de soins vétérinaires sont enregistrés comme clinique vétérinaire pour 59,3 % d'entre eux, comme cabinet ou cabinet médico-chirurgical pour 40,3 %.

Au 31 décembre 2022, la France compte 14 centres hospitaliers vétérinaires, dont 3 sont dédiés à la médecine et la chirurgie des équidés, et 2 centres de vétérinaires spécialistes.

Sur les cinq dernières années, le nombre d'établissements de soins vétérinaires est en légère augmentation.

Un seul vétérinaire exerce dans 35 % des établissements, 2 vétérinaires dans 15,2 %, et plus de 5 vétérinaires dans 29,5 % des établissements. La plus forte augmentation est constatée pour les ESV où exercent plus de 10 vétérinaires.





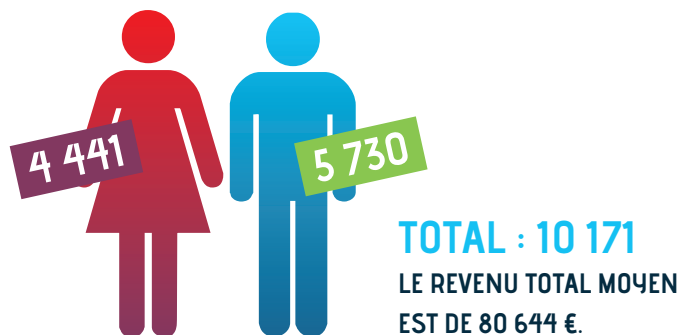
Nombre de DPE par département en fonction de la moyenne départementale nationale (moyenne nationale 2022. 76,75 DPE par département)



DONNÉES NATIONALES

**DE L'OBSERVATOIRE
DES REVENUS
DES VÉTÉRINAIRES**
INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

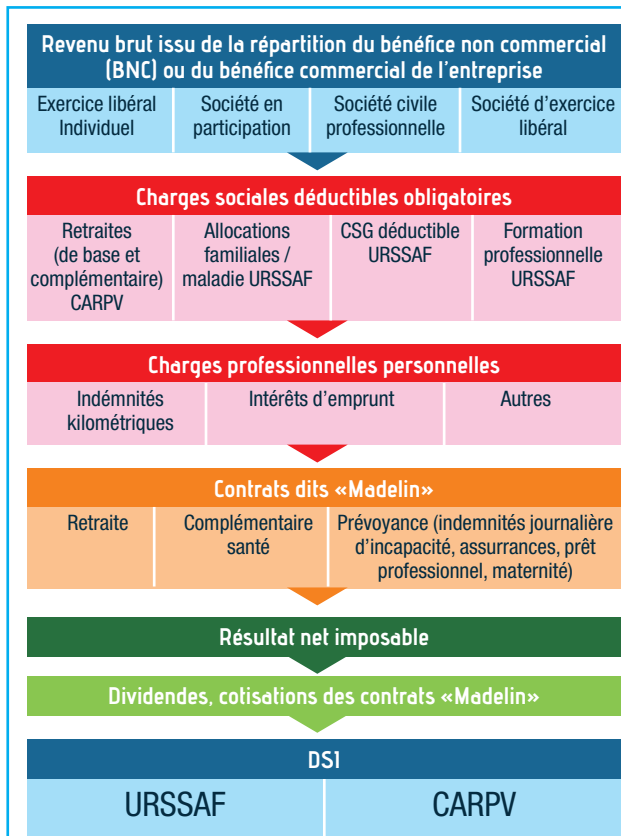
15 LES VÉTÉRINAIRES EN EXERCICE LIBÉRAL



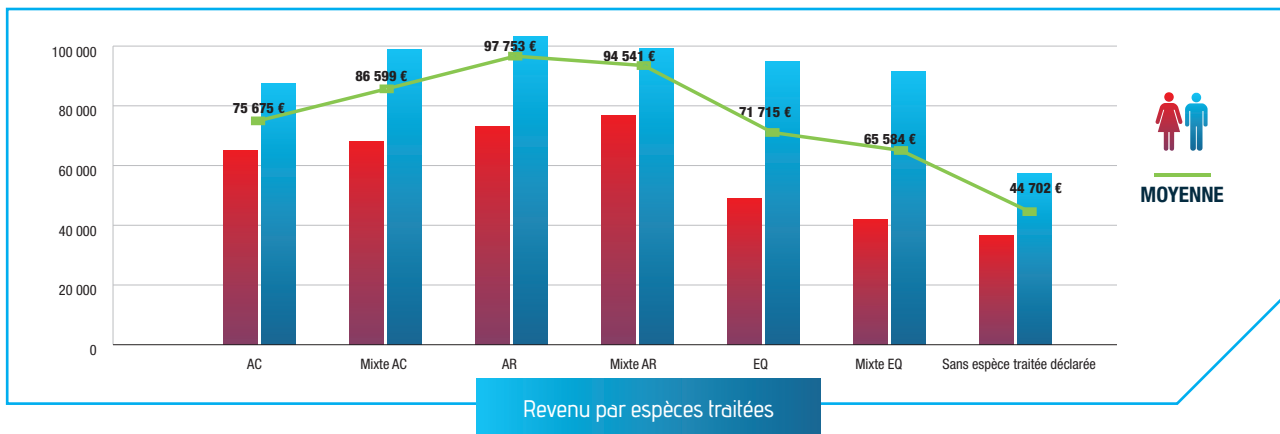
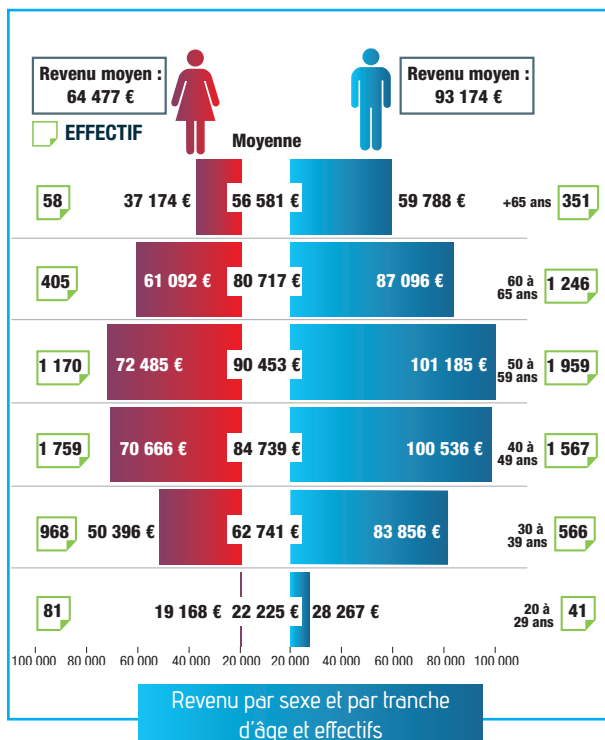
Le revenu moyen des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre déclaré pour l'année 2021, est de 80 644 €.

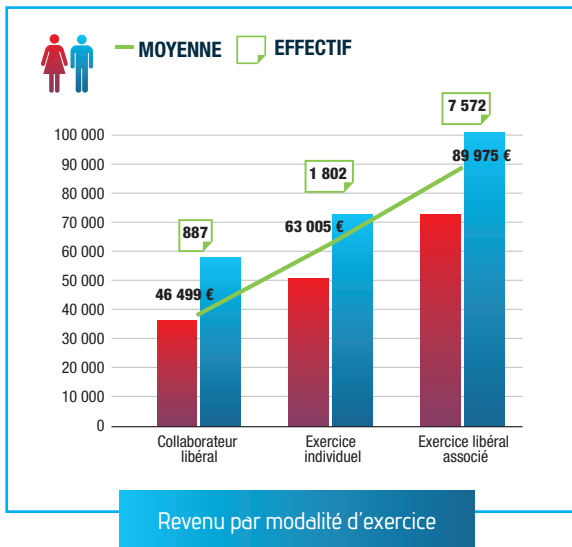
Les vétérinaires déclarant une activité animaux de rente et mixte animaux de rente ont un revenu déclaré moyen de 21,3 % supérieur à ceux déclarant une activité animaux de compagnie et mixte animaux de compagnie.

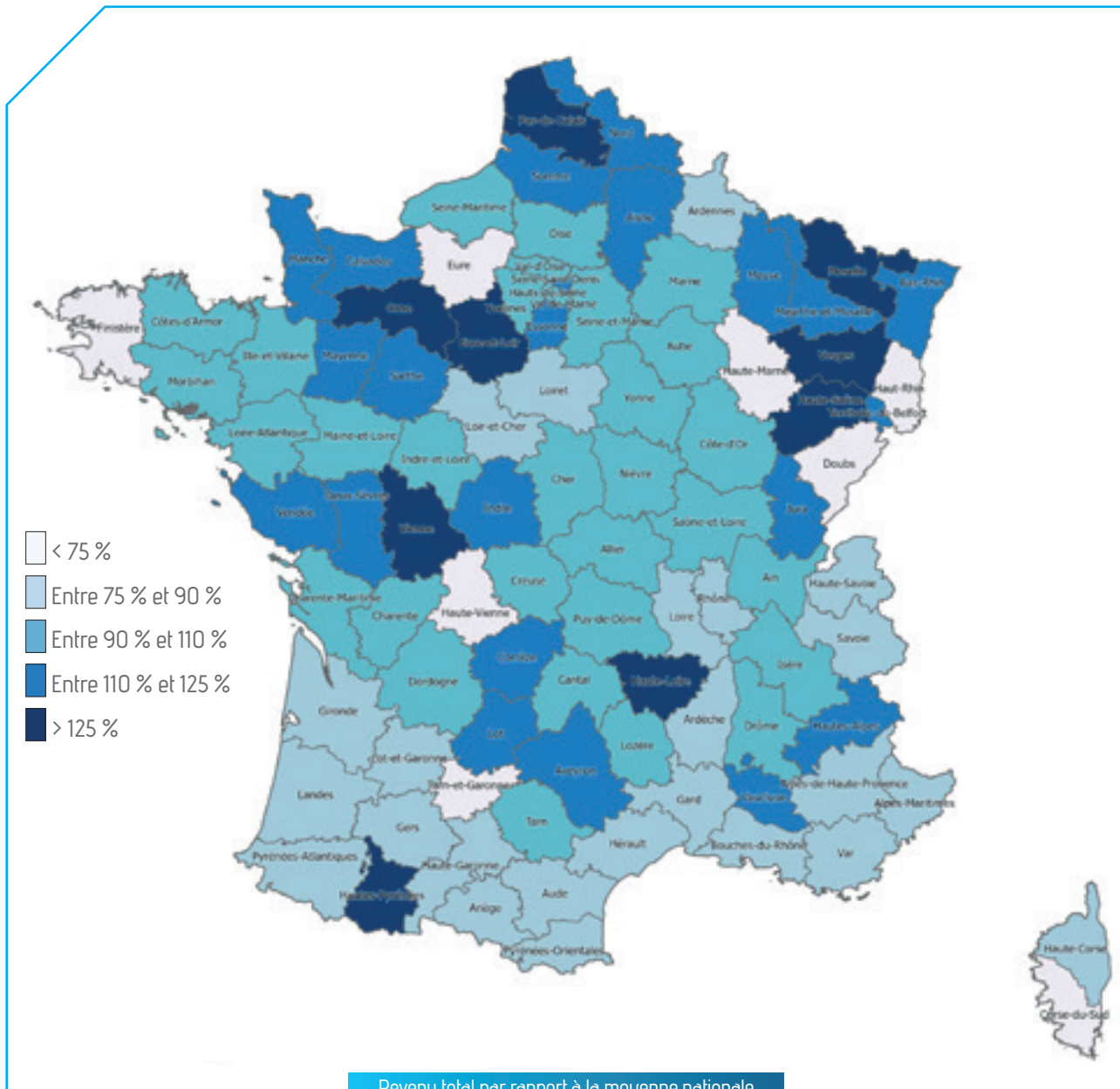
Schéma des éléments de constitution du revenu des vétérinaires en exercice libéral



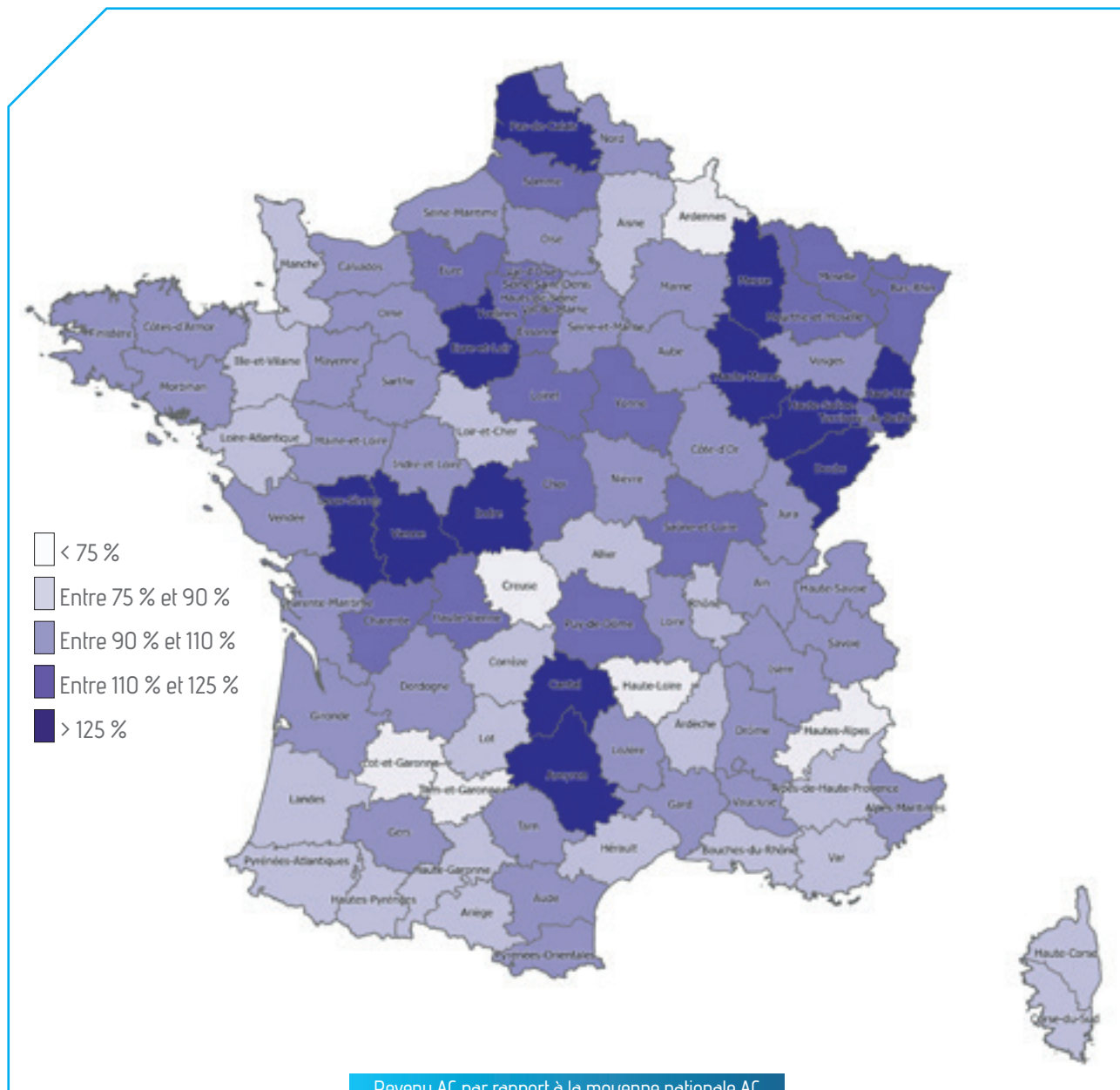
Le montant de la base sociale est la somme du revenu net imposable (BNC ou BIC), des cotisations volontaires aux contrats de prévoyance, complémentaire santé, ou complémentaire retraite dans le cadre de la loi dite « loi MADELIN » et des dividendes socialisés des SEL déclarés par chaque vétérinaire. La DSI apparaît comme un indicateur fiable du revenu moyen des vétérinaires, comparable au salaire net des vétérinaires salariés.



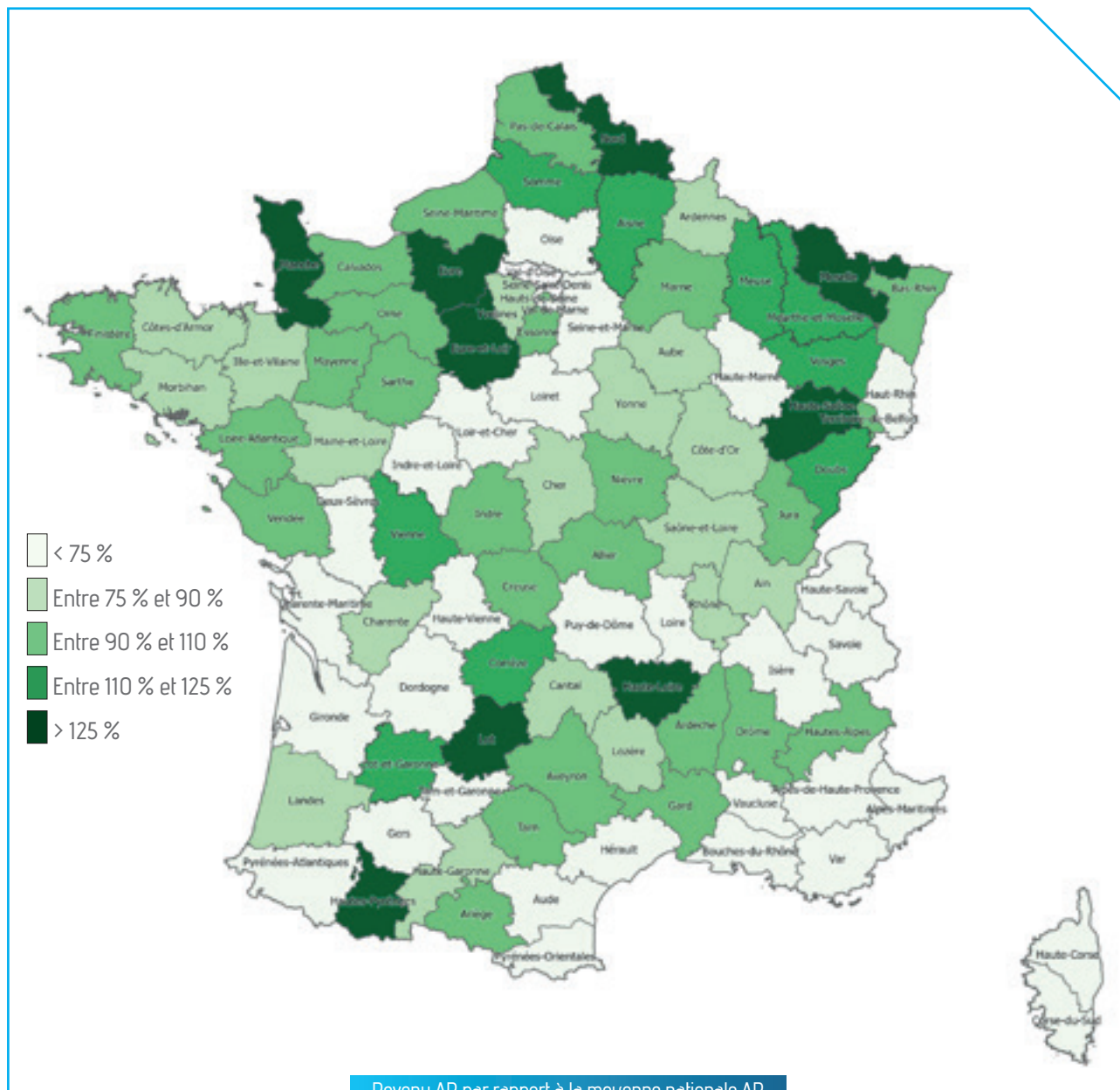




Revenu total par rapport à la moyenne nationale totale 80 644 €



Revenu AC par rapport à la moyenne nationale AC
75 675 €



Revenu AR par rapport à la moyenne nationale AR
97 753 €

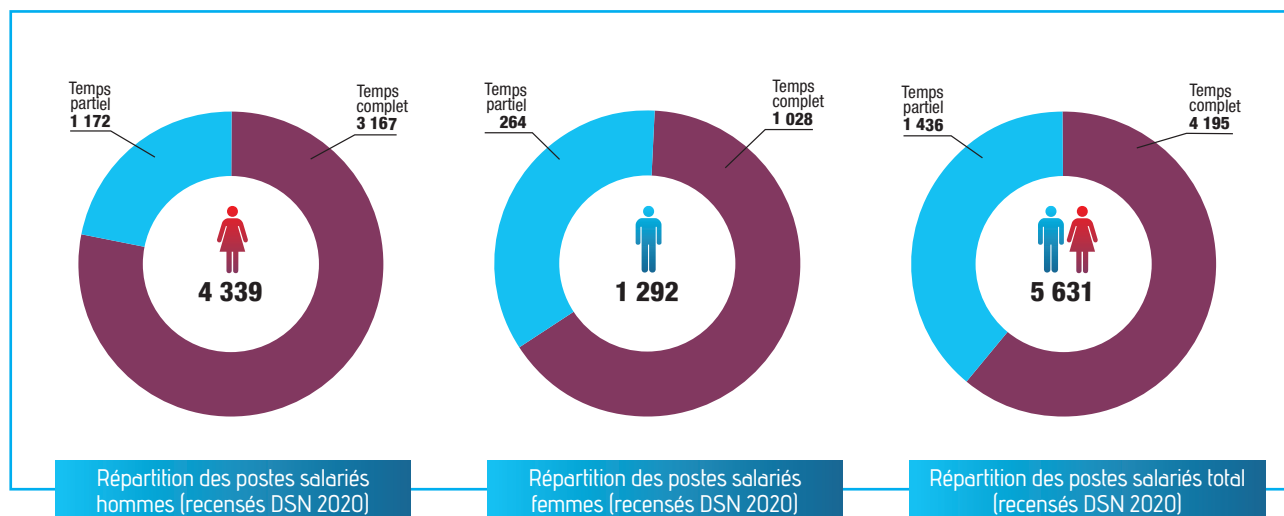
16 LES VÉTÉRINAIRES SALARIÉS DU SECTEUR LIBÉRAL

5 631 postes¹ de salariés vétérinaires cadres employés des établissements de soins vétérinaires ont été analysés à la demande de l'Observatoire par l'INSEE à partir des données issues des déclarations DSN de l'année 2020. Ils correspondent à 3 576 équivalents temps plein (EQTP) pour une rémunération nette annuelle de 38 172 €, soit, considérant des charges salariales d'environ 25 %, un revenu brut annuel pour un vétérinaire salarié cadre de 47 715 €.

Les postes se répartissent en 4 195 postes à temps complets et forfaits jours (74,5 %) et 1 436 à temps partiel et autres conditions (25,5 %).

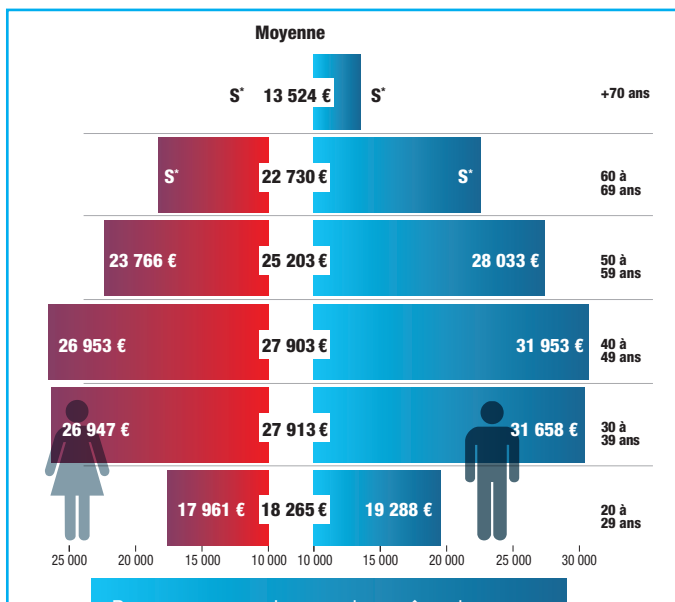
En 2020, considérant la masse salariale nette annuelle de rémunération des postes en EQTP, la moyenne pour les vétérinaires salariés femmes est de 37 175 €, quand celle des hommes est de 41 497,8 €. Les postes à temps partiel représentent 27 % chez les femmes contre 20,4 % chez les hommes.

1 Cf méthodologie

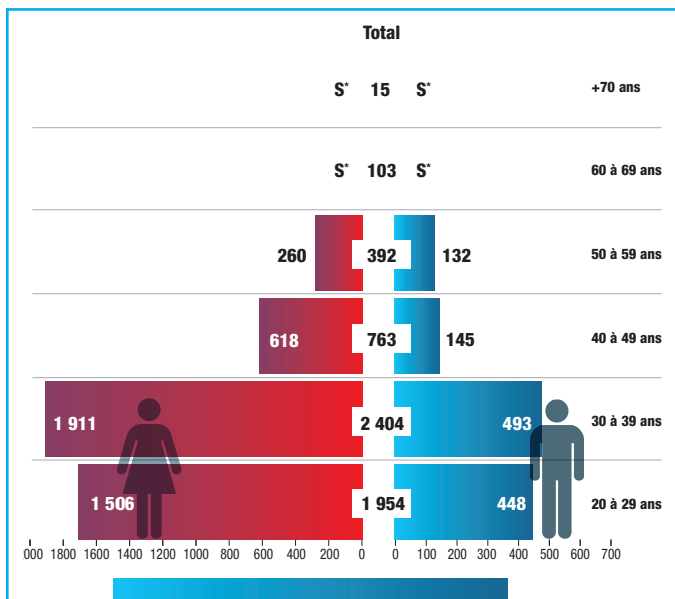




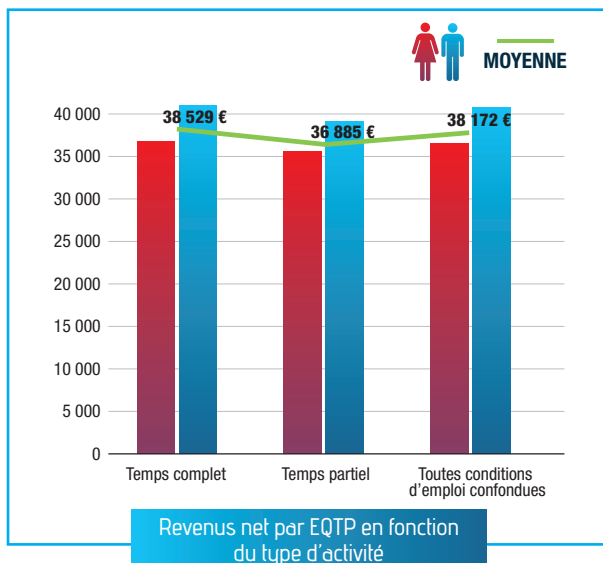
* Secret statistique de l'INSEE



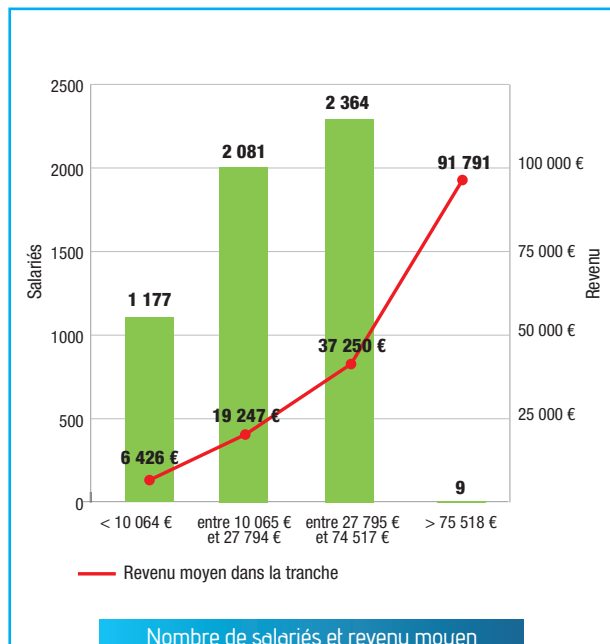
Revenu moyen net par poste par âge et par sexe



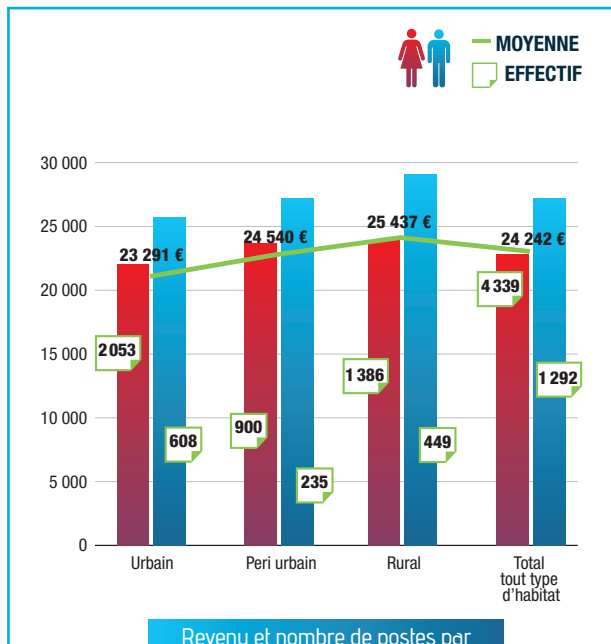
Nombre de postes par âge et par sexe



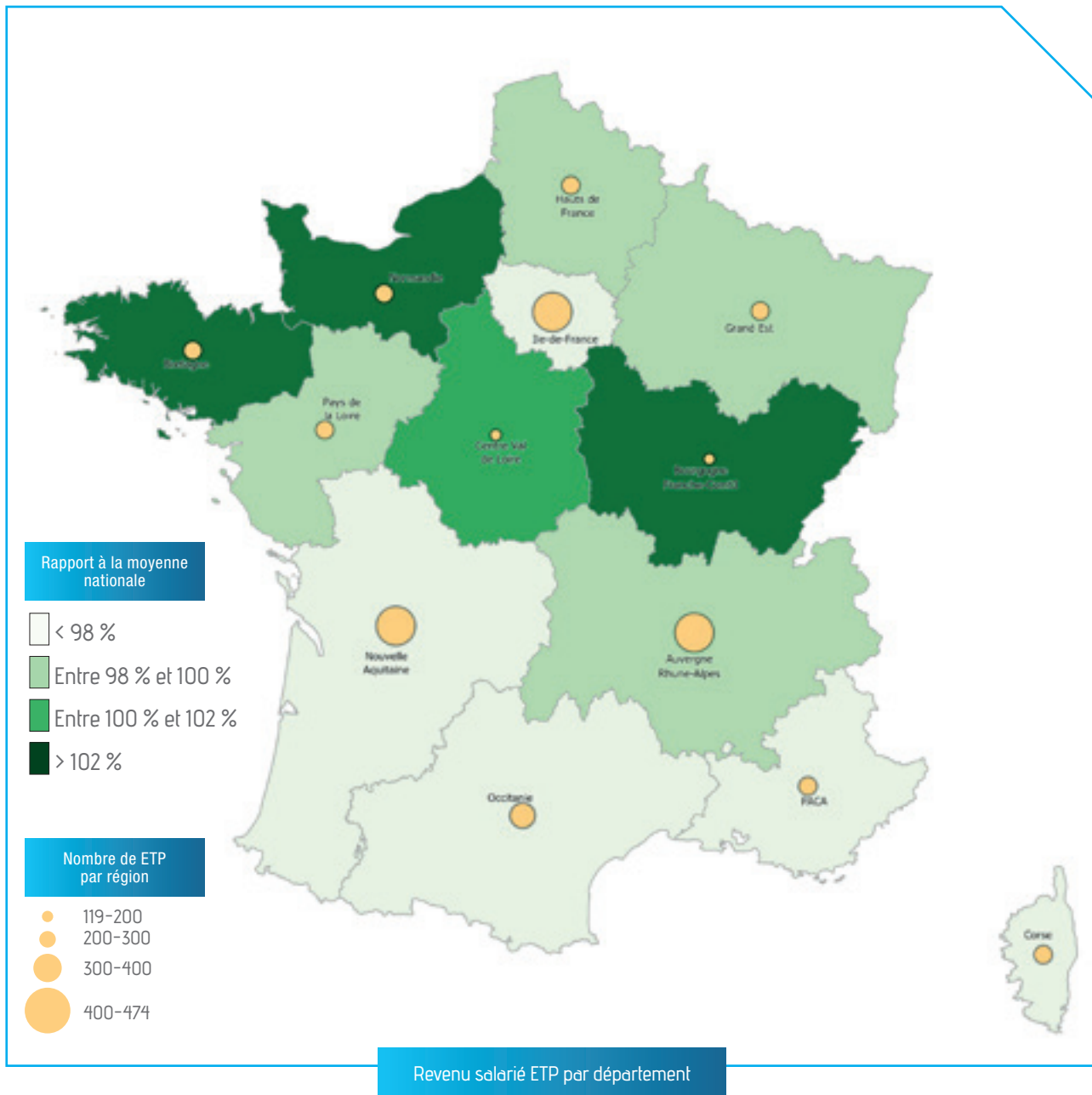
Revenus net par EQTP en fonction du type d'activité

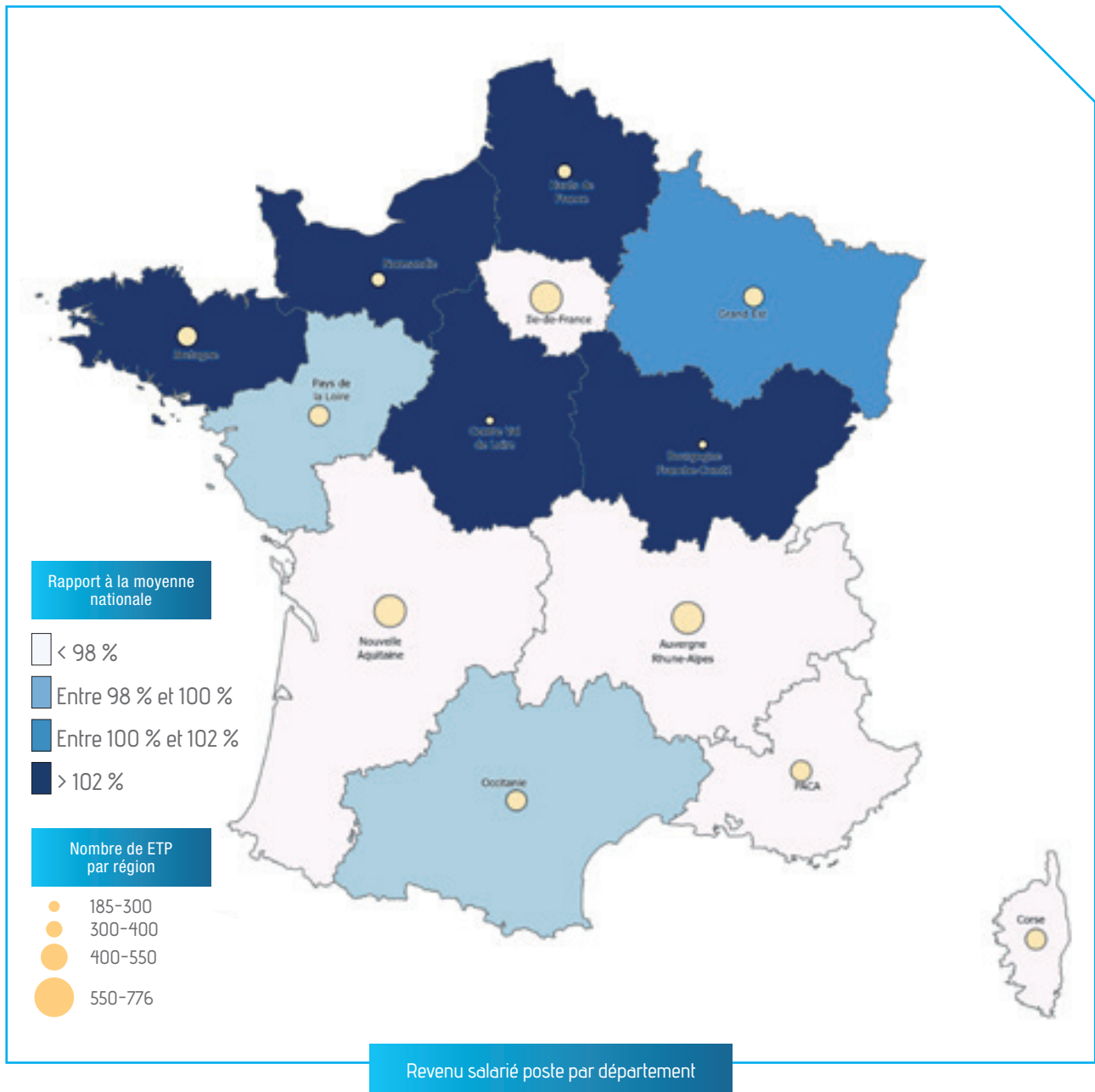


Nombre de salariés et revenu moyen par tranche de salaire net



Revenu et nombre de postes par type d'habitat et par sexe









DONNÉES NATIONALES

DES
VÉTÉRINAIRES
DE LA
**FONCTION
PUBLIQUE**

17 LES VÉTÉRINAIRES INSPECTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE



TOTAL : 901

**L'ÂGE MOYEN
EST DE 50,5 ANS**

LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

La santé publique vétérinaire est l'ensemble des actions collectives, principalement régaliennes, en rapport avec les animaux sauvages ou domestiques, leurs services et leurs productions entrant notamment dans la chaîne alimentaire, qui visent à préserver les santés humaine et animale, y compris l'état de bien-être et la santé des écosystèmes. Elle contribue ainsi au développement durable et à la mise en œuvre du concept « Une seule santé ».

Les inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) constituent un corps supérieur interministériel de l'État à caractère technique, classé dans la catégorie A+ (décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des ISPV). Ce corps relève du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les ISPV participent, sous l'autorité des ministres compétents, à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs à la santé animale et à la protection des animaux, à la sécurité sanitaire des aliments, à la qualité et à la santé des végétaux, à la santé publique, à l'alimentation et à l'agriculture, à la gestion et à la protection de l'environnement, à la préservation de la biodiversité, au développement durable

des territoires, à la prévention des risques et à la gestion des crises dans les domaines précités ainsi qu'à la recherche, l'enseignement, la formation et le développement dans ces mêmes domaines.

Ils ont vocation à exercer des fonctions de direction, d'encadrement, de contrôle, d'inspection, d'expertise, d'étude, d'enseignement et de recherche, y compris aux niveaux européen et international.

L'ISPV se situe à l'interface Humain-Animal-Environnement. La signature adoptée pour le corps est : « Santé. Vivant. Alimentation. Société ». Ces thématiques constituent les axes du nouveau projet stratégique du corps des ISPV. Ils ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'une stratégie nationale et internationale du concept « Une seule santé » (« One Health »).

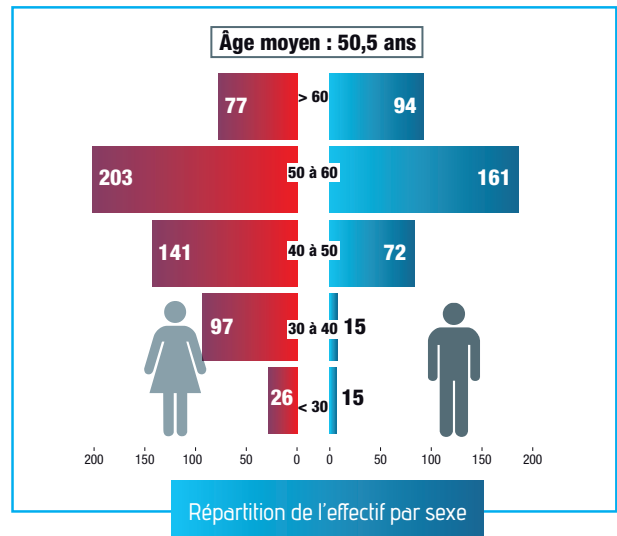
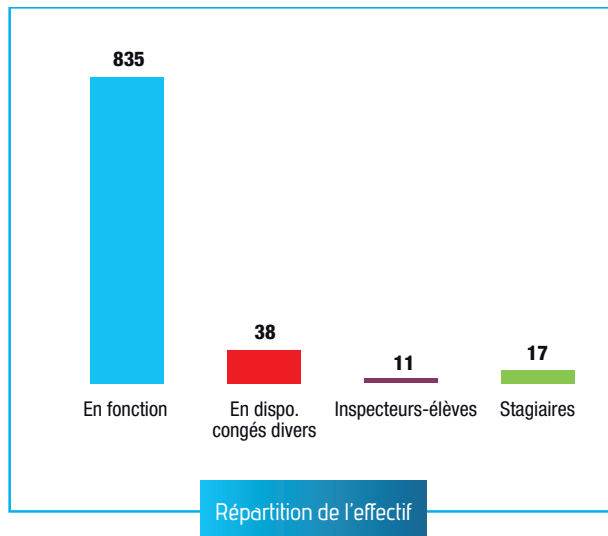
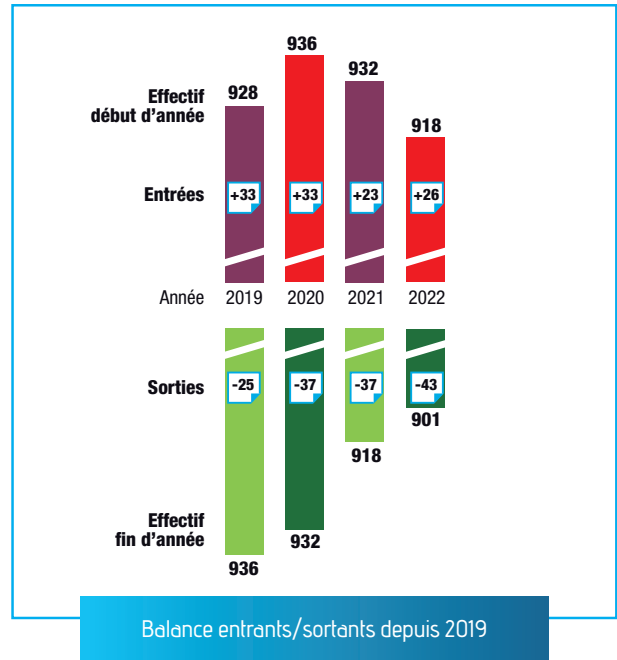
Au 31 décembre 2022, l'effectif s'élevait à 901 inspecteurs dont 28 en formation à l'École nationale des services vétérinaires (ENSV) à Lyon (Marcy-l'Étoile), et 38 en disponibilité ou en congé longue durée.

57 inspecteurs (6,3 %) ne sont pas titulaires du diplôme vétérinaire (formation en école d'agronomie principalement). Au 31 décembre 2022, l'âge moyen des ISPV s'élevait à 50,5 ans et l'âge médian à 52,5 ans.

La répartition par genre de l'effectif, avec 544 femmes et 357 hommes, témoigne de la féminisation qui progresse régulièrement. Pour les plus de 55 ans, la proportion de femmes est inférieure à celle des hommes (50 %). Les femmes représentent 75,8 % des effectifs dans la tranche d'âge des moins de 35 ans.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire emploie la majorité des ISPV (70,6 %), les autres employeurs sont d'autres ministères (services du Premier ministre, Intérieur, Transition écologique, Affaires étrangères, Économie, Santé, Justice, Outre-mer...), des établissements publics, agences, offices (Anses, Cirad, FranceAgriMer, OFB...), des collectivités territoriales, les institutions européennes (Commission européenne, Conseil européen), et des organisations internationales (FAO, OIE, Banque mondiale...). Sur les 835 ISPV en fonction, 91,5 % sont en poste en métropole (dont 26,9 % en région parisienne), 2,5 % en Outre-mer et 6 % à l'étranger.

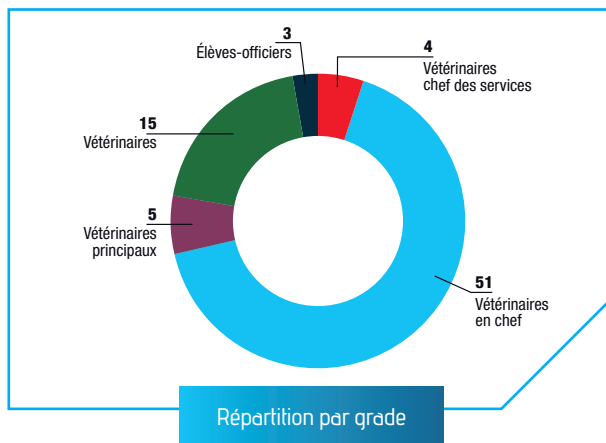
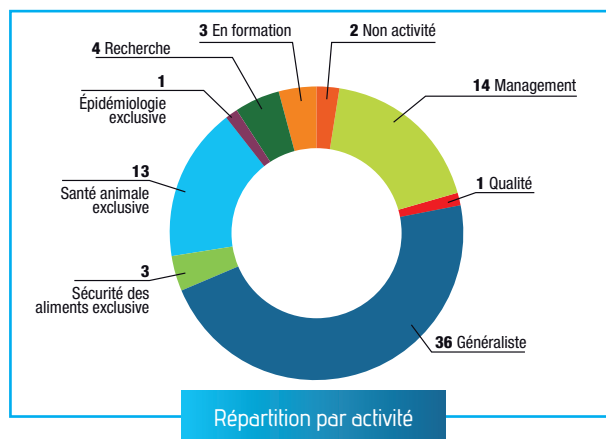
D'autres vétérinaires relevant d'autres corps ou d'autres statuts interviennent au nom de l'État dans des domaines identiques à ceux des ISPV. En 2022, ont ainsi été recensés 353 vétérinaires qui s'ajoutent aux 901 ISPV pour totaliser 1 254 vétérinaires sur ce type de fonctions.



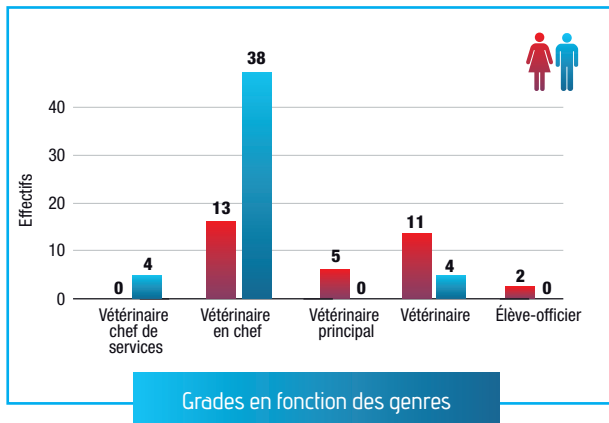
18 LES VÉTÉRINAIRES DES ARMÉES

Les vétérinaires des armées sont des officiers constituant l'un des cinq corps de praticiens du Service de santé des armées (décret n° 2008-933 du 12 septembre 2008). Ils ont un statut de militaires de carrière, d'officiers contractuels (sous contrat ou commissionné) ou d'officiers de réserve. Des élèves officiers de carrière peuvent être recrutés sur concours parmi les étudiants en cours de scolarité dans les écoles nationales vétérinaires. Le recrutement d'officiers contractuels (titulaires d'un diplôme d'état de docteur vétérinaire) et d'élèves officiers en écoles sont actuellement privilégiés. Les officiers sous contrat ont la possibilité d'accéder, sur concours, au statut de militaire de carrière.

Les activités vétérinaires dans les armées relèvent des législations et réglementations européennes et nationales, en particulier du Code rural et de la pêche maritime (Livre II « Alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux ») et d'arrêtés d'application. Elles s'exercent, soit dans le cadre du soutien aux forces (armées et gendarmerie), commandements et services, soit dans le cadre des activités régaliennes de contrôle officiel. Elles concernent les domaines suivants : la santé publique (sécurité sanitaire des aliments et des eaux destinées à la consommation humaine y compris les eaux chaudes sanitaires ; maîtrise de l'environnement biologique des forces armées ; sécurité sanitaire des eaux de piscine), les soins aux animaux militaires, le contrôle des exigences relatives au bien-être des animaux militaires, l'épidémiologie animale et le contrôle de la protection des animaux



utilisés à des fins scientifiques dans les établissements relevant du ministère des armées. Hormis le dernier domaine, l'ensemble des activités vétérinaires exercées sur le territoire



national concourt à l'acquisition et à l'entretien des compétences attendues des vétérinaires des armées sur les théâtres d'opérations.

Au 31 décembre 2022, les effectifs des vétérinaires militaires étaient les suivants : 75 vétérinaires militaires d'active (60 officiers de carrière dont 58 en activité et 15 officiers contractuels (9 officiers sous contrat et 6 officiers commissionnés)) et 46 vétérinaires militaires de réserve. Par ailleurs, 2 élèves officiers étaient en formation dans une école nationale vétérinaire.

L'âge moyen des vétérinaires militaires d'active était de 45 ans et 68 % des vétérinaires d'active avaient le grade de vétérinaire en chef (colonels et lieutenants colonels). Ce résultat est expliqué par un recrutement important de 1997 à 2003, au moment de la professionnalisation des armées, et une diminution du recrutement entre 2004 et 2015.

Parmi les militaires d'active, 29 (39 %) étaient des femmes.

Commentaire sur la particularité des vétérinaires des armées

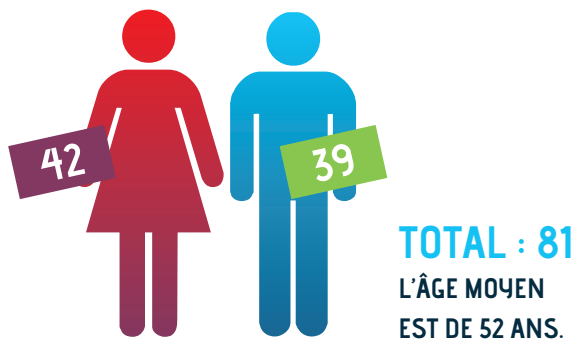
La particularité des vétérinaires des armées est la polyvalence ; comme leurs confrères ISPV, ils ont des missions de contrôle officiel de la sécurité sanitaire des aliments et des exigences relatives au bien-être des animaux au sein des armées ; mais ils sont également chargés de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation et des eaux de piscine au sein des emprises militaires et exercent la médecine vétérinaire au profit des animaux militaires ; cette polyvalence est indispensable pour le soutien vétérinaire des forces armées sur les théâtres d'opération extérieures.

Dans le grade de vétérinaire en chef, les hommes étaient prépondérants (75 %). Ce phénomène était inversé pour les grades de vétérinaire principal (100 % de femmes) et de vétérinaire (73 % de femmes) c'est-à-dire chez les vétérinaires militaires d'active plus jeunes.

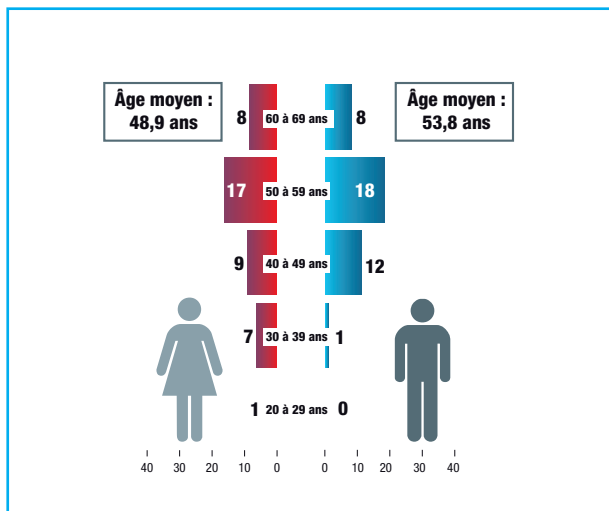
La majorité des vétérinaires militaires en activité (48 %) en fonction avaient une activité de vétérinaire généraliste. Certains exerçaient exclusivement en santé animale (17 % en achats et soins aux chiens et chevaux militaires), en sécurité sanitaire des aliments (4 %) ou en épidémiologie (1 %). D'autres (20 %) avaient une activité de management des activités vétérinaires ou plus largement au sein du service de santé des armées. Enfin, 5 % étaient affectés en recherche (activité de chercheur et/ou de soins/protection des animaux).

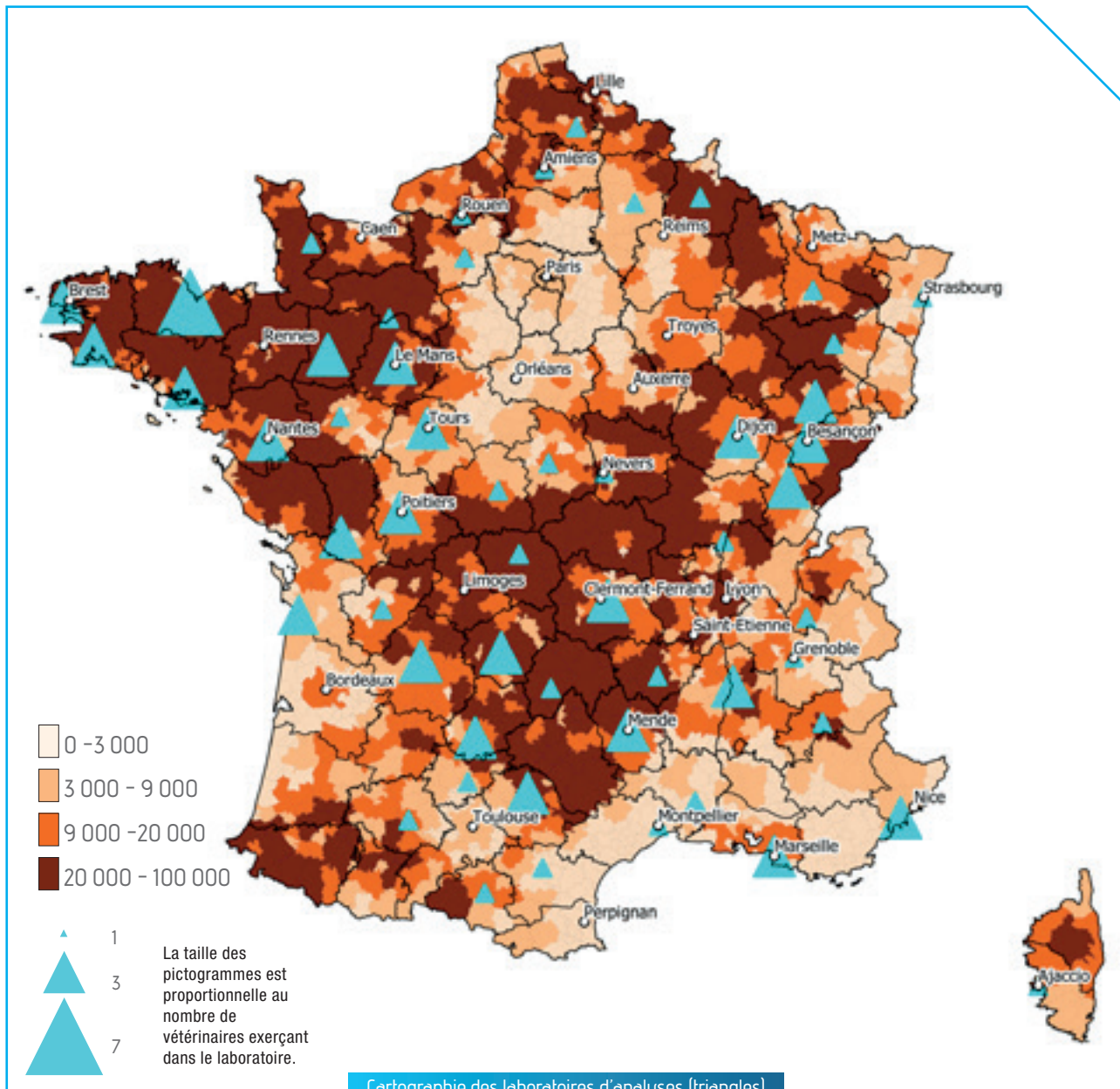
Les vétérinaires des armées peuvent se spécialiser dans deux domaines : la médecine d'armée et la recherche. Une spécialisation est reconnue par l'acquisition d'un niveau de qualification qui peut être obtenu par la réussite à un concours sur épreuves ou sur titres. Il existe trois niveaux de qualification (praticien confirmé, praticien certifié et praticien professeur agrégé). En médecine d'armée, il existe deux domaines de compétences vétérinaires : la santé publique vétérinaire avec deux options (hygiène des aliments et de l'eau, épidémiologie animale) et la santé animale avec trois options (médecine vétérinaire canine, médecine vétérinaire équine, médecine des animaux de laboratoire).

19 LES VÉTÉRINAIRES DES LABORATOIRES PUBLICS D'ANALYSES VÉTÉRINAIRES



Au 31 décembre 2022, 81 vétérinaires exercent au sein de 69 sites de laboratoires d'analyses publiques vétérinaires. L'âge moyen de ces vétérinaires est de 52 ans. Les plus de 50 ans représentent 60 % de la population.





Cartographie des laboratoires d'analyses (triangles) sur fond du nombre de bovins



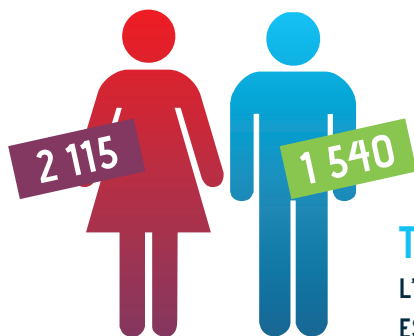
DONNÉES NATIONALES

DE

L'ENSEIGNEMENT

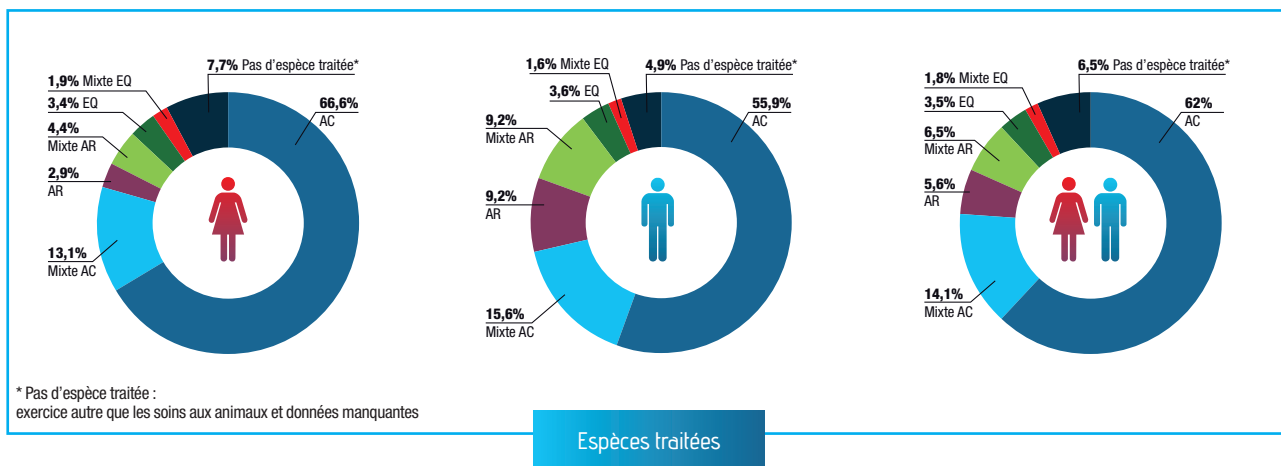
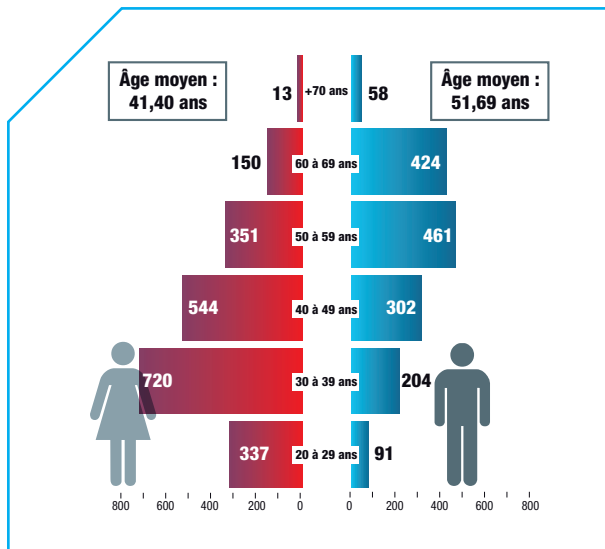
VÉTÉRINAIRE

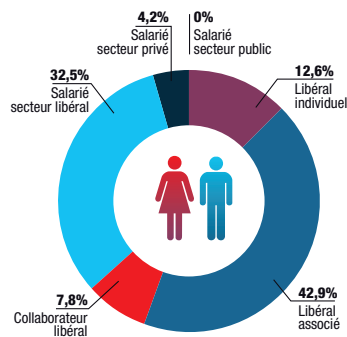
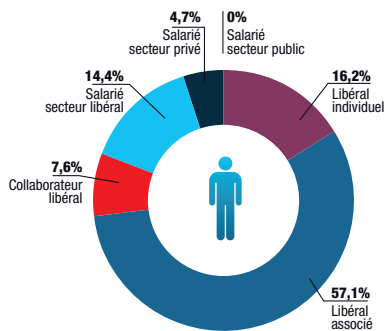
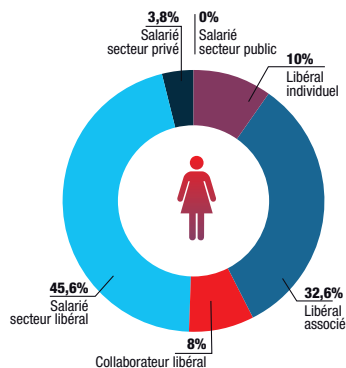
20 L'ÉCOLE D'ORIGINE : L'ENVA



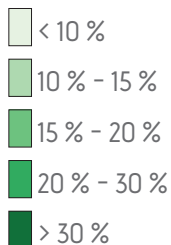
TOTAL : 3 655
L'ÂGE MOYEN
EST DE 45,74 ANS.

17,5 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ENVA.

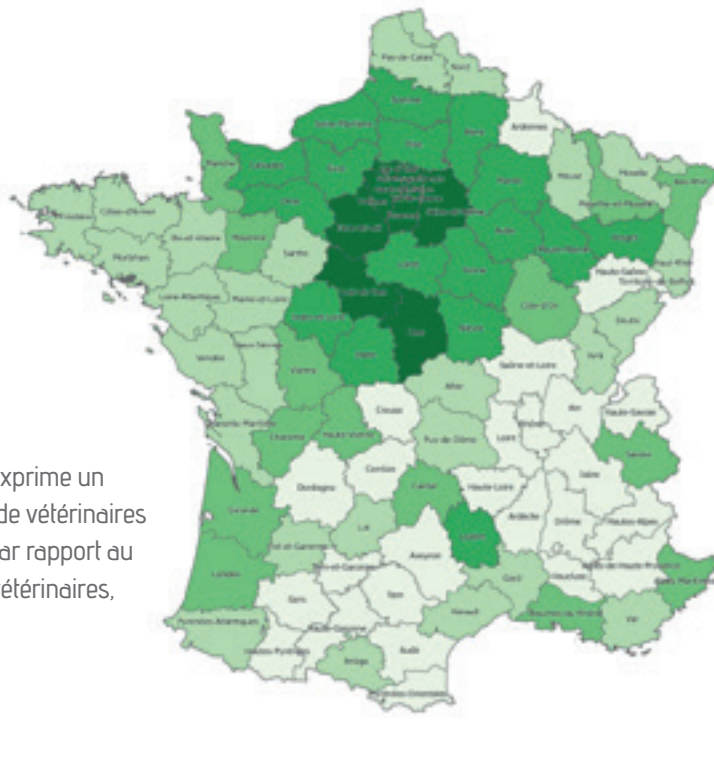




Modalité d'exercice vétérinaire

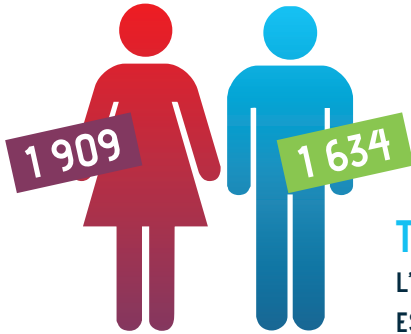


Le pourcentage exprime un ratio : le nombre de vétérinaires diplômés ENVA par rapport au nombre total de vétérinaires, par département.



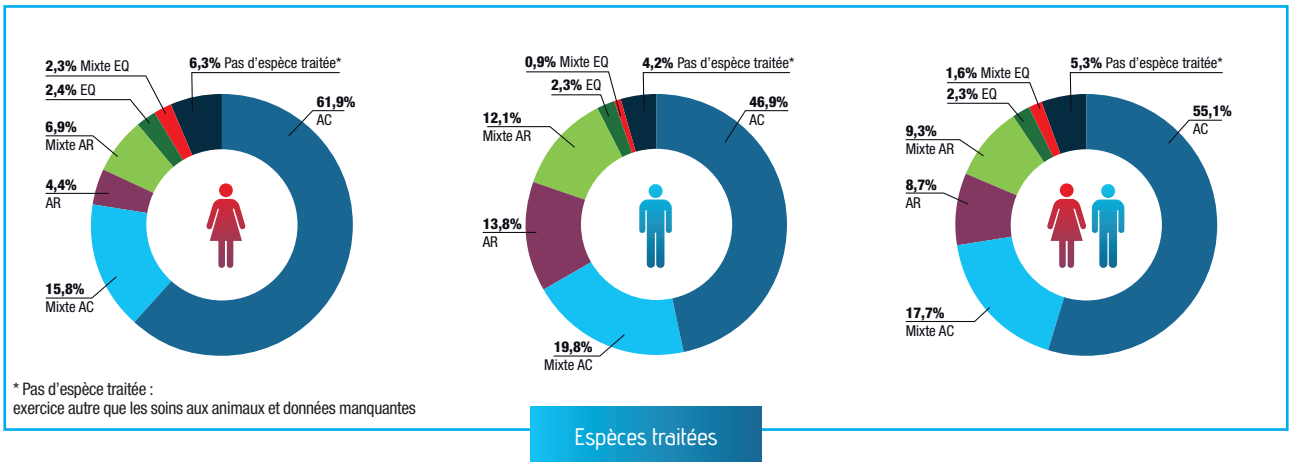
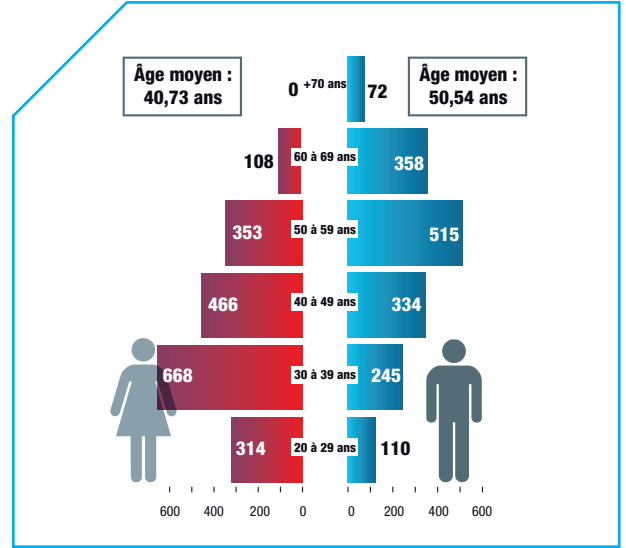
21

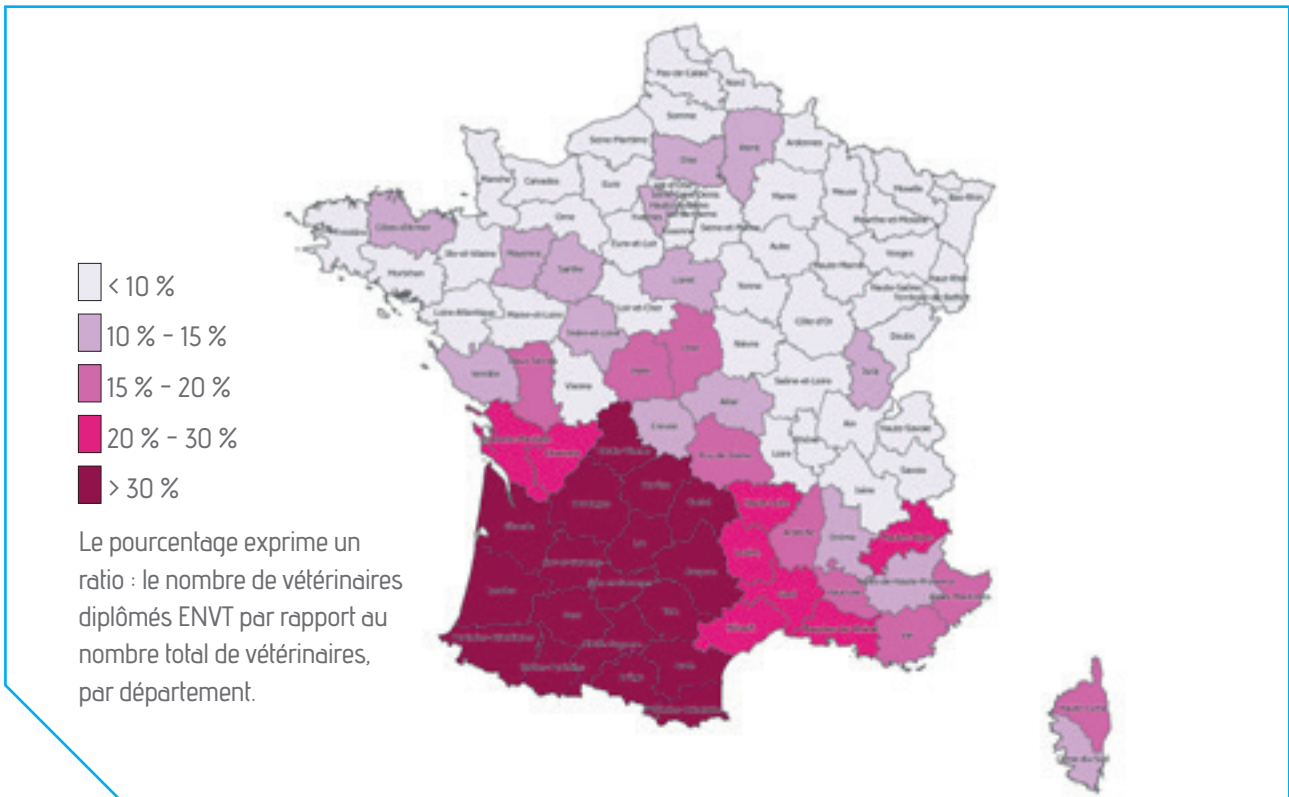
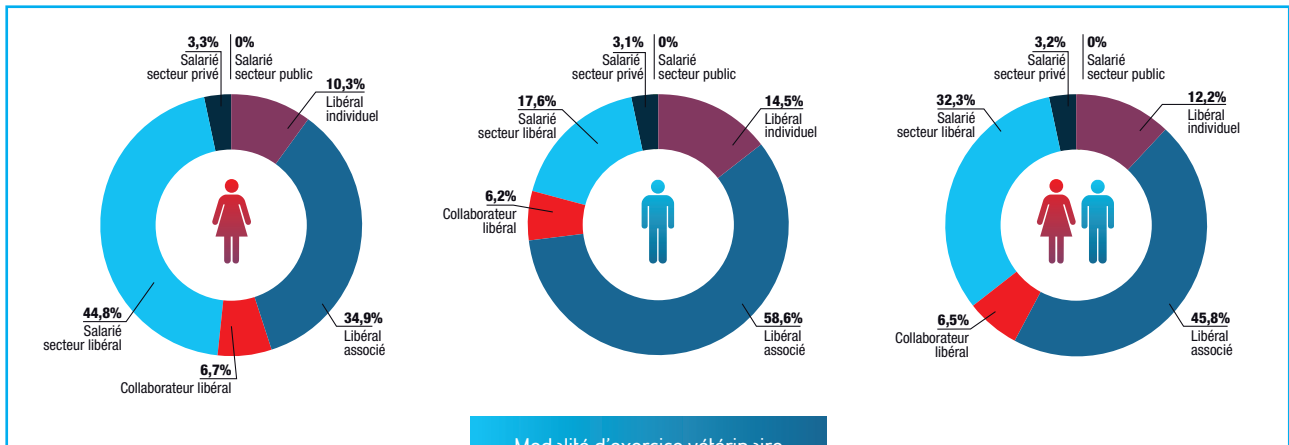
L'ÉCOLE D'ORIGINE : L'ENVT



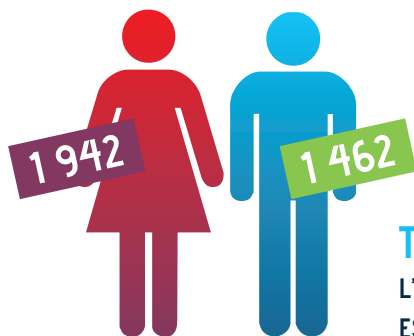
TOTAL : 3 543
L'ÂGE MOYEN
EST DE 45,26 ANS.

17 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ENVT.

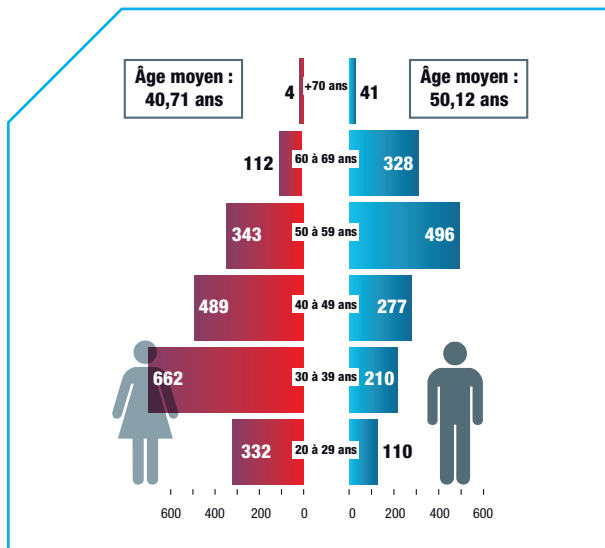




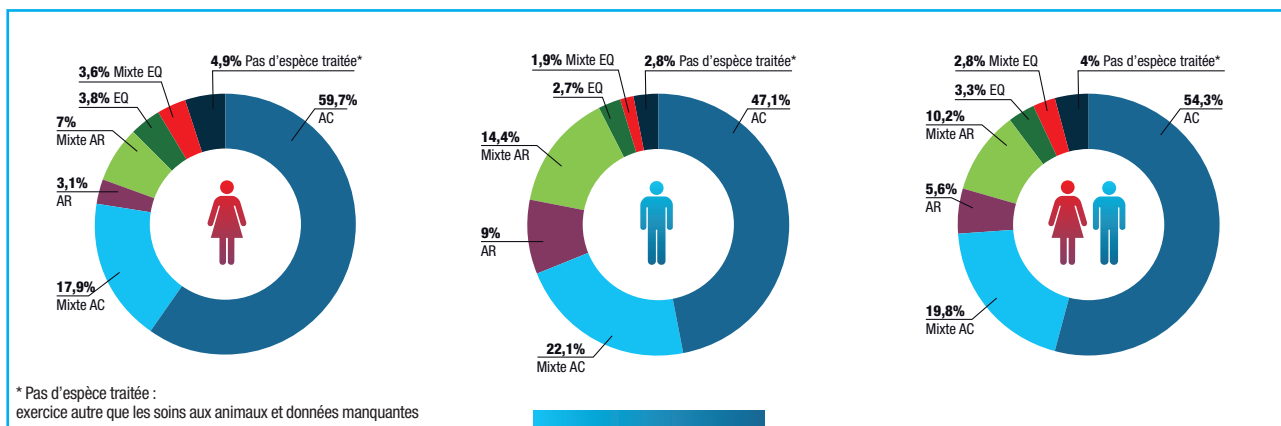
22 L'ÉCOLE D'ORIGINE : VETAGRO SUP



TOTAL : 3 404
L'ÂGE MOYEN
EST DE 44,75 ANS.

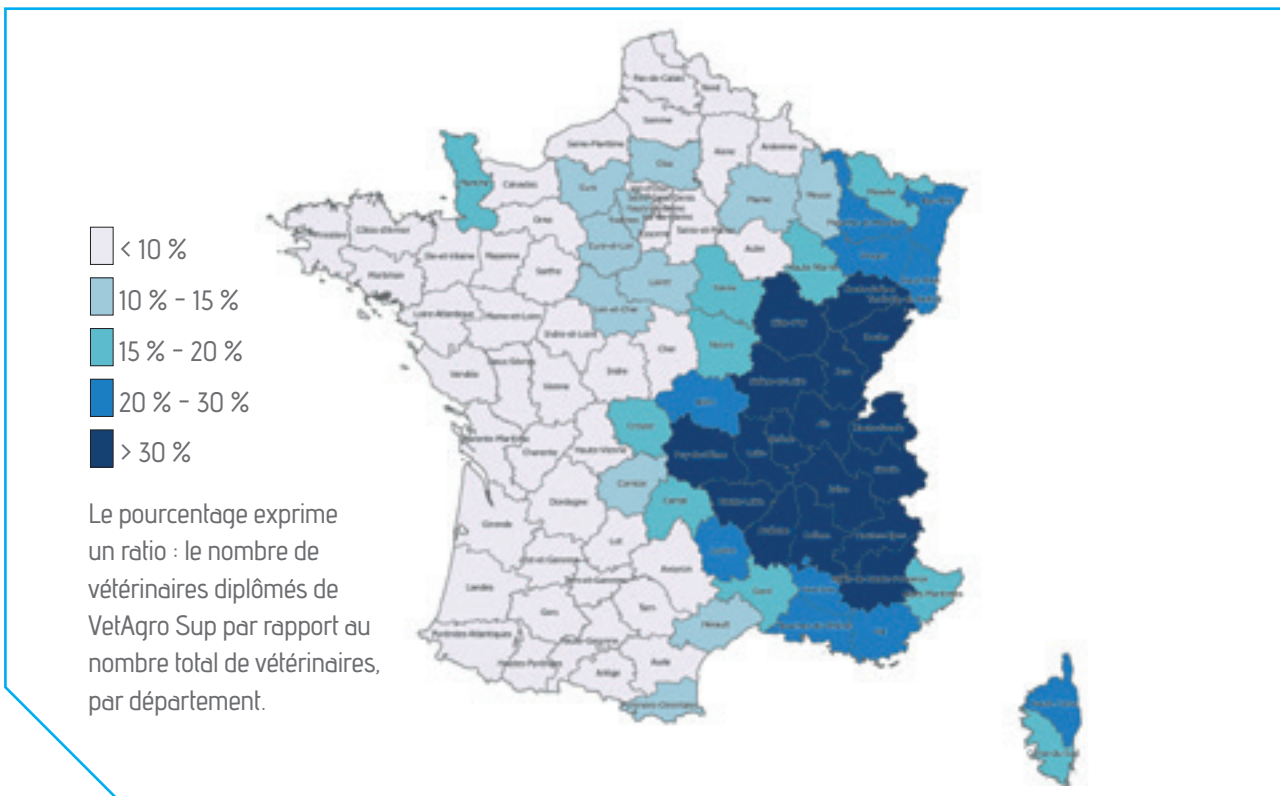
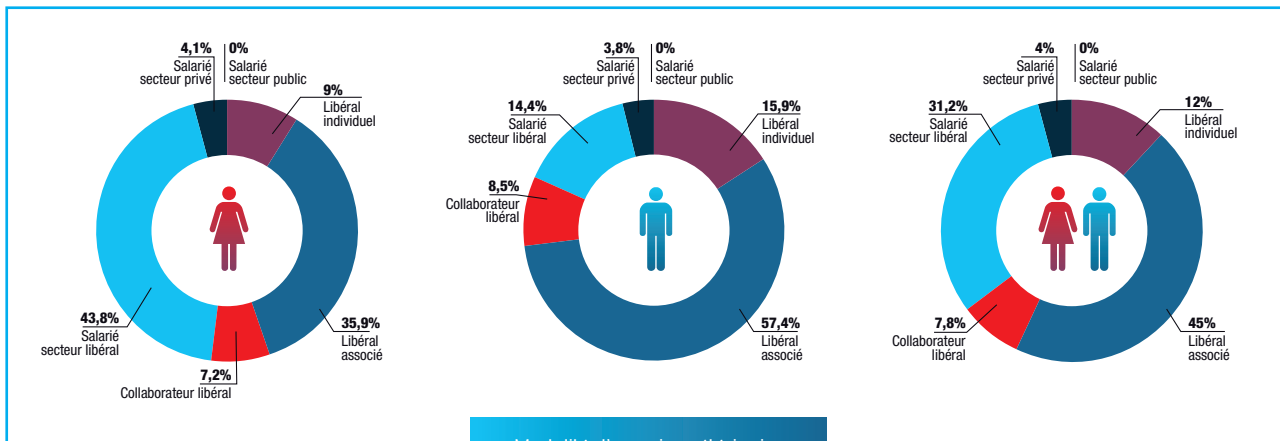


16,3 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de VetAgro Sup.



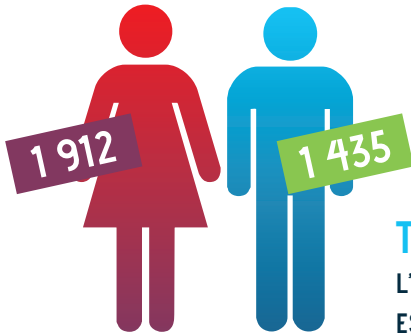
* Pas d'espèce traitée :
exercice autre que les soins aux animaux et données manquantes

Espèces traitées



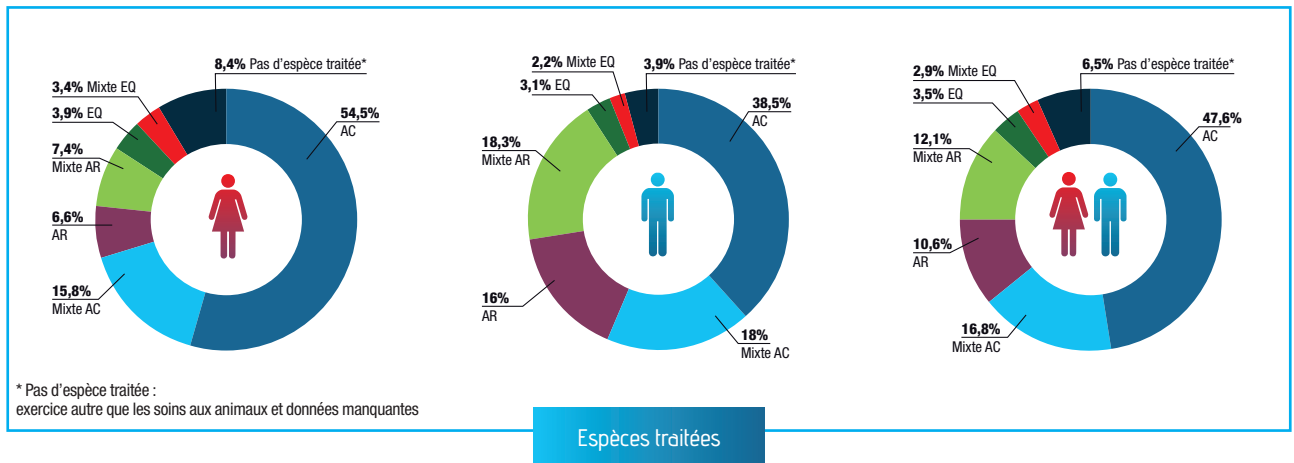
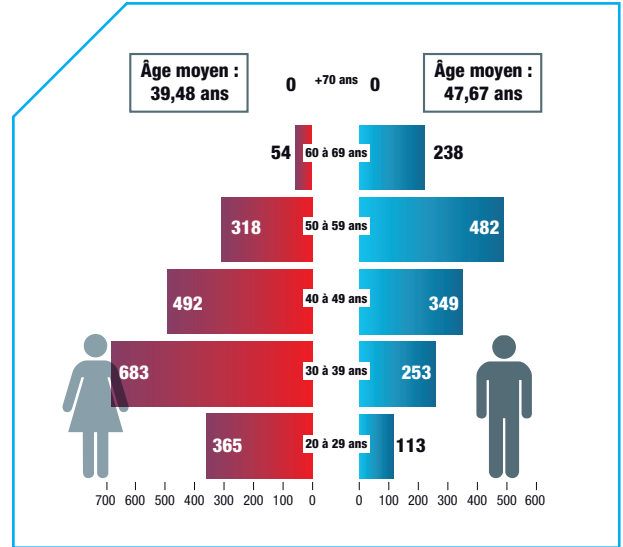
23

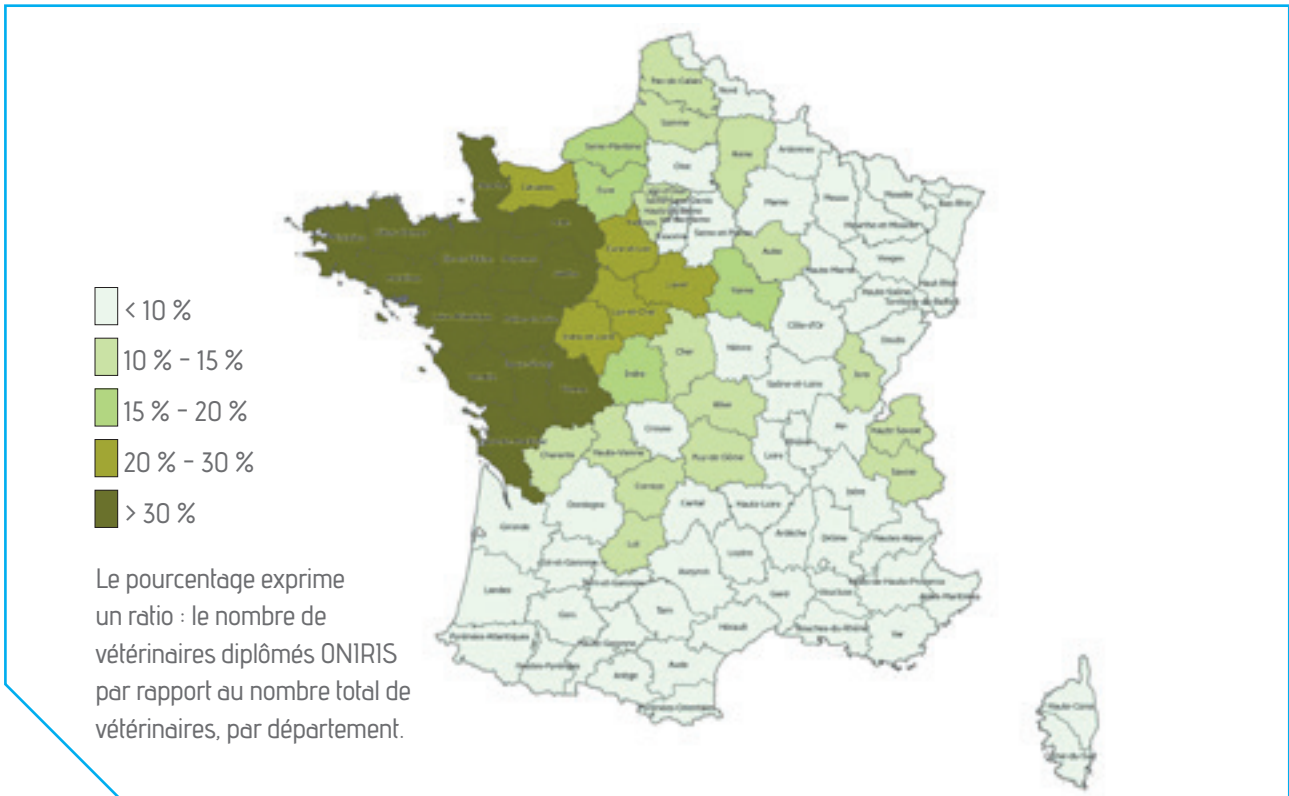
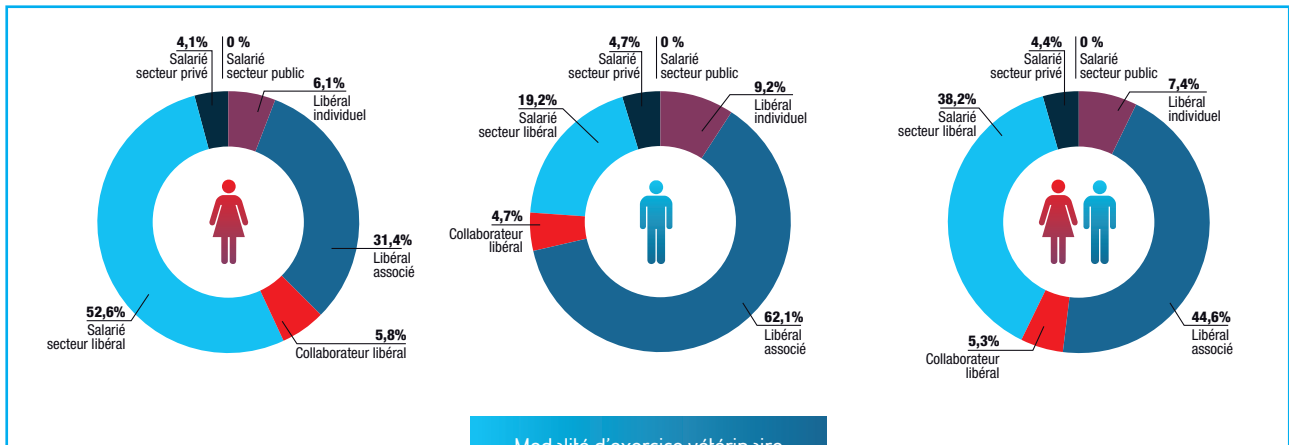
L'ÉCOLE D'ORIGINE : ONIRIS



TOTAL : 3 347
L'ÂGE MOYEN
EST DE 42,99 ANS.

16,1 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de l'ONIRIS.



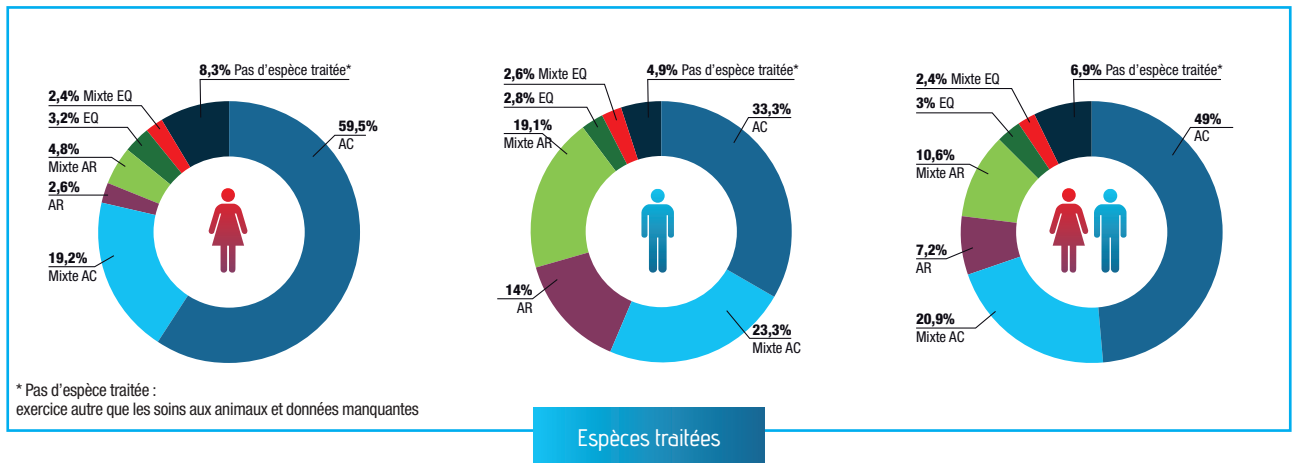
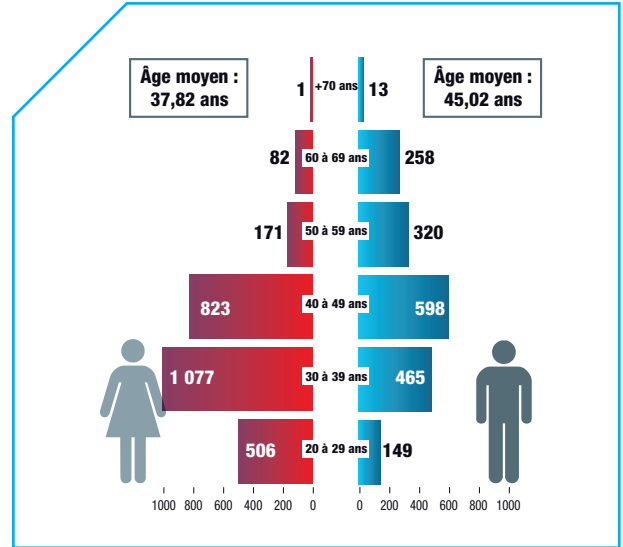


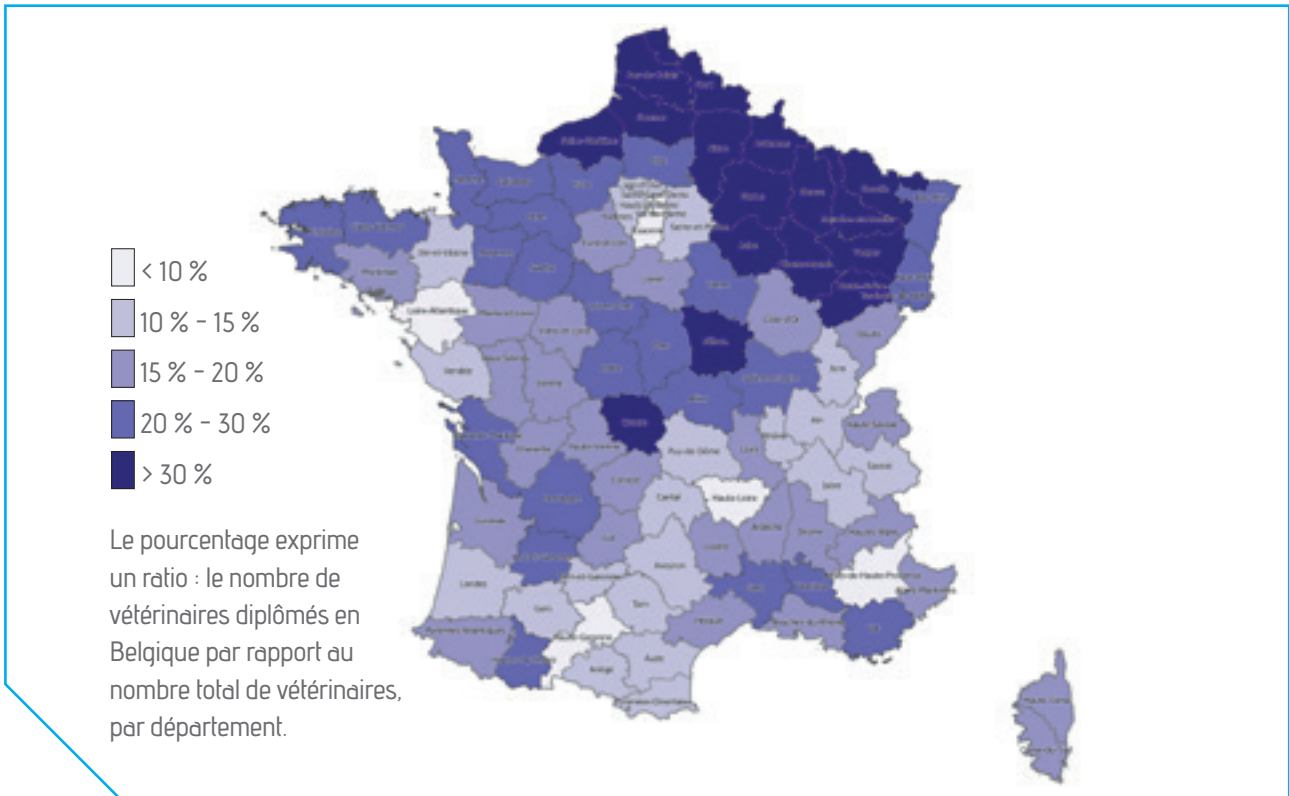
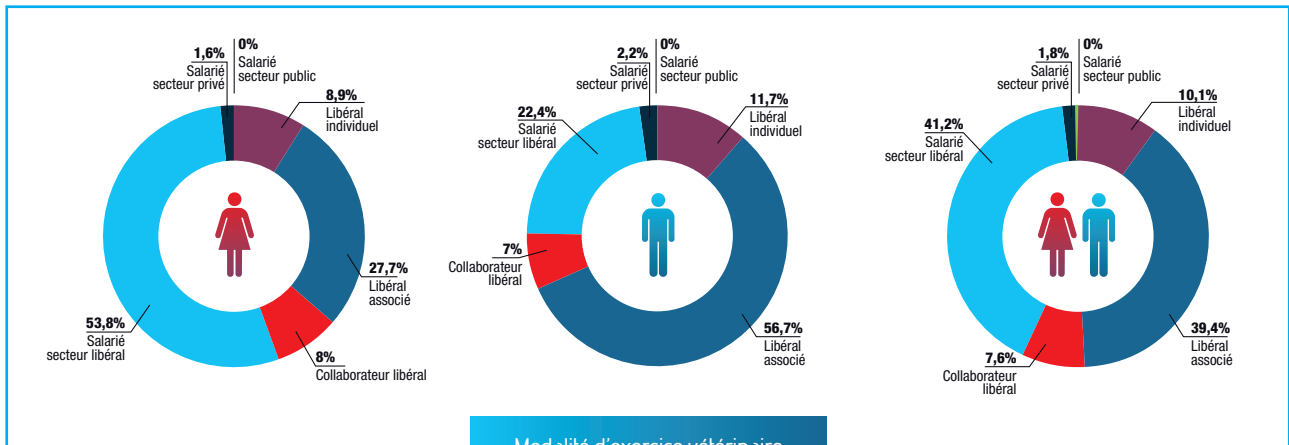
24 L'ÉCOLE D'ORIGINE : BELGIQUE



TOTAL : 4 463
L'ÂGE MOYEN
EST DE 40,73 ANS.

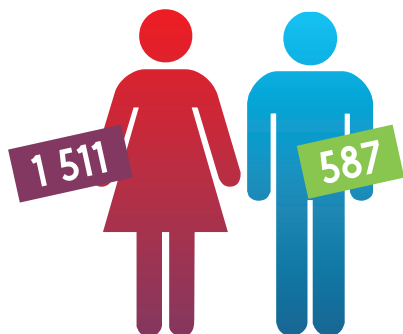
21,4 % des vétérinaires inscrits sont diplômés de Belgique.





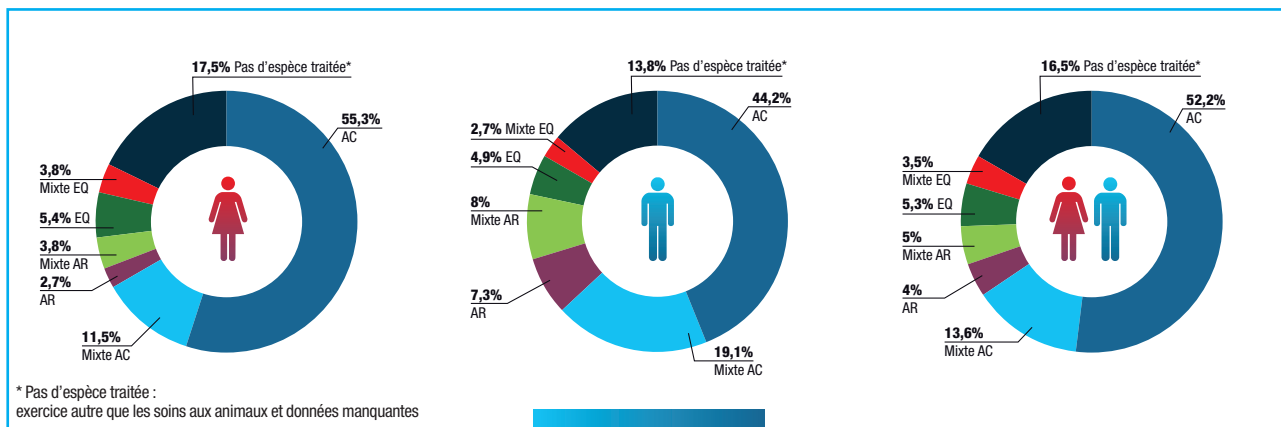
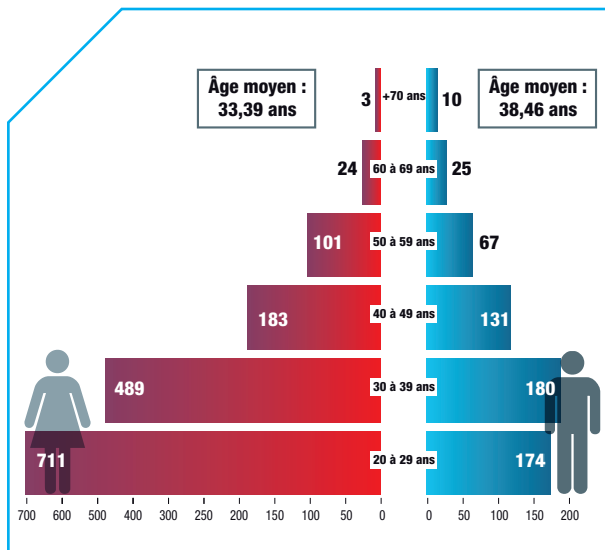
25

L'ÉCOLE D'ORIGINE : AUTRES UE



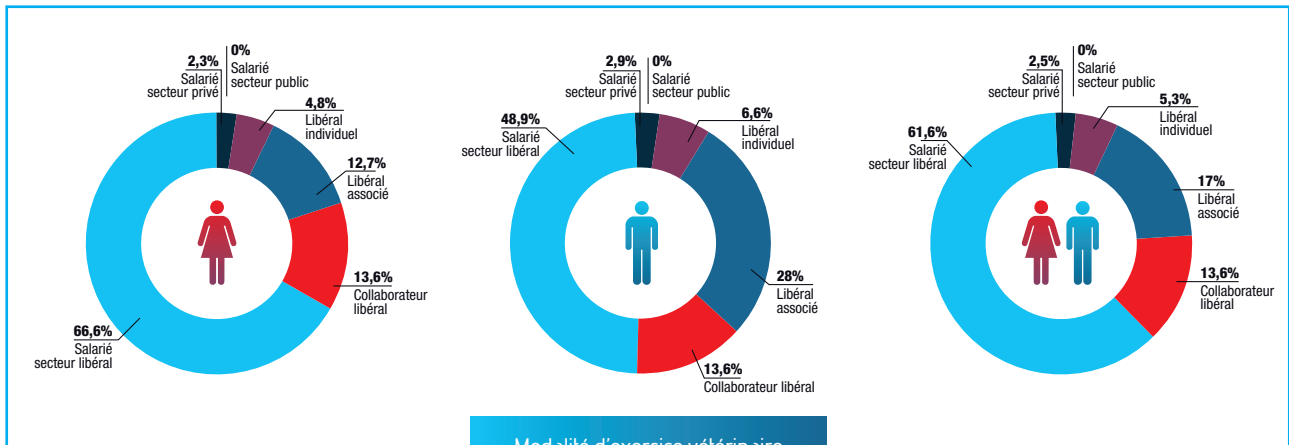
TOTAL : 2 098
L'ÂGE MOYEN
EST DE 34,80 ANS.

10,1 % des vétérinaires inscrits sont diplômés d'un autre pays de l'Union européenne. On constate une augmentation sensible avec 307 diplômes de plus qu'en 2021.

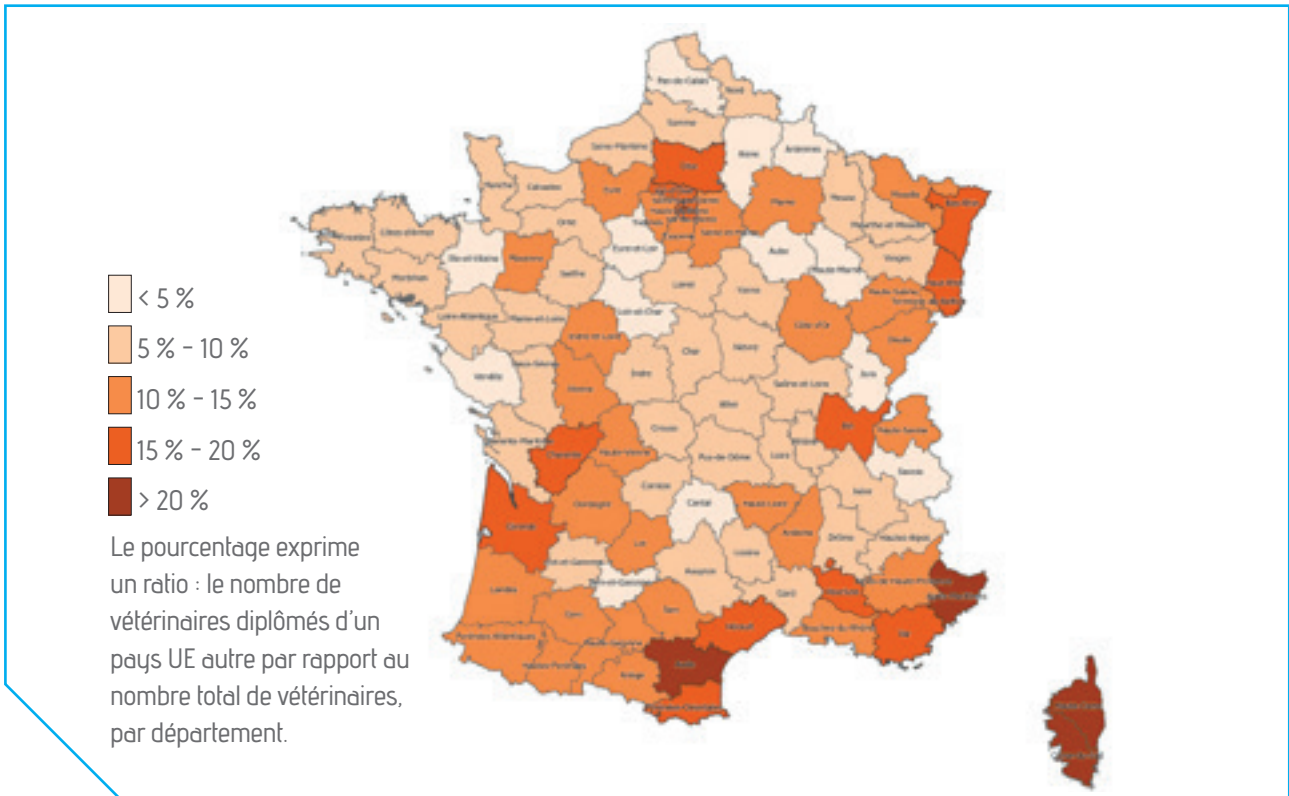


* Pas d'espèce traitée :
exercice autre que les soins aux animaux et données manquantes

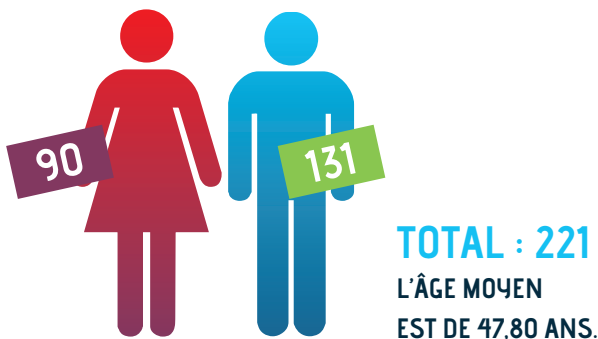
Espèces traitées



Modalité d'exercice vétérinaire



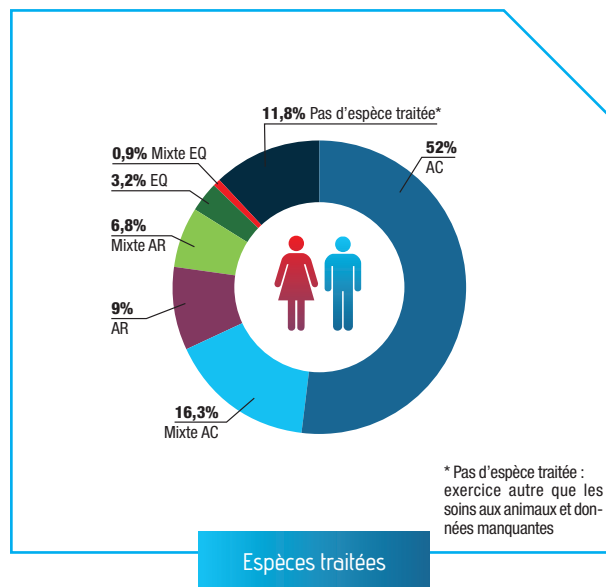
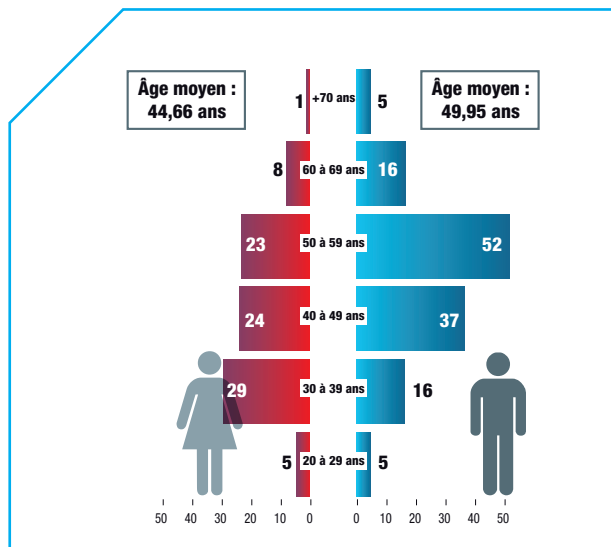
26 L'ÉCOLE D'ORIGINE : PAYS TIERS

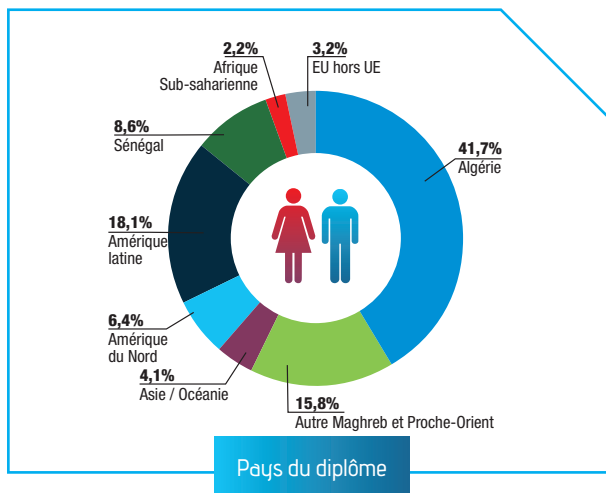
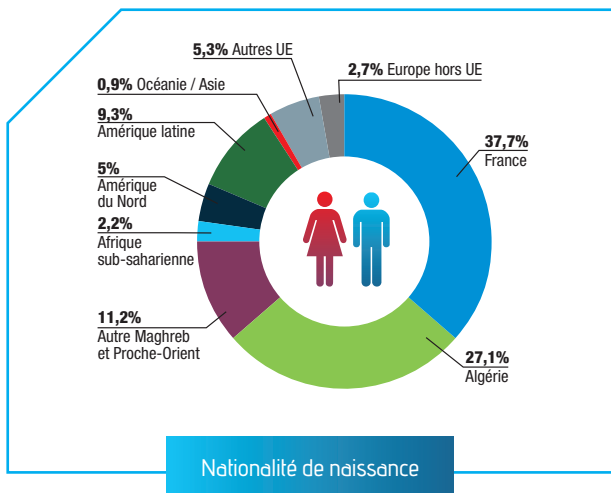


221 vétérinaires des pays tiers sont inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires, leur âge moyen est de 47,8 ans. 104 d'entre eux ont une activité libérale, et 98 exercent comme vétérinaires salariés du secteur libéral.

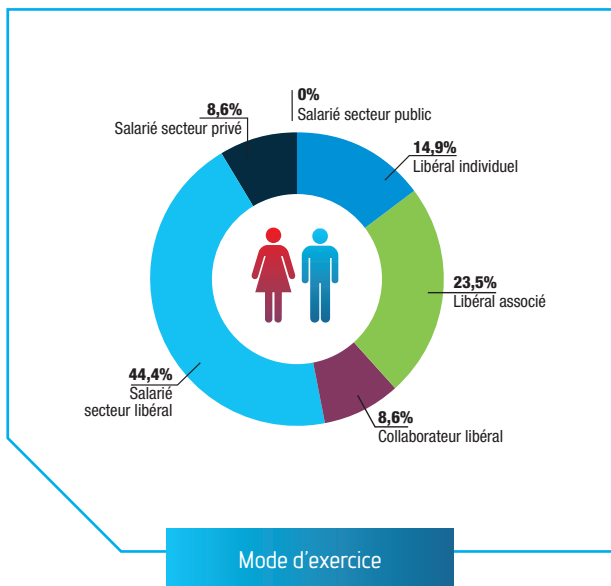
36,7 % (81) des vétérinaires en exercice et titulaires d'un diplôme des pays tiers sont de nationalité française.

39,3 % des diplômés sont de nationalité de naissance d'un pays d'Afrique ou du Proche-Orient.





Avec 41,6 % des diplômés issus des pays tiers détenus par les vétérinaires inscrits en France, l'Algérie est le pays tiers formateur principal.



Les chiffres et éléments publiés sont issus de la base des données personnelles des vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires, arrêtées au 31 décembre 2022, à l'exception des informations concernant le service de santé des armées et les inspecteurs de santé publique vétérinaire. Les chiffres publiés ne sont pas arrondis à la décimale supérieure. Les données régionales sont valorisées sur la base des nouvelles régions administratives nées de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, à l'exception de la Région Corse qui est rattachée à la Région PACA pour constituer la Région ordinaire PACA-Corse.

ORIGINE DES DONNÉES

Conseil national de l'Ordre des vétérinaires • Corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire • Données fournies par l'association SPIE (système professionnel information élevage) d'après BDNI (base de données nationale d'identification) • I-Cad • Institut français du cheval et de l'équitation • Service de santé des armées • Syndicat national des inspecteurs de santé publique vétérinaire •

Ministère de l'Enseignement et de la Recherche • Écoles vétérinaires françaises • Association ADILVA • INSEE DADS 2020 • INSEE comptes de la nation – variations en volume – heures travaillées selon le statut, la catégorie socio-professionnelle et le sexe.

EXTRAPOLATION DES DONNÉES SANS ESPÈCES TRAITÉES EN PAGE ENTRANTS/SORTANTS

Les données sans espèce traitée n'étant plus renseignées lors de l'inscription, une enquête auprès des vétérinaires n'ayant pas renseigné la donnée a permis de reconstituer par extrapolation les données manquantes sur la base de la répartition des espèces déclarées de la population connue, considérant une population sans espèce traitée de 6 % de l'ensemble des primo-inscrits. Le nombre de « Sans espèce traitée résiduelle » est ensuite affecté par espèce en fonction des résultats de la répartition constatée par l'enquête. En 2021, la clé de répartition est : animaux de compagnie 77 %, animaux de rente 12 %, équidés 8 %, autres 3 %. La répartition homme/femme est effectuée ensuite sur la base de la répartition homme/femme des primo-inscrits de la zone.

CARTOGRAPHIE

Pondération des espèces déclarées : les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre

ont le choix de déclarer trois espèces différentes auxquelles ils dispensent des actes vétérinaires de médecine, de chirurgie et de pharmacie vétérinaire. Le rang de déclaration est hiérarchisé et fait l'objet d'une pondération afin d'exprimer un ratio entre les données animales et la compétence vétérinaire. La clé de répartition pour les animaux de rente est déterminée selon le tableau ci-contre.

Pour les autres espèces, la pondération utilisée est ainsi déterminée : une espèce déclarée en premier rang vaut 1, une espèce déclarée en deuxième rang vaut 2/3 et une espèce déclarée en troisième rang vaut 1/3.

LÉGENDES

Nombre de vétérinaires : les cartes reprennent 39 tailles de points différentes. Par convention, la légende indique uniquement les points les plus représentatifs. Densité de populations canine et féline : pour une meilleure représentation des densités sur les cartes, le choix d'un affichage par « ruptures naturelles (Jenks) » est retenu. La méthode vise à réduire la variance dans les classes et à maximiser la variance entre les classes.

Unité-Gros-Bétail : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'UGB tous aliments (UGBTA) qui compare les ani-

Espèce déclarée principale	Espèce déclarée secondaire	Espèce déclarée tertiaire	ETP AR-BV
AR-BV	0	0	1
AR-BV	AR (OV/CP/PC)	0	1
AR-BV	AR (OV/CP/PC)	AR (OV/CP/PC)	1
AR-BV	AR (OV/CP/PC)	EQ/AC	0,85
AR-BV	Autres	0	0,75
AR-BV	Autres	Autres	0,5
AR (OV/CP/PC)	OAR-BV5	Autres	0,5
AR (OV/CP/PC)	Autres	Autres	0,35
AC/EQ	AR-BV	0 ou Autres ou AR	0,35
AC/EQ	Autres	AR (BV/OV/CP/PC)	0,15

maux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés est la référence retenue pour la carte page 38. Source SPIE.

Données ICAD : les cartes nationales concernant les populations de chiens et chats (page 30) sont construites sur la base des données de la population des chiens et de chats enregistrés dans le fichier national d'identification d'âge inférieur ou égal à 13,5 ans, non déclarés décédés. La population est regroupée par département à partir du fichier de recensement par commune transmis par ICAD.

Données ISPV : les éléments sont issus du rapport annuel sur la démographie du corps des ISPV – situation arrêtée au 31 décembre 2019.

OBSERVATOIRE DES REVENUS

Profession libérale : données issues des déclarations sociales individuelles (DSI) de l'année 2020 transmises à la CARPV dans le cadre de la déclaration sociale individuelle obligatoire annuelle. Par simplification, la base sociale des déclarations effectuées auprès de la CARPV est dénommée « revenu ». Pour la figure « revenu » par tranche, la borne supérieure de chaque tranche est définie comme le revenu maximal par groupe de 20 % de l'effectif, après tri préalable par « revenu » croissant. Les revenus pris en compte sont ceux des vétérinaires encore cotisants au 28 mars 2022, pour lesquels des revenus en 2020 ont été déclarés, seuls les revenus supérieurs à 50 000 € ont été retenus dans le calcul des moyennes.

Revenus vétérinaires salariés du secteur libéral : données et études statistiques issues de la demande de l'Observatoire de la démographie de la profession vétérinaire à l'INSEE. Extraction des données d'après la déclaration annuelle des données sociales des vétérinaires employeurs de l'année 2020 (DSN 2020). L'extraction est effectuée par demande des activités 7500Z, catégorie 311e, Vétérinaire employé dans le cadre de la convention collective des vétérinaires praticiens salariés. Au 31 décembre 2020, le nombre de vétérinaires inscrits au tableau en exercice salarié du secteur libéral est de 7 691.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos de Jacques Guérin, président du CNOV	4
La démographie des vétérinaires suivis par l'Atlas 2022	6

LES VÉTÉRINAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE	8
Données nationales	10
1 Les primo-inscrits	17
2 Les vétérinaires sortants	20
3 Les vétérinaires entrants/sortants	22
4 Les vétérinaires en exercice libéral	24
5 Les vétérinaires salariés	26
6 Les vétérinaires animaux de compagnie	28
7 Les vétérinaires animaux de rente	32
8 Les vétérinaires équidés	42
9 Les vétérinaires de moins de 35 ans	46
10 Les vétérinaires de plus de 55 ans	48
11 Les vétérinaires en cumul emploi retraite	50
12 Les spécialistes vétérinaires reconnus par le CNSV	52
13 Les formes juridiques d'exercice	55
14 Les établissements vétérinaires	58

L'OBSERVATOIRE DES REVENUS DES VÉTÉRINAIRES	
INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES	60
15 Les vétérinaires en exercice libéral	62
16 Les vétérinaires salariés du secteur libéral	68
LES VÉTÉRINAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE	74
17 Les vétérinaires inspecteurs	76
18 Les vétérinaires des armées	78
19 Les vétérinaires des laboratoires publics d'analyses	80
DONNÉES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE	82
20 Les vétérinaires diplômés de l'ENVA	84
21 Les vétérinaires diplômés de l'ENVT	86
22 Les vétérinaires diplômés de VetAgro Sup	88
23 Les vétérinaires diplômés d'ONIRIS	90
24 Les vétérinaires diplômés en Belgique	92
25 Les vétérinaires diplômés dans un autre pays de l'UE	94
26 Les vétérinaires diplômés dans un pays tiers	96
MÉTHODOLOGIE	98

REMERCIEMENTS

COMITÉ DES MEMBRES DE L'ONDPV :

CARPV (Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires),
CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux),
CNOV (Conseil national de l'Ordre des vétérinaires),
Corps des ISPV, DGAI (Direction générale de l'alimentation),
DGE (Direction générale entreprises),
DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche),
ENVA (École nationale vétérinaire d'Alfort),
ENVT (École nationale vétérinaire de Toulouse),
ONIRIS (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique),
Service de Santé des Armées, VetAgro Sup (Campus vétérinaire de Lyon).

DV Pierre BUISSON, I-CAD • M. CAYLA, Institut National de la Statistique et des études économiques • M. Laurent DUVEAUX, Institut de l'Élevage • M. Pascal FERÉY, Me Christine MARLIN, Me Aurore SAISON-GAULIER, Assemblée permanente des chambres d'agriculture • Pr. Pierre SANS, École nationale vétérinaire de Toulouse • M. Daniel ROGUET, Association SPIE • DV Jean-Luc ANGOT, CGAAER • Vétérinaire général Denis LEROUX, Service de santé des Armées • DV Isabelle MARTEL, ADILVA.

Édition : novembre 2023 • Rédaction : Conseil national de l'Ordre des vétérinaires • Conception et réalisation : BPF Prod & Plethory
Crédits photos : CNOV, ENVT, Thinkstock, iStock, Freepik, DR.

